
Faire place aux différences :

l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants

Faire place aux différences :

l'éducation postsecondaire parmi les
autochtones, les personnes handicapées
et les personnes ayant des enfants

Réalisé par :
David Holmes, Ottawa

Février 2005

Publié en 2004 par
La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, Canada H3A 3R2
Sans frais : 1 877 786-3999
Télécopieur : (514) 985-5987
Internet : www.boursesmillenaire.ca
Courriel : boursesmillenaire@bm-ms.org

Faire place aux différences : l'éducation postsecondaire parmi les autochtones,
les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants
N° 18

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada.

David Holmes
Faire place aux différences : l'éducation postsecondaire parmi les autochtones,
les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants

Comprend des références bibliographiques.
ISSN 1704-8451 Collection de recherches du millénaire (en ligne)

Mise en page : Charlton + Company Design Group

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ou d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.

Table des matières

Résumé	I
Introduction	5
1. Les autochtones et les études postsecondaires au Canada	7
1.1 Bref survol de la situation des autochtones relativement aux études postsecondaires	7
1.2 Données statistiques	10
1.3 Programmes d'aide financière destinés aux étudiants autochtones	12
2. Les personnes handicapées et les études postsecondaires au Canada	15
2.1 Bref survol de la situation des personnes handicapées relativement aux études postsecondaires	15
2.2 Données statistiques	17
2.3 Programmes d'aide financière destinés aux étudiants handicapés	18
3. Les personnes ayant des enfants et les études postsecondaires au Canada	21
3.1 Bref survol de la situation des personnes ayant des enfants relativement aux études postsecondaires	21
3.2 Données statistiques	22
3.3 Programmes d'aide financière destinés aux étudiants ayant des personnes à charge	24
4. Analyse des réponses aux enquêtes	25
4.1 Introduction	25
4.2 Caractéristiques personnelles des répondants	27
4.3 Caractéristiques des répondants sur le plan scolaire	32
4.4 Satisfaction à l'égard de l'établissement d'enseignement postsecondaire et de l'expérience d'apprentissage	39
4.5 Profil financier des répondants	42
5. Conclusions et implications	51
5.1 Résumé des implications pour la politique gouvernementale	58
6. Tableaux des données	61

Résumé

Ce rapport présente la situation des autochtones, des personnes handicapées et des personnes ayant des enfants en ce qui concerne les études postsecondaires au Canada. On y fait une analyse des résultats de deux enquêtes réalisées en 2002 (Enquête sur les étudiants canadiens du premier cycle universitaire et Enquête sur les étudiants canadiens du niveau collégial) en situant ces données dans leur contexte social et historique.

Les deux enquêtes ont permis de recueillir des données sur les caractéristiques des répondants, tant sur le plan personnel que sur le plan scolaire, ainsi que des données concernant le financement de leurs études. L'Enquête auprès des étudiants universitaires posait également une série de questions sur l'expérience d'apprentissage des étudiants du premier cycle et sur leur satisfaction à l'égard des installations, des programmes et des services offerts à l'université. L'Enquête auprès des étudiants du niveau collégial a permis de recueillir des données sur leurs habitudes de dépenses. Le présent rapport porte sur les étudiants autochtones, les étudiants handicapés et les étudiants ayant des enfants, tels qu'ils sont représentés à l'intérieur des échantillons de ces deux enquêtes. On y compare leurs caractéristiques avec celles d'un groupe de référence et l'on met en relief certaines réflexions qui seront utiles aux décideurs gouvernementaux.

Étudiants autochtones

Les autochtones représentent l'un des segments de la population canadienne qui connaissent la plus forte croissance démographique. On prévoit que la taille du groupe des autochtones de 20 à 24 ans va atteindre un sommet vers 2011, ce qui imprimera une demande maximale sur le système d'enseignement postsecondaire. Bien que les données dont nous disposons montrent que l'accès aux études postsecondaires des peuples autochtones s'est grandement amélioré depuis les années 1960 et que la proportion d'autochtones en âge de travailler possédant une formation professionnelle ou collégiale se rapproche maintenant de celle des autres segments de la population, le pourcentage d'autochtones actifs possédant un diplôme universitaire (8 %) est encore loin derrière celui de la population non autochtone (23 %).

Les données des enquêtes reflètent en partie ces réalités. Il est plus probable qu'un autochtone aille au collège qu'à l'université et moins probable qu'il poursuive un programme collégial le préparant à l'université. En règle générale, les étudiants autochtones sont un peu plus âgés que leurs confrères et consœurs non autochtones. À l'université,

près de trois étudiants autochtones sur quatre sont en fait des étudiantes et au niveau collégial, cette proportion est de deux sur trois, ce qui signifie une présence féminine plus importante que dans l'ensemble du corps étudiant. Si l'on compare à l'ensemble de la population étudiante, davantage d'étudiants autochtones sont mariés ou dans une relation à long terme, davantage ont des enfants et davantage proviennent de collectivités de petite taille, souvent éloignées des établissements d'enseignement. On peut donc mettre en relief la nécessité d'offrir davantage de programmes de niveau postsecondaire à proximité de ces collectivités, pour que les étudiants puissent bénéficier d'une infrastructure favorable à cet égard.

Si on les compare à l'étudiant moyen du collégial, les étudiants autochtones suivent plus fréquemment un programme d'accès ou de recyclage, tandis qu'à l'université, ils s'inscrivent plus souvent à un programme de sciences sociales ou à un programme menant à une profession libérale (médecine, droit, etc.). Bien que les étudiants autochtones de niveau universitaire présentent des notes inférieures et une progression plus lente dans leurs études, ils se

montrent très satisfaits de leur expérience d'apprentissage, ont confiance de trouver du travail au terme de leurs études et, enfin, plus de la moitié projettent de poursuivre des études supérieures ou de se spécialiser dans leur qualification professionnelle.

Les collégiens d'ascendance autochtone ne semblent pas s'endetter outre mesure et se montrent optimistes quant à leur capacité de rembourser leur dette. Cependant, si on les compare au groupe de

référence, les étudiants d'université autochtones de l'échantillon devront rembourser une dette moyenne plus élevée (environ 63 % de ces étudiants ont contracté une dette d'études). Un étudiant autochtone sur quatre du niveau collégial et 15 % des étudiants autochtones de l'université reçoivent un soutien spécial de la part d'Affaires indiennes et du Nord Canada par l'entremise de leur bande.

Étudiants handicapés

Environ 12,4 % des personnes vivant à l'extérieur d'un établissement public de soins de santé dans les 10 provinces canadiennes déclarent avoir un handicap. Parmi la cohorte âgée de 20 à 24 ans, 4,3 % indiquent avoir un handicap. La nature et la gravité de ces déficiences varient grandement, mais, parmi ceux qui se disent handicapés dans ce groupe d'âge, environ 30 % sont gravement handicapés. La proportion d'invalidité est plus élevée dans la population autochtone. Les personnes handicapées font face à des obstacles importants lorsqu'il s'agit d'obtenir et de conserver un emploi. Au Canada, le revenu familial des personnes handicapées d'âge actif ne représente que 76 % de la moyenne canadienne.

L'adoption en 1977 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* s'est inscrite dans la foulée de l'évolution graduelle des attitudes sociétales concernant l'intégration des personnes handicapées. Les établissements universitaires et collégiaux ont réagi en adaptant leurs locaux, en mettant sur pied des services de soutien et en menant des campagnes de sensibilisation sur les campus. En parallèle, les gouvernements lançaient des programmes ciblés de financement. Mais il reste encore beaucoup à faire. En 1996, à peine plus de 50 % des personnes handicapées d'âge actif avaient terminé leurs études secondaires.

Les résultats des enquêtes concordent avec les statistiques nationales. Une proportion de 5 % de notre échantillon d'étudiants de l'université et de 8 % de l'échantillon d'étudiants du collégial déclarent être handicapés. Les proportions sont plus élevées chez les étudiants ayant des enfants et chez les étudiants autochtones. L'âge moyen des étudiants handicapés est plus élevé de quelques années que celui des autres étudiants. Les étudiants handicapés du niveau postsecondaire ont proportionnellement plus d'enfants que l'étudiant moyen et sont mariés dans une plus grande proportion.

Les étudiants handicapés s'inquiètent de leurs perspectives d'emploi et de leur capacité à rembourser leur dette d'études. Environ 63 % des étudiants d'université ayant un handicap ont déjà contracté une dette pour financer leurs études et 57 % des étudiants du collégial prévoient qu'ils seront dans la même situation à l'obtention de leur diplôme. Si on les compare à l'étudiant moyen, les étudiants handicapés ayant contracté une dette devront rembourser davantage d'argent après leurs études, ce qui évoque la nécessité de réviser les programmes ciblés de financement dans ce domaine.

Étudiants ayant des enfants

Au Canada, les femmes ont moins d'enfants qu'au-paravant et elles les mettent au monde plus tard dans leur vie. L'âge moyen des femmes ayant leur premier enfant était de 28,7 ans en 1999, une tendance qui semble se poursuivre. Néanmoins, 19 % des femmes âgées de 20 à 24 ans et 47 % des femmes âgées de 25 à 29 ans ont au moins un enfant. Si la poursuite des études postsecondaires est souvent une raison pour retarder la maternité ou la paternité, le fait de soutenir un ou des enfants constitue un obstacle à la fréquentation postsecondaire. Bien que ce facteur s'applique aux deux sexes, il prend une importance particulière pour les femmes. Le problème tient aux contraintes financières et à la conciliation, d'une part, de l'emploi du temps consacré aux soins aux enfants et, d'autre part, du temps consacré aux études.

Les femmes forment maintenant une nette majorité dans la population étudiante de niveau postsecondaire, au Canada. Reflétant en cela les exigences liées aux obligations familiales, les femmes forment depuis toujours la plus forte proportion des étudiants à temps partiel, tant au collège qu'à l'université. Ces tendances se reflètent dans les échantillons étudiés dans le cadre du présent rapport : au niveau collégial, 21,6 % des étudiants ont des enfants à charge; à l'université, cette proportion s'établit à 7,9 %.

La plupart des étudiants ayant des enfants sont mariés ou dans une relation à long terme, et beaucoup sont inscrits à temps partiel. L'étudiant qui a des enfants est sensiblement plus âgé que ses condisciples de l'université ou du collège. Environ 43 % des étudiants du niveau universitaire ayant des enfants ont dû interrompre leurs études depuis qu'ils ont amorcé leur programme. Les raisons les plus couramment citées sont la nécessité d'occuper un emploi, les contraintes financières et le fait d'avoir un enfant ou de s'en occuper. Malgré une progression plus lente dans leurs études universitaires, ces étudiants réussissent bien sur le plan scolaire.

Les universités et les collèges ont répondu de différentes manières aux besoins des étudiants ayant des enfants, notamment par la mise sur pied de services de garde sur les campus, par l'organisation de camps de jour pendant les congés scolaires et par la création de haltes-garderies favorisant les réseaux de soutien entre pairs. En offrant des options d'apprentissage plus souples, les établissements universitaires et collégiaux aident les étudiants ayant des enfants à adapter leur horaire à leur situation personnelle. Néanmoins, il semble que davantage pourrait être fait pour répondre aux besoins de ce groupe.

Parmi les étudiants d'université ayant des enfants, 59 % ont contracté une dette pour financer leurs études, tandis que 60 % des étudiants du collégial prévoient qu'ils seront endettés à l'obtention de leur diplôme. Parmi les trois groupes considérés dans le cadre du présent rapport, les étudiants ayant des enfants qui ont contracté une dette ont accumulé ou prévoient d'accumuler le niveau de dette remboursable le plus élevé. Il existe peu de programmes de financement s'adressant à ce groupe. Cette situation mériterait d'être étudiée davantage.

Introduction

Le présent rapport examine la situation de trois groupes de la société canadienne relativement aux études postsecondaires : les peuples autochtones, les étudiants ayant des personnes à charge et les personnes handicapées. Ces trois groupes ont en commun le fait que, historiquement, ils ont dû faire face à certaines difficultés ayant freiné leur accès et leur réussite dans le domaine des études postsecondaires. La situation des peuples autochtones dans la société canadienne est bien connue et a fait l'objet de nombreux rapports et études, y compris une commission royale. L'actuel Premier ministre du Canada a affirmé, comme l'avait fait son prédécesseur, que l'amélioration du sort des peuples autochtones au Canada est une priorité nationale. L'amélioration des chances dans le domaine de l'éducation, de même que l'accès et la réussite en matière d'études postsecondaires, constitue un aspect clé de cet objectif. Le gouvernement a également fait sienne la priorité de multiplier les possibilités pour les personnes handicapées, tant dans le secteur de l'éducation que dans le domaine de l'emploi¹. La situation est quelque peu différente pour les deux autres groupes traditionnellement visés par l'équité (les femmes et les minorités visibles) en ce qui concerne les études postsecondaires. Au Canada, dans la plupart des champs d'études postsecondaires, les femmes sont maintenant en majorité. Toutefois, des recherches ont démontré que les femmes ayant des enfants à charge font face à des difficultés particulières qui freinent leur participation pleine et entière aux études. En ce qui concerne les étudiants issus de minorités visibles, bien qu'ils continuent d'éprouver de nombreux problèmes, en particulier sur le plan financier, leur cas se situe hors de la portée du présent rapport. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, créée par le Parlement en 1998, s'est vu confier le mandat d'améliorer l'accès aux études postsecondaires et, à cet égard, elle parraine un certain nombre d'études visant à évaluer la situation actuelle.²

Le rapport présente le cas de ces trois groupes relativement aux études postsecondaires au Canada. On y dresse un tableau statistique de leurs conditions actuelles et on aborde certains programmes gouvernementaux visant à aider ces trois clientèles à accéder aux études postsecondaires. Le rapport analyse ensuite les réponses données aux deux enquêtes réalisées séparément pendant l'année scolaire 2001-2002, l'une au niveau universitaire et l'autre au niveau collégial, dans le but de réunir des données comparatives sur les trois groupes pour la même période.

La première enquête a été réalisée par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire avec l'aide financière de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Pour ce faire, on a posté le questionnaire à un échantillon aléatoire d'étudiants universitaires du premier cycle fréquentant l'un ou l'autre de 30 établissements universitaires d'un bout à l'autre du Canada. Le second sondage, le Projet d'enquête canadienne sur les étudiants du niveau collégial réalisé par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial et également financé par la Fondation, a pris la forme d'une enquête administrée en classe auprès d'étudiants de 16 collèges représentatifs de l'ensemble du Canada. Les deux études ont permis de recueillir des données sur les caractéristiques personnelles et scolaires des répondants et sur le financement de leurs études.

La présente analyse porte sur les étudiants autochtones, les étudiants handicapés et les étudiants ayant des enfants, tels qu'ils sont représentés dans les deux échantillons. On y compare leurs caractéristiques à celles d'un groupe de référence, c'est-à-dire les étudiants qui ne sont ni autochtones, ni parents et ni handicapés. L'appartenance à plus d'un des trois groupes est fréquente. En particulier, un grand nombre d'étudiants d'origine autochtone ont des enfants.

1 Parlement du Canada (2004). *Discours du Trône ouvrant la troisième session de la trente-septième législature du Canada*. Ottawa. <http://pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp>

2 Junor, Sean et Alex Usher, *Le prix du savoir 2004 : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants du Canada*, chapitres 2 et 3. Montréal. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

I. Les autochtones et les études postsecondaires au Canada³

I.1. Bref survol de la situation des autochtones relativement aux études postsecondaires

Un certain nombre de documents récents traitent de l'histoire et de la situation des autochtones du Canada en ce qui a trait aux études postsecondaires. En 1999, l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation lançait une étude internationale sur l'éducation des adultes et les peuples indigènes. Le rapport de l'UNESCO sur le Canada⁴, préparé par la University of Victoria, fournit un aperçu de la situation canadienne et comprend une bibliographie exhaustive. L'important rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), présidée par René Dussault et George Erasmus, a été publié en 1996⁵ et contient une longue description de la situation, de même que des recommandations sur l'éducation des autochtones à tous les niveaux. En 2000, l'Assemblée des Premières Nations a publié un rapport sur les études postsecondaires⁶, rapport comprenant une analyse documentaire et les résultats d'une enquête auprès d'étudiants autochtones. Enfin, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (de la University of Toronto) administre une base de données sur les ressources pédagogiques pour les

autochtones qui contient des liens vers une variété de sources d'information sur le sujet⁷.

La *Loi sur les Indiens* de 1876 faisait état des obligations du gouvernement fédéral en matière d'éducation pour tous les enfants autochtones dans les réserves. Avant les années 1970, seulement quelques étudiants autochtones poursuivaient des études postsecondaires au Canada. Au milieu des années 1960, seulement 200 Indiens inscrits environ fréquentaient un collège ou une université du pays⁸. Peu avaient la chance d'aller au-delà de la huitième année sans risquer de perdre leur statut d'Indien inscrit. Une étape importante à cet égard fut le démantèlement du réseau de pensionnats pour Indiens dans les années 1970 et la croissance du nombre d'écoles administrées par des autochtones qui a suivi. En 1972, la fraternité des Indiens du Canada (maintenant l'Assemblée des Premières Nations) a adopté la déclaration *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*, à laquelle le gouvernement fédéral a donné un accord de principe en 1973. La déclaration réclamait une

3 Les termes « autochtones », « Premières nations », « Métis », « Inuits » et « Indiens inscrits / Indiens non inscrits » peuvent être employés de manière légèrement différentes par les divers auteurs. Dans la mesure du possible, le présent rapport respecte les définitions utilisées par Statistique Canada (consulter les différentes publications de Statistique Canada citées dans le présent rapport). On notera cependant que ce sont les répondants aux questionnaires ayant servi à l'analyse du présent rapport qui ont déclaré faire partie d'une catégorie donnée et qu'aucune définition de ces termes n'était formulée dans les questionnaires.

4 Richardson, C., N. Blanchet-Cohen (2000) *Adult Education and Indigenous Peoples in Canada*, Hambourg : Institut de l'UNESCO pour l'éducation. <http://www.unesco.org/education/uie/pdf/Canada.pdf>

5 *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* (1996), vol. 3, « Vers un ressourcement », Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html

6 Assemblée des Premières Nations (2000), *National Report of the First Nations Post Secondary Education Review*, Ottawa.

7 Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, *Aboriginal Educational Resources Database*. Toronto. <http://www.oise.utoronto.ca/~first/>

8 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (2000), *Des études postsecondaires pour les Indiens inscrits et les Inuits*, Ottawa. http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/info/info110_f.html

gestion à l'échelle locale de l'éducation des Premières nations au moyen d'externats créés dans les collectivités autochtones. La déclaration de principe affirmait également ceci :

« Considérant la grande nécessité pour les collectivités autochtones de disposer de personnes possédant une formation professionnelle, tous les efforts doivent être déployés pour encourager et aider les étudiants autochtones à poursuivre avec succès des études postsecondaires⁹ »

L'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982 stipule que : « les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. » À cet égard, le gouvernement fédéral et les organisations autochtones ne s'entendent pas sur la question de savoir si l'enseignement postsecondaire est un programme discrétionnaire ou, comme l'affirme l'Assemblée des Premières Nations :

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est d'avis que l'éducation, à tous les niveaux, est, pour les autochtones, un droit inhérent et un droit issu de traités garantis par la constitution canadienne. Le gouvernement du Canada a l'obligation juridique, morale et fiduciaire de fournir aux Premières nations les ressources adéquates en matière d'enseignement postsecondaire et de prendre un engagement clair à cet égard auprès des instances locales¹⁰.

Quelle que soit l'issue de ce débat et comme nous le verrons, des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de l'éducation des autochtones, même s'il reste encore beaucoup à faire, en particulier au niveau postsecondaire.

Aujourd'hui, 98 % des écoles dans les réserves sont administrées par les Premières nations elles-mêmes. De nombreuses collectivités ont leurs propres écoles secondaires. Cependant, au niveau postsecondaire, la situation est plus complexe. Comme la plus grande partie de la population autochtone habite dans de petites collectivités du Canada nordique ou rural, ou est intégrée à la population urbaine, l'enseignement postsecondaire doit

être principalement reçu dans des établissements universitaires et collégiaux non autochtones.

Les étudiants autochtones font face à de nombreux obstacles en matière d'admission et de réussite des études collégiales et universitaires, notamment :

- Beaucoup d'étudiants habitent dans des régions éloignées ou isolées, ce qui les oblige à déménager pour poursuivre des études postsecondaires. Cela est difficile pour une personne ayant des responsabilités familiales ou des obligations financières. L'expérience historique vécue dans le réseau des pensionnats peut également dissuader les jeunes autochtones d'aller étudier loin de chez eux.
- La plupart des étudiants autochtones n'ont pas les ressources financières suffisantes pour payer leurs propres études et habiter loin de la maison. En outre, les personnes dont la situation financière approche du seuil de pauvreté hésitent à emprunter.
- Bien qu'il existe un certain nombre de programmes visant à soutenir financièrement les Indiens inscrits et les Inuits aux études (pour compenser les frais de déplacement, les droits de scolarité et les frais de subsistance), les Métis et les Indiens non inscrits reçoivent une aide beaucoup plus modeste.
- De nombreux étudiants autochtones ne répondent pas aux exigences d'admission nécessaires et doivent se recycler pour pouvoir être acceptés dans les programmes courants. Beaucoup se trouvent moins bien préparés sur le plan scolaire que les autres étudiants des écoles secondaires des grands centres urbains.
- Les grands établissements d'enseignement postsecondaire (dont certains ont une population plus grande que l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest) peuvent représenter un environnement étranger et d'isolement culturel pour les étudiants autochtones provenant des secteurs éloignés ou ruraux. Cette situation s'ajoute à l'aliénation que les étudiants peuvent ressentir en se retrouvant dans une grande ville pour la première fois.

9 Assemblée des Premières Nations (1972), *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*, Ottawa. <http://www.afn.ca/programs/education/Indian%20Control%20of%20Indian%20Education.pdf> (en anglais)

10 Assemblée des Premières Nations (2000) *Resolution 50/2000 of the Confederacy of Nations*, Ottawa. http://afn.ca/Assembly_of_First_Nations.htm

- Les programmes d'études courants du niveau post-secondaire font une place négligeable aux cultures, aux langues, à l'histoire et aux réalités actuelles des autochtones. On compte peu de professeurs ou de gestionnaires supérieurs d'origine autochtone pouvant servir de mentors ou de modèles de comportement.
- Souvent, il n'existe pas de services de soutien aux autochtones (réseau de pairs, consultation financière et personnelle, garderies, etc.).
- Les autochtones ont peu, sinon pas, voix au chapitre dans la gestion de la plupart des établissements canadiens d'enseignement postsecondaire.

Dans le rapport de la CRPA, on a classé les programmes postsecondaires selon le degré de contrôle que les peuples autochtones exercent sur l'enseignement offert. On a utilisé quatre catégories, selon que ces programmes mettaient l'accent sur l'assimilation, l'intégration, l'affiliation et l'indépendance. Le modèle d'*assimilation*, dans lequel on s'attend de chacun qu'il se conforme à un menu fixe de programmes, de cours et de services, était appliqué par la plupart des établissements postsecondaires jusqu'à récemment. La démarche d'*intégration* reconnaît que les autochtones sont un groupe distinct, de sorte que l'établissement s'adapte pour répondre à leurs besoins. On peut en donner comme exemple la création de programmes spéciaux de formation des enseignants, en administration des affaires autochtones et en droit autochtone. Il existe maintenant un certain nombre de départements d'études autochtones (ou indigènes) dans les universités canadiennes, le premier ayant été créé à la Trent University en 1969. À la University of British Columbia, la First Nations House of Learning a adopté une autre démarche en devenant un lieu d'accueil pour les étudiants autochtones inscrits dans les différents programmes de l'université. De nombreux établissements universitaires et collégiaux ont mis sur pied un service de soutien s'approchant plus ou moins de cette initiative. Certains établissements envisagent l'adoption d'une politique participant de l'action affirmative, ayant pour effet de donner la préférence aux étudiants

autochtones pour un nombre limité de places dans certains programmes. C'est le cas à l'université Queen's¹¹.

De plus en plus d'universités et de collèges canadiens mettent sur pied des programmes communautaires visant les grandes collectivités autochtones, afin de combler le fossé existant entre les écoles autochtones des collectivités et les lointains établissements d'enseignement postsecondaire. Il existe différents modèles de ce genre, certains s'appuyant sur un partenariat avec les établissements locaux d'enseignement. Par ailleurs, la technologie joue également un rôle, car de plus en plus d'universités offrent des cours crédités qui peuvent être suivis en ligne ou à la télévision. À titre d'exemple, mentionnons la démarche de la School of Social Work de l'Université Carleton¹² qui propose un cours de travail social de première année sur Internet, une variété de cours télévisés crédités et, sur place dans les collectivités autochtones, le programme complet de baccalauréat en travail social, donné par des professeurs de l'école en visite. Le programme de diplôme Child and Youth Care de la University of Victoria, en partenariat avec les collectivités autochtones, constitue une autre expérience du même ordre. Dans le cadre de ce programme, les étudiants suivent des cours dans leur collectivité et ont l'option de poursuivre leur troisième année d'études à Victoria¹³.

L'exemple le plus éloquent d'un programme *affilié* ou fédéré est celui de la First Nations University of Canada (anciennement connue sous le nom de la Saskatchewan Federated Indian College ou SFIC)¹⁴. Ce programme, qui est administré par la Federation of Saskatchewan Indian Nations, est affilié à l'Université de Regina pour fins d'accréditation. Ouvert en 1976 avec seulement neuf étudiants, l'établissement compte maintenant plus de 1 200 étudiants sur trois campus et un nombre important de programmes dans les collectivités. L'université s'élargit maintenant pour offrir des études supérieures et divers programmes d'études poussées. Le SFIC (maintenant la FNUC) est devenu membre de l'Association des universités et collèges du Canada en 1994.

11 Queen's University (2004) *Arts and Science Admissions Policy for Aboriginal Students*. Kingston, Ontario.

12 Voir <http://www.carleton.ca/asw/>

13 Voir <http://www.fnpp.org>

14 Voir <http://www.firstnationsuniversity.ca/>

Enfin, on compte un certain nombre d'établissements postsecondaires indépendants qui sont gérés par des autochtones, souvent sans accréditation et dans une situation financière précaire. L'un des exemples d'établissements de formation autonomes les plus fructueux est le First Nations Technical Institute¹⁵ fondé en 1985 à Tyendinaga, près de Deseronto, en Ontario. Cette école a récemment conclu une entente de partenariat avec l'Université Ryerson, à Toronto, afin d'offrir un programme de formation en administration publique.

1.2 Données statistiques

Selon le recensement de 2001¹⁷, un peu plus de 1,3 million de personnes déclarent avoir, *dans une certaine mesure tout au moins*, une ascendance autochtone, ce qui représente 4,4 % de la population canadienne. De ce nombre, 976 305 (soit 3,3 % de la population canadienne) déclarent être un autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit. Il s'agit d'une hausse importante (22,2 %) depuis le recensement précédent en 1996, alors que 799 010 personnes avaient fait la même déclaration. Cette croissance rapide traduit un certain nombre de facteurs démographiques, en particulier un taux de natalité élevé, de même qu'une tendance croissante à se déclarer autochtone et de meilleures pratiques de recensement dans les réserves. Bien que tout indique que ce taux de croissance démographique soit en cours de ralentissement, la population autochtone continuera de croître plus rapidement que la population canadienne dans son ensemble pendant encore un certain temps.

Les trois groupes autochtones ont enregistré une hausse importante de leur population entre 1996 et 2001, la croissance la plus forte ayant touché les Métis (43 %). En 2001, les Métis composaient environ 30 % de l'ensemble de la population autochtone canadienne. La majorité des autochtones (62 %) sont des Indiens de l'Amérique du Nord, tandis que 5 %

Le Nunavut Arctic College¹⁶ a suivi une démarche particulière. Depuis sa fondation en 1984, le collège n'a cessé de croître, au point où il comprend maintenant trois campus et 24 centres communautaires d'apprentissage dans l'ensemble du Nunavut, offrant une variété de programmes à la population largement inuite de ce territoire. Le collège a conclu un certain nombre d'ententes de partenariat avec une variété d'universités canadiennes et d'établissements postsecondaires, ainsi qu'avec le Centre canadien de gestion, situé à Ottawa.

sont des Inuits. Les 3 % restants ont déclaré qu'ils étaient membres de plus d'un groupe ou encore il s'agit d'Indiens inscrits ou de membres d'une bande indienne qui ne se sont pas déclarés autochtones.

On peut répartir la population autochtone canadienne entre les personnes qui habitent dans les réserves et celles qui habitent d'autres secteurs. Dans le Recensement de 2001, environ 713 000 personnes habitant à l'extérieur des réserves ont déclaré être autochtones, ce qui correspond à plus de 70 % de l'ensemble de la population autochtone du Canada. Parmi la population hors réserve, 6 % sont des Inuits, 40 % sont des Métis et le reste sont des Indiens de l'Amérique du Nord. La majeure partie de la population hors réserve (68 %) habite dans les secteurs urbains. Près de 40 % vivent dans des villes de plus de 100 000 habitants¹⁸.

Bien que, en chiffres absolus, c'est en Ontario et en Colombie-Britannique que l'on trouve le plus grand nombre d'autochtones, ceux-ci ne représentent dans ces provinces que 2 % et 4,4 % de la population, respectivement. Les autochtones composent environ 14 % de la population du Manitoba et de la Saskatchewan, et 5 % de la population de l'Alberta. Dans les Territoires du Nord-Ouest (51 %) et du Nunavut (85 %), les autochtones forment la majorité de la population; par ailleurs, ils représentent 23 % de la population du Yukon. Environ un autochtone

15 Voir <http://www.tyendinaga.net/fnti/>

16 Voir <http://www.nac.nu.ca/main.htm>

17 Statistique Canada (2003), *Peuples autochtones du Canada : un profil démographique, Recensement de 2001*. Ottawa. <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=96F0030X2001007>. Il faut cependant faire preuve de prudence : cette croissance pourrait procéder d'une plus grande volonté de s'identifier en tant qu'autochtone.

18 Statistique Canada (2003), *Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 – Premiers résultats : Bien-être de la population autochtone vivant hors réserve*. Ottawa. http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-589-XIF/free_f.htm

sur quatre habite l'une des 10 plus grandes villes du Canada. De ce nombre, la concentration la plus élevée se trouvait à Saskatoon en 2001, où les autochtones composaient 9 % de la population, tandis que Winnipeg n'était pas loin derrière, avec 8 % de la population.

La population autochtone est beaucoup plus jeune que l'ensemble de la population canadienne. L'âge médian des autochtones en 2001 s'élevait à 24,7 ans, comparativement à 37,7 pour la population non autochtone. Ce constat traduit le fait que le taux de natalité des autochtones est environ 1,5 fois plus élevé que dans le reste de la population. Un tiers de la population autochtone a moins de 14 ans, comparativement à 19 % de la population non autochtone, les enfants autochtones représentent 5,6 % de tous les enfants du Canada. En 2001, 17,3 % de l'ensemble des autochtones étaient âgés de 15 à 24 ans, représentant ainsi 4,2 % de l'ensemble de la population canadienne dans ce groupe d'âge. À partir de maintenant jusqu'en 2016, la population autochtone âgée entre 15 et 24 ans va augmenter rapidement. En 2011, on prévoit que le groupe d'âge de 20 à 24 ans constituera le plus important segment de la population autochtone, ce qui créera de fortes demandes dans le réseau d'enseignement postsecondaire¹⁹.

Il est deux fois plus probable pour un enfant autochtone que pour un enfant non autochtone d'habiter avec un seul de ses parents. Dans les secteurs urbains, 46 % des enfants autochtones vivent dans une famille monoparentale. Un peu moins de 5 % des enfants autochtones des secteurs urbains habitent avec une personne qui n'est pas un de leurs parents, un chiffre beaucoup plus élevé que chez les enfants non autochtones.

Comme le Recensement de 2001 a permis de le constater^{20 21}, la proportion des autochtones âgés de 25 à 64 ans (soit approximativement la population en âge de travailler) qui ne détient pas de diplôme d'études secondaires a diminué par rapport au recensement précédent de 1996, passant de 45 à 39 %.

Concurremment, le pourcentage des autochtones possédant un diplôme d'études postsecondaires (formation professionnelle, études collégiales ou études universitaires) a augmenté, passant de 33 à 39 %. La proportion d'autochtones détenant un certificat de compétence professionnelle est passée de 14 à 16 %, tandis que le pourcentage de ceux qui détiennent un diplôme d'études collégiales a augmenté, passant de 13 % en 1996 à 15 % en 2001. Environ 8 % de la population autochtone active était constituée de diplômés universitaires (5,9 % des hommes et 9,4 % des femmes), une hausse par rapport aux 6 % observés cinq ans auparavant. Les autochtones rattrapent graduellement le niveau de scolarité existant dans la population non autochtone. La proportion d'autochtones actifs possédant un certificat de compétence est plus élevée, à 16 %, que celle de la population non autochtone (13 %). Pour les études collégiales, la proportion de diplômés autochtones (15 %) se compare aux 18 % constatés chez les non-autochtones. Cependant, on continue d'observer une grande disparité quant aux diplômés universitaires, soit 8 % des autochtones actifs et 23 % de la population générale.

Chez les jeunes autochtones de 20 à 24 ans, un peu moins du tiers (31 %) fréquentaient une école, tandis que cette proportion était de 19 % dans le groupe d'âge des 25 à 29 ans. Dans la population non autochtone, ces proportions sont respectivement de 49 et de 21 %. Après 30 ans, le taux de fréquentation chez les autochtones est plus élevé que celui de la population non autochtone.

Le taux de chômage des peuples autochtones demeure beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. Au moment du Recensement de 2001, le taux de chômage général de la population canadienne était de 7,4 %. Chez les autochtones, il s'établissait à 16 %²². Ces chiffres, plus que tous les autres, mettent en relief la nécessité d'accroître l'accès aux études postsecondaires chez les autochtones.

On dispose de peu de données sur le cheminement des autochtones après la fin des études postsecon-

19 *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* (1996), vol. 3, « Vers un ressourcement », Ottawa. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

20 Statistique Canada (2003), *L'éducation au Canada : Viser plus haut, Recensement de 2001*, Ottawa. <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=96F0030X2001012>

21 Conseil des Statistiques canadiennes de l'éducation (2003), *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003*. Toronto : Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. <http://www.cesc.ca/pceipEhtml>

22 Statistique Canada (2003), *Certaines caractéristiques de la population active*. Ottawa. <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=97F0011X2001053>

daïres, lorsque ceux-ci en font. Le ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique a réalisé récemment une enquête sur ce sujet²³. Cette étude analyse les caractéristiques des anciens collégiens autochtones de la Colombie-Britannique à partir d'enquêtes réalisées en 2001 et compare les résultats avec ceux de trois enquêtes précédentes menées dans les années 1990. Les données montrent que les étudiants autochtones ayant terminé leurs études collégiales continuent d'accuser un taux de chômage plus élevé que les anciens collégiens non autochtones, bien que l'écart ait diminué avec le temps. Les anciens étudiants autochtones qui travaillent affirment plus fréquemment que leurs

confrères et consœurs non autochtones que l'emploi qu'ils occupent se rapporte à leur formation, et ils accordent plus souvent une bonne évaluation à leur établissement d'enseignement. Lorsqu'ils travaillent, on n'observe pas d'écart significatif entre les salaires des anciens étudiants autochtones et ceux des non autochtones.

Une étude récemment réalisée pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) au moyen des données du Recensement de 1996 a démontré que : « ...à mesure que le niveau de scolarité croît, la différence entre les taux de chômage des Indiens inscrits et des autres groupes tend à s'amenuiser²⁴. »

1.3 Programmes d'aide financière destinés aux étudiants autochtones

Le montant total d'aide financière accordé aux étudiants inuits et étudiants des Premières nations du niveau postsecondaire par l'intermédiaire du MAINC s'élevait à 298 millions de dollars en 2002-2003, la majorité des fonds étant affectés au Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire (PSENP) décrit ci-dessous²⁵.

1.3.1 Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire (PSENP)

Son origine remonte à un programme lancé en 1968, mais le PSENP a été officiellement mis sur pied en 1989. Dans le cadre de ce programme, tous les types d'études postsecondaires sont soutenus, y compris les programmes menant à un diplôme collégial ou à un certificat et les programmes universitaires (programmes de premier cycle ou menant à une profession libérale). Le programme couvre les droits de scolarité à temps plein et à temps partiel, les frais de déplacement des étudiants et de leurs personnes à charge et les frais de subsistance. Le programme

est limité aux Indiens inscrits et aux Inuits. Financé par le MAINC, il est administré localement par les organisations autochtones.

Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU)

Ce programme vise à soutenir les élèves qui poursuivent des études qui leur permettront d'atteindre les exigences scolaires d'admission à un programme d'études postsecondaire.

1.3.3 Programme d'aide aux étudiants Indiens (PAEI)

Ce programme vise la recherche, l'élaboration et l'offre de programmes d'enseignement postsecondaire conçus pour les autochtones, à la fois dans des établissements gérés par des autochtones et dans d'autres établissements canadiens postsecondaires admissibles. Le premier programme de ce type à recevoir du financement émanait de l'université Trent en 1969.

23 Colombie-Britannique. Ministère de l'Enseignement supérieur (2002). *2001 BC College and Institute Aboriginal Former Student Outcomes*. Victoria. <http://www.ceiss.org>

24 Prologica Research (2000) *Études postsecondaires et situations à l'égard de l'activité des autochtones*. Ottawa. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ra/pse_f.html

25 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (2003) *Backgrounder: Post Secondary Education for First Nations and Inuit Students*. Ottawa.

1.3.4 Autres programmes

Les gouvernements provinciaux et territoriaux financent une variété de programmes de soutien aux études postsecondaires des autochtones d'un bout à l'autre du pays. Les établissements, des fonds de dotation et des organisations privées offrent également de nombreuses bourses d'études. Le MAINC tient à jour un répertoire de ces programmes et le diffuse sur un site Web.

Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits recevant un financement du MAINC a augmenté pour atteindre 27 000 en 1998 (ce chiffre ne tient pas compte du PPECU et des initiatives financées par les gouvernements territoriaux). Après avoir augmenté graduellement depuis un seuil d'environ 21 000 en 1991, la clientèle s'est stabilisée entre 1995 et 1998 pour redescendre à un peu plus de 25 000 étudiants en 2000. Depuis, on connaît une nouvelle hausse²⁶. Cette chute traduit probablement les restrictions budgétaires qui ont affecté l'ensemble des programmes fédéraux à la fin des années 1990. C'est dans ce contexte que l'Assemblée des Premières Nations a répété que le financement de l'éducation des autochtones est un droit inhérent issu de traités, et non pas un programme discrétionnaire susceptible de faire l'objet de compressions arbitraires²⁷.

Le taux de participation moyen à des études postsecondaires à temps plein par les Indiens inscrits (population âgée de 17 à 35 ans) – études soutenues par le MAINC – s'établissait à environ 6,5 % de 1996-1997 à 1998-1999 et à 6 % en 2000-2001. Par comparaison, le taux de participation moyen de l'ensemble de la population canadienne approchait les 12 % en 1998-1999. Bien que nous ne disposions pas de chiffres récents à cet égard, tout indique que le premier taux augmente plus lentement que le second²⁸.

Le PSENP et les programmes connexes s'adressent aux Indiens inscrits et aux Inuits, à l'égard de qui le gouvernement fédéral a reconnu ses obligations en vertu de la Loi sur les Indiens. Le financement des études secondaires des Métis et des Indiens non inscrits qui ne peuvent obtenir des fonds fédéraux par l'entremise de leur collectivité ou des programmes territoriaux est laissé à la discrétion des provinces. La plupart de ces étudiants vivent la même situation que les autres Canadiens : ils s'en remettent aux programmes de prêts-étudiants de leur province, aux bourses d'excellence, aux bourses d'entretien et aux sources privées de financement. Au Canada, un étudiant d'université à temps plein payait normalement plus de 11 000 \$ pour poursuivre des études pendant huit mois en 2001-2002, selon Statistique Canada²⁹. Chez les étudiants du collégial, les dépenses sont de 9 330 \$. Comme nous l'avons suggéré plus haut, il est probable que les autochtones seront peu enclins à financer leurs études en ayant recours au crédit s'ils y sont contraints.

26 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (2003), *Données ministérielles de base 2002*. Ottawa. http://www.aic-inac.gc.ca/pr/sts/bdd02/bdd02_f.pdf

27 Assemblée des Premières Nations (2000), *National Report of the First Nations Post Secondary Review*, Ottawa.

28 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (2003), *Données ministérielles de base 2002*, Ottawa. http://www.aic-inac.gc.ca/pr/sts/bdd02/bdd02_f.pdf. **Remarque.** – Les données concernent les inscriptions à temps plein aux établissements universitaires et collégiaux dans la population âgée de 17 à 24 ans. Le taux d'inscription de la population canadienne n'est pas connu à partir de l'année 1999-2000. Cependant, tout indique que le taux de participation de l'ensemble de la population canadienne a continué à grimper.

29 Statistique Canada (2003), « Enquête sur la participation aux études postsecondaires 2002 », *Le Quotidien*, 10 septembre 2003.

2. Les personnes handicapées et les études postsecondaires au Canada

« Le gouvernement du Canada a décidé d'accorder la priorité à l'élimination des obstacles à une pleine participation des personnes handicapées à la société. Nous voulons créer une société inclusive qui constituera une partie de notre héritage du XXI^e siècle »

Jane Stewart, ministre du Développement des ressources humaines, 2002

2.1. Bref survol de la situation des personnes handicapées relativement aux études postsecondaires

Au Canada, il a fallu beaucoup de temps aux personnes handicapées pour faire valoir leurs droits en tant que citoyens à part entière³⁰. De nombreux jalons ont marqué cette évolution au cours des 25 dernières années, à commencer par l'adoption en 1977 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la création consécutive de la Commission canadienne des droits de la personne. La Charte canadienne des droits et liberté est entrée en vigueur avec l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982*. L'article 15 de la Charte, dont l'adoption avait été reportée pour permettre aux gouvernements de mettre à jour leurs lois connexes, est entrée en vigueur en avril 1985. On peut y lire ceci :

« La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou *les déficiences mentales ou physiques*. » [C'est nous qui mettons en italique.]

Le gouvernement fédéral a adopté, en 1986, la première version de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui s'appliquait aux employeurs du gouvernement fédéral et aux employeurs du secteur privé régis par le gouvernement fédéral et ayant plus de 100 personnes à leur emploi. Quatre groupes désignés étaient visés par la loi : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. En 1995, on élargissait la portée de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* aux entrepreneurs qui font affaire avec le gouvernement fédéral, qui comptent 100 employés ou plus et qui obtiennent des contrats de plus de 200 000 \$. Le Programme de contrats fédéraux s'applique à presque tous les établissements universitaires et collégiaux.

Depuis 1985, on a déployé un certain nombre d'efforts pour défendre les intérêts des personnes handicapées, tant au niveau fédéral que provincial. Un exemple de ces initiatives sur le plan législatif est la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*. Cette loi prévoit que chaque établissement d'enseignement postsecondaire ontarien doit consulter des représentants des personnes handicapées et préparer un plan annuel d'accessibilité qui

30 Torjmann, Sherri. (2001). « Canada's Federal Regime and Persons with Disabilities », p. 151-196 in *Disability and Federalism: Comparing Different Approaches to Full Participation*, édité par David Cameron et Fraser Valentine. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press; Prince, Michael. (2001). « Canadian Federalism and Disability Policy Making. » *Revue canadienne de science politique*, XXXIV:4 (décembre) 791-817.

« traite du repérage, de l'élimination et de la prévention des obstacles pour les personnes handicapées dans les règlements administratifs de l'organisation et, le cas échéant, dans ses politiques, programmes, pratiques et services. »

Même avant l'adoption de ce type de loi, de nombreux établissements universitaires collégiaux avaient énoncé des lignes de conduite en matière d'équité qui tenaient compte des droits des groupes défavorisés et minoritaires sur les campus. En Ontario, un exemple de ce type d'initiative est celle de la ligne directrice élaborée par l'université Carleton en vertu de l'*Academic Accommodation Policy for Students with Disabilities*, qui énonce ce qui suit :

« L'Université Carleton s'engage à faciliter, tant qu'il n'en résulte pas de contraintes excessives, l'expérience pédagogique et le logement des personnes ayant un handicap (handicap confirmé par une personne compétente) afin de promouvoir l'accessibilité aux études à ces personnes. Notre établissement encourage la présentation de demandes d'admission de la part des personnes handicapées au sens du *Code des droits de la personne de l'Ontario*, qu'il s'agisse d'une déficience visuelle, auditive, de communication ou de mobilité, d'un trouble d'apprentissage ou d'un autre handicap non visible³¹. » [traduction libre]

De manière similaire et dans une autre province, la University of Alberta a adopté une ligne de conduite stipulant ce qui suit :

« Notre université encourage par tradition les personnes handicapées qui détiennent les préalables exigés à présenter une demande d'admission à ses programmes. L'université a également démontré son engagement plein et entier à fournir des services de soutien aux étudiants handicapés afin de leur donner un accès complet aux installations universitaires et de leur permettre de mener leurs études à terme³²... » [traduction libre]

La plupart des établissements canadiens d'enseignement postsecondaire ont adopté des lignes de conduite du même ordre, en faisant généralement référence à la loi provinciale et/ou au code des droits de la personne applicables. Si la formulation de ces lois varie quelque peu d'une province à l'autre, elles s'inspirent toutes de la Charte.

Bien que nous ne disposions pas de chiffres détaillés à cet égard, la majorité des établissements universitaires et collégiaux ont mis sur pied des programmes d'évaluation des besoins des personnes handicapées³³. La plupart ont également adopté une orientation organisationnelle afin de répondre aux besoins des personnes handicapées, jouant le rôle de défenseur de leurs droits et administrant des fonds ciblés (lorsqu'il y a de tels fonds). La visite de certains sites Internet d'établissements nous a rapidement permis de constater que de telles initiatives sont courantes d'un bout à l'autre du pays. Un document récemment rédigé à la University of Toronto fait une bonne description du rôle des services de cette nature³⁴. Dans l'ensemble du pays, les universités et les collèges, avec le soutien de différents programmes gouvernementaux, ont également dépensé beaucoup d'argent pour réduire les obstacles physiques qui existaient dans les salles de classe, les résidences, etc. À cet égard, les établissements qui possèdent des installations moins anciennes ont pu accomplir davantage de progrès que ceux qui occupent d'anciens bâtiments.

Voici une liste des mesures d'adaptation que les étudiants peuvent s'attendre à trouver dans les universités et collèges du Canada :

- des dispositions spéciales pour le passage des examens, comme du temps supplémentaire ou de l'équipement spécialisé;
- des salles de classe et des chambres accessibles dans les résidences;
- des ascenseurs, des rampes, des mécanismes électriques d'ouverture des portes, des salles de bains adaptées, etc.;

31 Voir : <http://www.carleton.ca/cuuc/university/010policies.html>

32 Voir : <http://www.ualberta.ca/SSDS/policy.htm>

33 Communication personnelle, directeur du Paul Menton Centre, Université Carleton, Ottawa.

34 University of Toronto (2000). *The View from Here: A Review of Disability Service for Students at the University of Toronto*. Toronto.

- les services d'un préposé dans les résidences;
- des bibliothèques offrant des services de transcription, des lecteurs, des convertisseurs texte/voix et des dispositifs d'affichage en gros caractères;
- des services informatiques intégrant des moniteurs à écran large, des postes de travail accessibles, des logiciels d'élargissement de caractères, des dispositifs d'accessibilité à Internet, etc.;
- un soutien pour les ordinateurs portables et les assistants numériques;
- des services de santé et de consultation répondant aux besoins spéciaux des étudiants handicapés.

Quelles retombées ces programmes ont-ils eu sur le niveau d'instruction des personnes handicapées? Le Recensement de 1996 a montré qu'un peu plus de 50 % des personnes handicapées en âge de travailler avaient terminé l'école secondaire, tandis que seulement 7 % possédaient un diplôme universitaire. Par

ailleurs, 26 % des adultes handicapés possédaient un diplôme d'études collégiales ou un diplôme de formation professionnelle. Comparativement, plus de 70 % des personnes n'ayant pas de handicap ont terminé l'école secondaire, environ 17 % ont terminé l'université et 32 % possèdent un diplôme d'études collégiales ou un diplôme de formation professionnelle. Chez les adultes autochtones ayant un handicap, environ 46 % ont terminé l'école secondaire et seulement 2 % possèdent un diplôme universitaire.

Bien que ces chiffres démontrent qu'il reste beaucoup à faire, on observe une certaine progression entre les recensements de 1991 et 1996. Le pourcentage d'adultes handicapés détenant un diplôme universitaire est passé de 6 % à 7 %, tandis que le pourcentage des détenteurs d'un diplôme collégial ou de formation professionnelle est passé de 23 % à 26 %. Les autochtones possédant un handicap ont connu une progression du même ordre.

2.2. Données statistiques

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) élaborée par Statistique Canada et administrée en 2001 représente le portrait le plus complet à ce jour sur les incapacités au Canada³⁵. En décembre 2002, le gouvernement a publié un important rapport tiré de cette enquête, intitulé *Vers l'intégration des personnes handicapées*³⁶. Une bibliographie sur l'incapacité au Canada a été réalisée à l'intérieur d'un document de référence à ce rapport et est diffusée sur le site Internet de Développement social Canada (auparavant Développement des ressources humaines Canada³⁷).

Selon les résultats de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001, 3 601 000 Canadiens ont des incapacités, soit environ une personne sur huit dans les ménages du Canada³⁸. On ne se surprendra pas de constater que

la fréquence de l'invalidité augmente avec l'âge. Ainsi, parmi la population âgée de 0 à 14 ans, la fréquence de l'invalidité atteint 3,3 %, tandis qu'elle s'établit à 9,9 % chez les 15 à 64 ans et à 40,5 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Dans le groupe d'âge qui poursuit généralement des études postsecondaires, les taux d'invalidité sont relativement faibles : 3,5 % chez les 15 à 19 ans; 4,3 % chez les personnes de 20 à 24 ans et 5,2 % chez les 25 à 34 ans³⁹. Chez les femmes âgées de 20 à 34 ans, la proportion de personnes handicapées est légèrement plus élevée que chez les hommes.

La figure 1 présente la répartition des types de déficiences chez les personnes de plus de 15 ans. Comme beaucoup de personnes déclarent plus d'une déficience, la somme des pourcentages ne donne pas 100. En fait, seulement 18 % des personnes handicapées

35 Statistique Canada (2001), *Une nouvelle perspective sur les statistiques de l'incapacité : changements entre l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001*. <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=89-578-X>; Statistique Canada (2002), *Un profil de l'incapacité au Canada en 2001*. Ottawa. <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=89-577-X>

36 Développement des ressources humaines Canada (2002), *Vers l'intégration des personnes handicapées*, Ottawa : DRHC. <http://www.sdc.gc.ca/fr/pip/bcph/documents/versIntegration/riph.pdf>

37 Développement des ressources humaines Canada (2002), *Vers l'intégration des personnes handicapées – Annexes et tableaux au Rapport technique*.

38 L'EPLA exclut les personnes habitant dans les réserves des Premières nations et dans les trois territoires, ainsi que les personnes hébergées dans un établissement de santé.

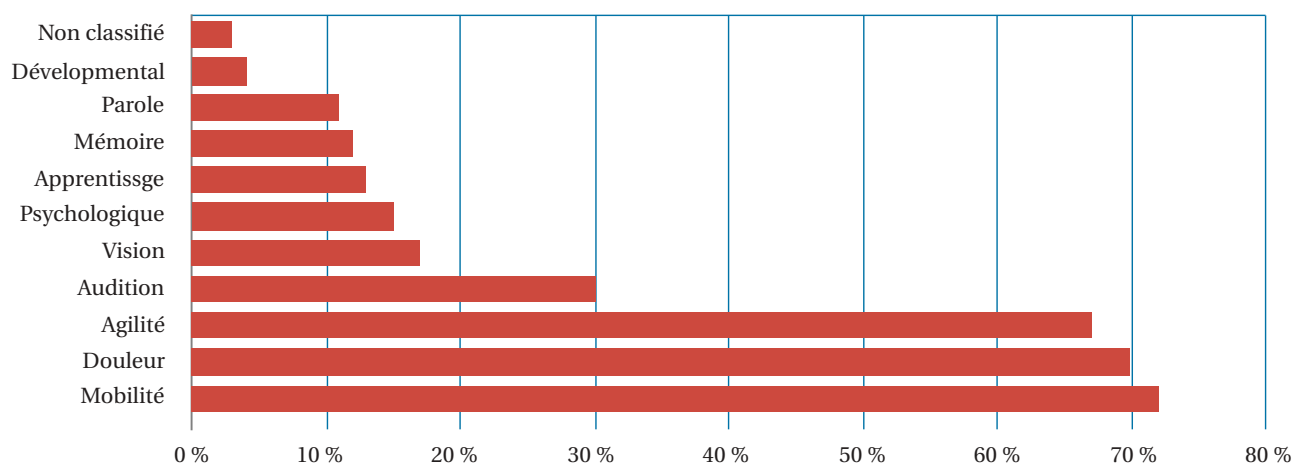
39 Développement des ressources humaines Canada (2002), *Vers l'intégration des personnes handicapées – Annexes et tableaux au Rapport technique*.

déclarent avoir seulement une déficience. Une proportion notable indique souffrir d'au moins trois déficiences, et près de 8 % en ont six ou plus.

Dans le rapport de l'EPLA, on a catégorisé la gravité de la déficience de la manière suivante : 34,1 % des personnes handicapées ont une incapacité légère, 25 % ont une incapacité modérée, 26 % ont une incapacité sévère; 14 % ont une déficience très sévère. Parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, les pourcentages sont de 45,8 %, 23,5 %, 19,7 % et 10,9 % respectivement⁴⁰.

L'EPLA 2001 ne comptait pas assez de répondants autochtones pour permettre une analyse statistiquement significative de l'incapacité chez les peuples autochtones. Cependant, deux autres enquêtes fournissent ce type de renseignements. Comme l'indique le rapport *Vers l'intégration des personnes handicapées*, l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2000-2001⁴¹ et l'Enquête auprès des peuples autochtones (EPA)⁴² nous renseignent sur ce sujet, même si les données ne peuvent pas être directement comparées avec celles de l'EPLA.

Figure 1 — Types d'incapacité au Canada, selon l'EPLA (2001)⁴³
(proportion de personnes de plus de 15 ans déclarant une déficience particulière)



Selon l'ESCC, l'ensemble des autochtones présentent un taux d'invalidité de 31 % : cette proportion est de 30 % chez les 15 à 64 ans et de 53 % chez les 65 ans et plus. Ces taux sont plus élevés que ceux de l'ensemble de la population canadienne. En 1991, l'EPA permettait de constater que près de la moitié des autochtones handicapés (45 %) souffraient d'une déficience touchant leur mobilité, tandis que dans 35 % des cas, cette déficience se rapportait à leur agilité. L'EPA démontrait également que les autochtones présentaient davantage de déficiences de type visuel (25 %) ou auditif (35 %) ou encore de trouble de l'élocution (13 %) que les autres Canadiens.

Les personnes handicapées ont davantage de difficulté à obtenir et à conserver un emploi. Selon le Recensement de 1996, le taux d'emploi des personnes handicapées était de 41 % chez les hommes et de 32 % chez les femmes, comparativement à 83 % chez les hommes et 70 % chez les femmes dans l'ensemble de la population. La situation des autochtones handicapés est encore plus difficile. Le même recensement a révélé un taux d'emploi de 28 % chez les autochtones ayant des incapacités, comparativement à 50 % de l'ensemble de la population autochtone. En 1998, le revenu des ménages des Canadiens actifs ayant une déficience n'équivalait qu'à 76 % de la moyenne du revenu

40 On établit la gravité d'après l'intensité et la fréquence des limitations d'activités déclarées par le répondant.

41 Statistique Canada (2002), *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. Ottawa. <http://www.statcan.ca/francais/concepts/health/>

42 Statistique Canada (1991), *Enquête auprès des peuples autochtones*, Ottawa. http://www.statcan.ca/francais/Dli/Data/Ftp/aps_f.htm

43 Statistique Canada (2001), *Une nouvelle perspective sur les statistiques de l'incapacité : changements entre l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001*. <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=89-578-X>

familial des Canadiens en âge de travailler⁴⁴. Pour leur part, les personnes handicapées autochtones font partie de ménages qui ne disposent que de la moitié du revenu moyen de l'ensemble des ménages canadiens.

À l'instar de ce qu'il avait fait dans le cas des étudiants autochtones du niveau collégial, le ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique a réalisé des enquêtes de suivi auprès d'anciens étudiants handicapés du collégial⁴⁵. Les résultats ont permis de constater que 77 % des

répondants handicapés étaient entrés sur le marché du travail environ un an après la fin de leurs études, comparativement à 87 % des anciens étudiants n'ayant pas de handicap. Les répondants ont indiqué que leur mauvaise santé était la principale raison les ayant empêchés de travailler ou de chercher du travail. Les étudiants se sont généralement montrés satisfaits de leur expérience d'études postsecondaires et estimaient que leur programme d'études les avait aidés à obtenir un emploi et à exercer leurs fonctions professionnelles.

2.3. Programmes d'aide financière destinés aux étudiants handicapés

Bien entendu, les étudiants handicapés du niveau postsecondaire ont droit aux prêts étudiants, aux bourses d'excellence et aux bourses d'entretien consentis dans le cadre des programmes fédéraux et provinciaux ordinaires, fondés sur le mérite et le besoin. Un certain nombre de programmes spéciaux visent également cette clientèle, afin de compenser les frais plus élevés auxquels doivent faire face ces étudiants pour composer avec leur handicap.

2.3.1 Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants ayant une incapacité permanente

Le programme des Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants ayant une incapacité permanente offre une bourse exceptionnelle pour des frais relatifs aux études découlant du handicap du demandeur (aide technique, appareils de prise de notes, services de tuteurs, transport adapté entre le domicile et l'établissement d'enseignement). La bourse maximale est actuellement de 8 000 \$ par année scolaire.

2.3.2 Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente

Ce programme vise à compenser les frais relatifs aux droits de scolarité, au logement, aux livres et aux autres dépenses relatives aux études, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année scolaire.

Ces deux programmes fédéraux sont intégrés aux régimes provinciaux d'aide financière aux étudiants et sont administrés par les provinces. En outre, certaines d'entre elles offrent leurs propres programmes aux étudiants handicapés. C'est le cas par exemple de l'Ontario, qui offre la Bourse d'études pour personnes handicapées d'une valeur pouvant atteindre 2 000 \$ par année.

Dans certaines provinces, des fonds additionnels sont offerts aux étudiants qui ont besoin de soins auxiliaires.

44 Statistique Canada (1998), *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. Ottawa, cité dans *Vers l'intégration des personnes handicapées* (voir ci-dessus).

45 Colombie-Britannique. Ministère de l'Enseignement supérieur (1999) *1998 Outcomes of Former Students with Disabilities*. Victoria. <http://www.ceiss.org>

2.3.3 Handicap et crédits d'impôt pour frais médicaux

Le gouvernement fédéral offre un crédit d'impôt pour personne handicapée (actuellement d'une valeur de 6 180 \$), un crédit d'impôt pour fournisseurs de soins et un crédit d'impôt pour personnes à charge handicapées. Ces mesures peuvent s'appliquer aux étudiants poursuivant des études postsecondaires, en fonction de leurs revenus.

Il existe également différents crédits d'impôt pour frais médicaux visant à compenser les dépenses relatives à des appareils de soutien, à l'adaptation d'une mini-fourgonnette ou à l'achat d'un fauteuil roulant. Les régimes provinciaux d'impôt sur le revenu prévoient des dispositions semblables.

2.3.4 Programmes de soutien aux établissements d'enseignement postsecondaire

La plupart des provinces offrent des fonds spéciaux mais limités aux établissements universitaires et collégiaux désireux d'adapter leurs immeubles afin d'améliorer l'accès aux personnes handicapées. D'autres fonds sont souvent offerts afin d'aider les universités à offrir des services et des programmes spéciaux aux étudiants handicapés. Mentionnons à titre d'exemple le Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés mis à la disposition des universités ontariennes (7,2 millions de dollars en 2003-2004).

3. Les personnes ayant des enfants et les études postsecondaires au Canada

3.1. Bref survol de la situation des personnes ayant des enfants relativement aux études postsecondaires

Au Canada, les établissements d'enseignement postsecondaire reconnaissent les besoins spéciaux des étudiants ayant des enfants, et ce, de différentes manières et à divers degrés. Par exemple, on leur offre :

- un service de garde sur le campus;
- des camps de jour pour les enfants pendant les relâches scolaires;
- des haltes-garderies pour les étudiants « adultes » (plus âgés que la moyenne) et les étudiants à temps partiel, qui répondent souvent aux besoins spéciaux des chefs de famille monoparentale;
- des places en résidence pour les étudiants mariés ou non qui ont des enfants;
- des modalités d'apprentissage souples et des occasions de formation à temps partiel.

Le financement de ces services de soutien peut prendre une variété de formes. Il peut venir du budget de l'établissement, de frais connexes payés par l'ensemble des étudiants ou de sources gouvernementales ou privées. Pour les parents ayant des enfants d'âge préscolaire, les services de garde revêtent une grande importance. L'offre et le coût des services de garde financés par l'État au profit des parents à faible revenu varient grandement d'une province à l'autre. On reconnaît généralement que le Québec possède le meilleur système avec ses garderies à 7 \$ par jour⁴⁶.

La souplesse dont peuvent faire montre les établissements est peut-être encore plus importante que les services spéciaux qu'ils peuvent offrir. La plupart des étudiants ayant des personnes à charge ont beaucoup de difficulté à se conformer à un programme rigide à temps plein à cinq jours par semaine. Depuis de nombreuses années, la plupart des établissements d'enseignement postsecondaire offrent des études à temps partiel sur leur campus. Certaines universités, comme Carleton et Ryerson (toutes deux en Ontario), l'Université Athabasca (en Alberta) et la British Columbia Open University ont été justement créées pour satisfaire aux besoins des étudiants d'âge mur et des étudiants à temps partiel, même si les universités Carleton et Ryerson sont maintenant devenues des universités à part entière. Les programmes d'enseignement à distance sont passés de simples cours par correspondance, comme ceux offerts par la University of Waterloo, au télé-enseignement et aux programmes offerts sur Internet. Le télé-enseignement, qui a débuté il y a deux décennies sur certains canaux de télévision par câble, dans certains centres urbains (comme ITV de l'Université Carleton ou la première version de Télé-université offerte par l'Université du Québec), est devenu un service largement répandu, qui met à contribution des vidéocassettes ou des canaux spécialisés comme Canadian Learning Television. Ces dernières années, la plupart des établissements d'enseignement postsecondaire ont mis sur pied des

46 Voir par exemple : <http://features.todayparent.com/childcare/charts3.html>

cours offerts sur Internet, et le nombre d'options disponibles continue d'augmenter.

Plusieurs établissements diffusent maintenant en ligne une portion importante de leurs programmes. Par exemple, l'Université Athabasca compte plus de 23 000 étudiants inscrits d'un bout à l'autre du pays. Elle offre des cours de premier et de deuxième cycle dans une variété de disciplines, allant des programmes courants d'arts et lettres à une maîtrise en administration des affaires, par voie électronique⁴⁷. En tant qu'établissement pivot d'une alliance d'universités canadiennes, elle accueille l'Université virtuelle canadienne, qui diffuse plus de 250 cours en ligne par l'intermédiaire de 11 universités⁴⁸. Royal Roads University est un établissement semi-privé de Victoria qui propose surtout des cours de deuxième

et troisième cycles sur Internet⁴⁹, tandis que l'Université du Québec offre Télunq (Télé-université)⁵⁰. Au niveau collégial, en Ontario, un consortium de collèges communautaires offre plus de 400 cours par Internet⁵¹. Industrie Canada publie *Campus branché canadien*, un répertoire de cours postsecondaires diffusés en ligne par plus de 75 collèges et universités du Canada⁵². Un certain nombre d'établissements étrangers offrent également des programmes au Canada via Internet, comme le très fructueux programme à but lucratif University of Phoenix Online⁵³ et le programme sans but lucratif UK Open University⁵⁴. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres sur les inscriptions d'étudiants canadiens, chacun de ces deux programmes en ligne compte près de 100 000 inscrits, dans le monde.

3.2 Données statistiques

Le fait d'avoir une personne à charge peut clairement constituer un obstacle à l'accès aux études postsecondaires, tout comme c'est le cas d'un emploi à temps plein. Les difficultés éprouvées sont souvent d'ordre financier, même si la conciliation du temps que l'on doit consacrer aux études et aux soins d'un enfant peut également se révéler ardue. Il est plus courant, pour les personnes en âge de poursuivre des études postsecondaires, d'avoir de jeunes enfants que d'autres types de personnes à charge. Même si les hommes autant que les femmes peuvent être responsables de jeunes enfants, que ce soit seuls ou en couple, les obstacles les plus importants se dressent devant les femmes chefs de famille monoparentale. Les femmes qui ont des enfants avant de terminer leurs études secondaires sont susceptibles d'avoir des difficultés à répondre aux exigences d'admission aux études postsecondaires. À l'autre extrémité du spectre d'âge, les étudiants qui doivent s'occuper d'un parent ou d'un autre membre âgé de

la famille éprouveront également des ennuis à poursuivre des études à temps plein. D'autres relations d'interdépendance peuvent également représenter un obstacle aux études postsecondaires. Le présent rapport porte spécifiquement sur les étudiants ayant des enfants à charge.

À la fin du XX^e siècle, les femmes ont vu s'ouvrir à elles les études postsecondaires, et ce, de façon considérable. Au milieu des années 1970, bien que davantage de jeunes filles que de jeunes garçons terminaient leurs études secondaires, un peu moins de 50 % des effectifs du niveau postsecondaire étaient de sexe féminin. La participation des femmes était inférieure dans les programmes d'études supérieures ou les programmes menant à une profession libérale tel que la médecine ou le droit, et davantage de femmes étudiaient à temps partiel plutôt qu'à temps plein⁵⁵. Toutefois, depuis l'année scolaire 1979-1980, les femmes représentent la majorité des effectifs du premier cycle universitaire

47 <http://www.athabascau.ca>

48 <http://www.cvu-uvc.ca>

49 <http://www.royalroads.ca>

50 <http://www.teluq.quebec.ca>

51 <http://www.ontariolearn.com/index.htm>

52 <http://www.campusbranche.ca/index.jsp?lang=fre>

53 <http://onlinedegrees.phoenix.edu/index2.jsp>

54 <http://www.openuniversity.edu/>

55 Statistique Canada (1976), *Some Characteristics of Post-Secondary Students in Canada*. Ottawa : disponible sous forme d'un document ERIC ED177949.

au Canada. Des données préliminaires de Statistique Canada indiquent que, pour l'année scolaire 2000-2001, les femmes composent 57,1 % des étudiants universitaires de premier cycle à temps plein et 58,3 % des étudiants à temps partiel (dans le groupe d'âge des 18 à 34 ans)⁵⁶. Cette hausse de la participation des femmes les a ensuite amenées dans une situation majoritaire dans les programmes d'études supérieures. En 2000-2001, les femmes composaient 51 % de tous les étudiants candidats aux études supérieures, même si les hommes continuent de former 54 % des inscrits au doctorat. Pendant ce temps, les femmes ont graduellement élargi leur représentation dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes, comme les sciences physiques, le génie et les mathématiques, même s'il reste encore à faire pour en arriver à une représentation équivalente dans ces champs d'études.

En 1998-1999, les femmes constituaient 55 % des étudiants à temps plein au collégial et 60,7 % des étudiants à temps partiel, une proportion qui n'a pas beaucoup fluctué dans les 10 dernières années⁵⁷. Au cours des cinq dernières années, les inscriptions à temps partiel ont constamment décliné dans les collèges, tant chez les hommes que chez les femmes, tandis qu'elles regagnaient quelque peu du terrain dans les universités, après plusieurs années de fléchissement. La répartition selon les sexes varie considérablement selon les différents programmes proposés par les collèges communautaires.

L'évolution du taux de fécondité a considérablement modifié les tendances démographiques caractérisant la société canadienne. De nos jours, les femmes ont moins d'enfants et les ont plus tard dans leur vie. En 1999, l'âge moyen pour avoir un premier enfant était de 28,7 ans. Qui plus est, de plus en plus de femmes canadiennes choisissent de ne pas avoir d'enfant du tout. Le taux de fécondité par femme est passé de 3,5 enfants en 1921 à seulement 1,5 en 1999⁵⁸. Les données de l'Enquête sociale générale de 2001 montrent que 7 % des jeunes Canadiens et

Canadiennes de 20 à 34 ans n'ont pas l'intention d'avoir des enfants. On note que 19 % des femmes de 20 à 24 ans, 47 % des 25 à 29 ans et 74 % des femmes de 30 à 44 ans ont au moins un enfant (les proportions d'hommes avec enfants dans ces groupes d'âge sont considérablement inférieures). De nombreuses études font voir qu'il est plus probable pour une femme de reporter la naissance des enfants si elle poursuit des études et, inversement, qu'il est plus probable pour une femme de reporter la poursuite des études si elle donne naissance à un enfant tôt dans sa vie⁵⁹.

Une récente étude, fondée sur les données longitudinales de l'Enquête auprès des jeunes en transition de Statistique Canada/DRHC, a comparé les caractéristiques des personnes de 20 ans qui accédaient immédiatement aux études postsecondaires avec celles des personnes qui reportaient leurs études postsecondaires ainsi qu'avec celles des personnes ayant choisi de ne pas poursuivre leurs études⁶⁰. L'une des variables explicatives de la non-participation est le fait d'avoir un enfant à charge. Seulement 4 % des femmes de 20 ans poursuivant des études postsecondaires juste après l'école secondaire avaient un enfant à charge, tandis que 3 % de celles qui décidaient de reporter leurs études avaient un enfant. Par ailleurs, 9 % des femmes ayant décidé de ne pas poursuivre leurs études avaient un enfant. Chez les hommes, les chiffres équivalents sont de 0 %, 2 % et 4 % respectivement.

Le fait d'être marié est également une variable indépendante de la non-participation, tant chez les hommes que chez les femmes. Environ 8 % des femmes de 20 ans fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire étaient mariées, tandis que 11 % de celles qui reportaient leurs études et 18 % de celles qui avaient choisi de ne pas poursuivre leurs études étaient mariées. Chez les hommes, les chiffres étaient de 4 %, 4 % et 8 % respectivement.

56 Statistique Canada (2003), *Inscriptions à l'université selon le groupe d'âge*. *Le Quotidien*, 17 avril 2003. <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/030417/q030417b.htm>

57 Statistique Canada (2003), http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/educ02a_f.htm

58 Bélanger, A. (2002), *Rapport sur l'état de la population du Canada*. Ottawa : Statistique Canada

59 Stobert, S. et A. Kemeny, *Choisir de ne pas avoir d'enfants*. Tendances sociales canadienne, été 2003.

60 Tomkowicz, J. et T. Bushnik (2003), *Qui poursuit des études postsecondaires et à quel moment : parcours choisi par les jeunes de 20 ans*. Ottawa : Statistique Canada. <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=81-595-M2003006>

Une analyse antérieure de l'Enquête auprès des sortants de 1991 de Statistique Canada a mis en relief le fait qu'il était 4,4 % plus probable pour un jeune d'être marié ou de vivre en union de fait s'il ne poursuivait pas d'études postsecondaires et qu'il était 3,8 % plus probable pour lui d'avoir des enfants à charge. Cependant, les chiffres considérés sont faibles; seulement 1,5 % des répondants qui poursuivaient des études postsecondaires avaient des enfants à charge et 2,1 % étaient mariés (ou en union de fait)⁶¹.

Il existe peu de données publiées sur la proportion d'étudiants du niveau postsecondaire ayant des personnes à charge au Canada. Cependant, les femmes ont toujours formé une plus forte proportion des étudiants à temps partiel, tant au niveau collégial qu'universitaire, et la plupart des inscrites à temps partiel ont plus de 25 ans. Ces deux faits nous permettent de supposer que beaucoup de ces étudiantes doivent également s'occuper de leurs personnes à charge.

Aux États-Unis, les données sont plus complètes à ce sujet. Chez les étudiants du premier cycle et du

niveau collégial, 11,3 % avaient une personne à charge en 1999-2000, tandis que 15,6 % en avaient deux ou plus. La même année, 13,3 % de ces étudiants étaient chef de famille monoparentale. Dans les programmes d'études supérieures ou les programmes menant à une profession libérale, 18,5 % des étudiants étaient mariés sans personne à charge, tandis que 24,7 % étaient mariés avec des personnes à charge et 9,2 % n'étaient pas mariés mais avaient des personnes à charge⁶². Il importe peut-être de noter que 9,1 % des étudiants de sexe masculin du premier cycle universitaire et du niveau collégial déclaraient être chefs de famille monoparentale (comparativement à 16,5 % des femmes). La proportion de chefs de famille monoparentale poursuivant des études à temps partiel ou un mélange d'études temps plein/temps partiel (29,6 %) était beaucoup plus élevée que ce que l'on pouvait constater dans les programmes à temps plein (11,1 %). La proportion d'étudiants poursuivant des études à temps partiel augmentait pour les personnes ayant plus d'une personne à charge (38,2 %).

3.3 Programmes d'aide financière destinés aux étudiants ayant des personnes à charge

3.3.1 Mesures fiscales pour enfants

Des crédits d'impôt sont offerts pour les enfants à charge et les autres types de personnes à charge, tant par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux.

3.3.2 Subvention canadienne pour études administrée conjointement avec les provinces

Dans le cadre de ce programme, les étudiants à temps plein peuvent bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 3 120 \$ par année; pour leur part, les étudiants à temps partiel peuvent recevoir une subvention jusqu'à concurrence de 1 920 \$ par année. Les parents seuls, les étudiants mariés, de même que les étudiants en union de fait ou avec un conjoint de

même sexe ont droit à cette subvention s'ils ont des enfants à charge. La subvention est assujettie à un plafond de revenu.

3.3.3 Subvention canadienne pour études pour étudiantes inscrites au doctorat

Les femmes inscrites à temps plein dans certains programmes de doctorat peuvent avoir droit à une subvention pouvant atteindre 3 000 \$ par année pendant une période maximale de trois ans. Bien que ce programme ne soit pas directement destiné aux étudiants ayant des personnes à charge, il est relativement probable que les femmes en âge de poursuivre des études de doctorat aient des enfants à charge ou encore des parents à charge, ce qui les rend susceptibles de bénéficier de ce programme (voir les statistiques mentionnées ci-dessus).

61 Foley, K. (2001), *Pourquoi arrêter après l'école secondaire? Analyse descriptive des raisons les plus importantes ayant motivé les diplômés de l'école secondaire à ne pas poursuivre d'études postsecondaires*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. http://www.boursesmillenaire.ca/fr/recherche/foley_fr.pdf

62 U.S. National Centre for Educational Statistics (2000). <http://www.nces.ed.gov/surveys/npas>

4. Analyse des réponses aux enquêtes

4.1 Introduction

Nous abordons dans la présente section une analyse de données choisies provenant de deux enquêtes réalisées en 2002 par des organisations différentes.

Le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (CCREPCU), réunissant un certain nombre d'universités canadiennes, a réalisé la première étude. Il s'agissait de la huitième d'une série d'enquêtes annuelles menées par le CCREPCU. Le financement de cette opération provenait des universités participantes et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Réalisée pendant l'année scolaire 2001-2002, l'étude se rapportait à un grand échantillon aléatoire d'étudiants du premier cycle (à temps plein et à temps partiel) de 30 universités canadiennes participant à l'enquête de manière volontaire. Parmi les 30 établissements, 11 proposent surtout des cours de premier cycle, huit sont des universités de taille moyenne offrant une gamme complète de programmes et 11 sont de grandes universités de recherche (soit un échantillon représentatif des universités canadiennes)⁶³. L'Enquête a été réalisée par la poste : chaque université participante envoyait les questionnaires à son échantillon d'étudiants. Ainsi, chaque établissement a pu analyser son propre échantillon de répondants de manière satisfaisante tout en maintenant les coûts globaux à un niveau raisonnable. Chaque université a constitué un échantillon de la même taille (1 000 étudiants).

Les taux de réponse ont varié entre 23 et 56 % selon les établissements, le taux de réponse moyen s'établissant à 42,3 %. Il s'agit d'un bon taux de réponse pour une enquête de ce type. En tout, 12 695 questionnaires remplis ont pu être comptabilisés. On n'a pas procédé à une pondération des réponses selon la taille des établissements ou leur taux de réponse individuelle.

La seconde enquête, appelée Projet d'enquête canadienne sur les étudiants du niveau collégial (PECEC) et financée par la Fondation, a été réalisée pour la première fois en mars-avril 2002 par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial avec la participation de 16 collèges d'un bout à l'autre du pays, représentant des effectifs étudiants totaux de plus de 93 000 individus. L'enquête du PECEC a été administrée en classe dans les établissements participant à un échantillon aléatoire de groupes stratifiés selon les différents programmes. L'échantillon ainsi constitué comprenait 6 360 répondants. Nous ne disposons pas de chiffres sur le taux de réponse réel, mais les enquêtes administrées en classe s'accompagnent généralement d'un taux de réponse très élevé. On notera que les collèges participants varient considérablement selon la taille et les types de programmes offerts, et que l'on observe davantage de variété dans le réseau collégial du pays que c'est le cas pour les universités⁶⁴.

63 Voici la liste des universités participantes : University of Alberta, University of British Columbia, University of Calgary, Université Carleton, Université Concordia, Dalhousie, Lakehead, Lethbridge, University of Manitoba, McMaster, Université de Montréal, Mount. St. Vincent, Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton et St. John), Nippissing, OCAD, Université d'Ottawa, Queen's, Regina, Ryerson, St Mary's, University of Saskatchewan, Simon Fraser, University of Toronto (Scarborough), Trent, Trinity Western, Waterloo, Wilfrid Laurier, Windsor et Winnipeg.

64 Voici la liste des collèges participants : University College Fraser Valley, Yukon, Aurora, Grant MacEwan, Keyano, Red River, Saskatchewan Inst. of Applied Sci. & Tech., Confederation, Fleming, Humber, Édouard-Montpetit, John Abbott, North Atlantic, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Bathurst), Nova Scotia et Holland. Pour de plus amples renseignements, voir : Malatest, R.A. et associés (2003), *La situation financière des étudiants de niveau collégial au Canada*, Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Instruments polyvalents, les deux questionnaires utilisés visaient à examiner différents sujets d'intérêt pour les établissements participants et la Fondation.

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a financé une analyse des données provenant de ces deux enquêtes relativement aux étudiants autochtones, aux étudiants handicapés et aux étudiants ayant des personnes à charge. Esther Middleton a procédé à l'analyse originale de ces données au milieu de l'année 2003⁶⁵. M^{me} Middleton a étudié séparément les trois sous-ensembles des trois

groupes désignés et les a comparés avec l'échantillon des répondants dans son ensemble. Dans le présent rapport, nous tentons d'intégrer les résultats de ces analyses, tout en exploitant également les données originales des enquêtes et en les situant dans leur contexte social et historique.

On notera que les **trois sous-ensembles ne sont pas mutuellement exclusifs**. En fait, il existe passablement de chevauchements entre les trois groupes (consultez les lignes qui suivent à cet égard et les tableaux de données de la section 6).

Effectifs des groupes désignés dans les échantillons des enquêtes

Enquête	CCREPCU 2002	PECEC 2002
Nombre total de répondants	12 695	6 360
Étudiants avec enfants	1 009 (7,9 %)	1 374 (21,6 %)*
Étudiants handicapés	691 (5,4 %)	518 (8,1 %)
Étudiants autochtones	389 (3,1 %)	746 (11,7 %)

* Un nombre supplémentaire de 416 répondants ont indiqué avoir également la charge d'un adulte (question non posée dans l'Enquête du CCREPCU). 136 répondants avaient à la fois un adulte et un enfant à charge.

65 Middleton, Esther (2003)

- *Survey of Aboriginal Students: Undergraduate University Students & College Students*
- *Survey of University and College Students with Dependents: Report on Personal Profile, Academic Profile and Financing Education*
- *Survey of University and College Students with Disabilities: Report on Personal Profile, Academic Profile and Financing Education*

Rapports réalisés pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal.

4.2 Caractéristiques personnelles des répondants

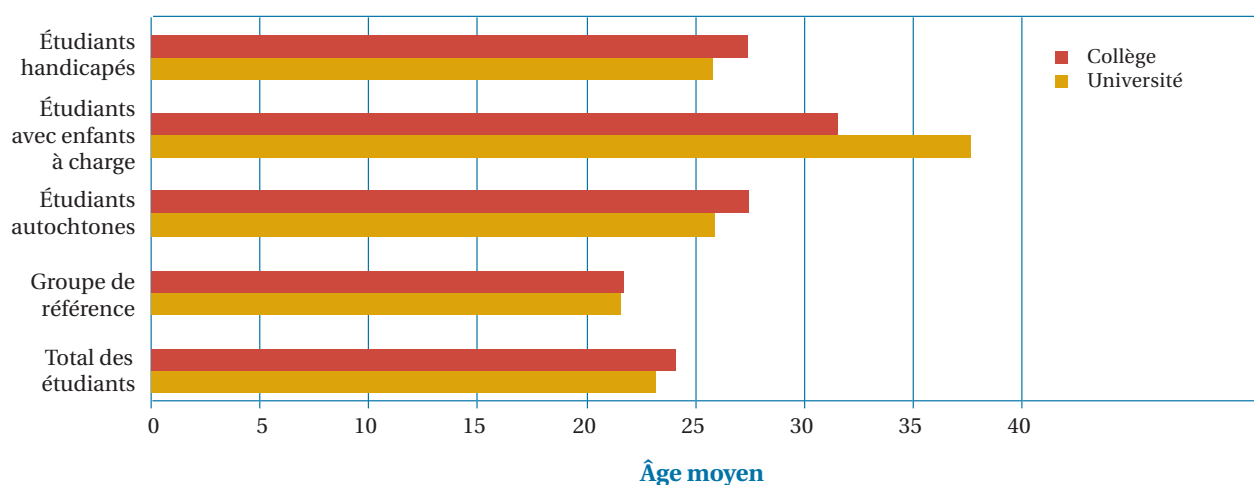
Une première façon de considérer les données consiste à comparer les caractéristiques des trois groupes désignés avec celles du reste des répondants (ci-après nommé le groupe de référence), c'est-à-dire les répondants qui ne sont ni autochtones, ni handicapés, ni parents.

Sexe — Les répondants de l'enquête auprès des étudiants universitaires du premier cycle sont majoritairement de sexe féminin (65,2 % de l'ensemble). Cela laisse supposer que les femmes sont légèrement surreprésentées dans l'échantillon, même si cela correspond à la baisse graduelle de la proportion des hommes chez les étudiants du premier cycle observée depuis plusieurs années. Par exemple, pendant la décennie 1990, la part des effectifs du premier cycle se rapportant aux hommes est passée de 49 à 44 %⁶⁶. Parmi les étudiants du premier cycle, les autochtones et les étudiants qui ont des enfants à charge sont encore plus fréquemment des femmes (71,5 et 74 % respectivement). C'est également le cas chez les étudiants handicapés (60,5 %). Chez les répondants du niveau collégial, la majorité est également féminine (53,9 % de l'ensemble); quoique la marge soit plus mince. Encore une fois,

ces chiffres correspondent aux données nationales, selon lesquelles 54 % des étudiants à temps plein au niveau collégial étaient de sexe féminin en 1999-2000⁶⁷. Environ deux collégiens avec enfants à charge sur trois sont des femmes (68 %); ceux qui déclarent être autochtones sont également plus souvent de sexe féminin (63,4 %), tandis que chez les handicapés, les femmes sont en minorité (45,5 %).

Âge (figure 2) — L'âge moyen de l'ensemble des répondants universitaires est de 23,2 ans, soit un peu plus que celui du groupe de référence (21,6 ans). Les étudiants autochtones et les étudiants handicapés sont plus vieux de quelques années, puisque leur âge moyen s'établit à 25,8 ans et qu'une plus forte proportion d'étudiants autochtones ont plus de 23 ans. Les étudiants ayant des enfants à charge sont considérablement plus âgés, la moyenne étant de 37,6 ans (une proportion de 89,8 % d'entre eux a plus de 23 ans). Ces tendances sont semblables chez les étudiants du niveau collégial, sauf que les étudiants avec enfants sont plus jeunes (31,5 ans) que leurs homologues de niveau universitaire⁶⁸. En moyenne, les étudiants du niveau collégial ont un an de plus que les répondants du premier cycle universitaire.

Figure 2 — Âge

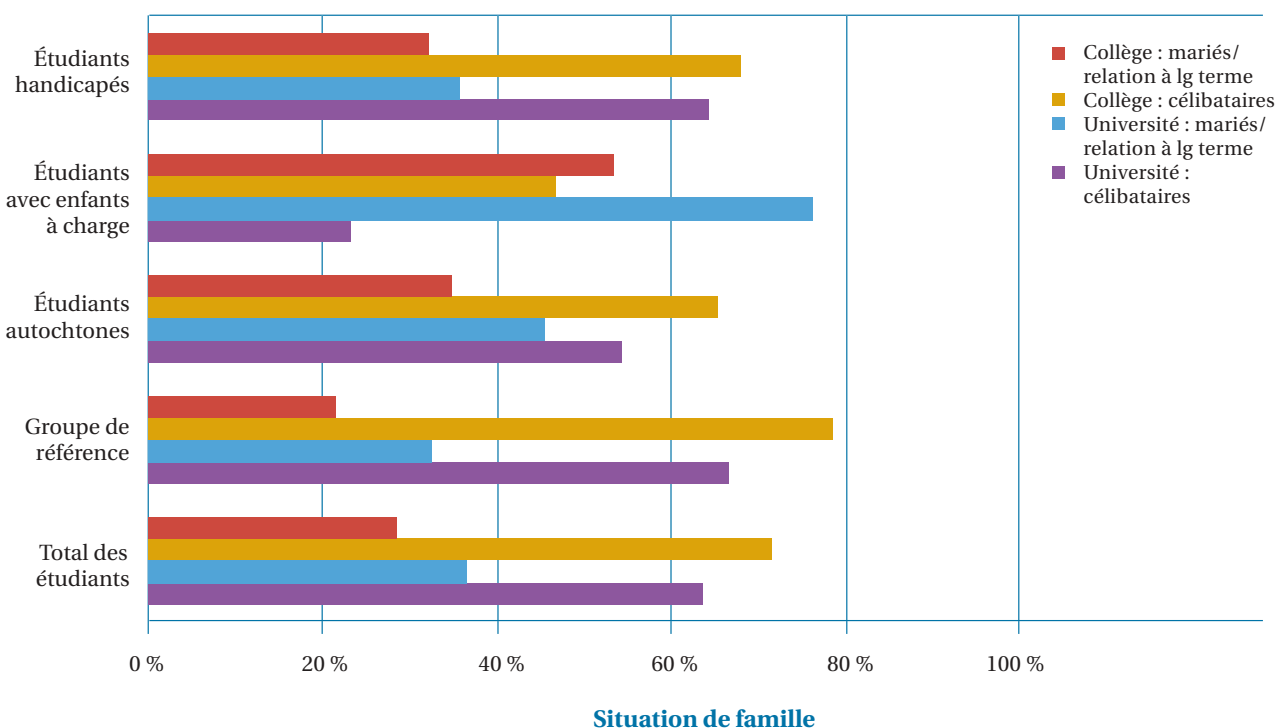


66 Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (2003), *Indicateurs de l'éducation au Canada. Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003*. Toronto : Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. <http://www.cesc.ca/pceipF.html>

67 *ibid*

68 La différence d'âge que l'on observe entre les deux groupes pourrait tenir au fait que le questionnaire auprès des étudiants des collèges demandait aux sondés s'ils avaient des enfants à charge, tandis que le questionnaire auprès des étudiants de l'université ne donnait pas cette précision et demandait simplement aux répondants s'ils avaient des enfants.

Figure 3 — Situation de famille



Situation de famille (figure 3) — Chez les étudiants de l’université, 32,5 % des membres du groupe de référence déclarent être mariés ou dans une relation à long terme (toutefois, seulement 3,9 % sont réellement mariés), tandis que 45,5 % des étudiants autochtones et 35,7 % des étudiants handicapés font la même déclaration. Chez les étudiants ayant des enfants à charge, environ trois sur quatre (76,1 %) sont mariés ou dans une relation à long terme (63,6 % sont mariés). Quoi qu’il en soit, 23,3 % des étudiants avec enfants sont célibataires sans être dans une relation à long terme (les chiffres équivalents dans le groupe de référence sont de 66,6 %).

Chez les étudiants du niveau collégial, 21,6 % des membres du groupe de référence sont mariés ou dans une relation à long terme. Comme c’est le cas chez les étudiants du niveau universitaire, on observe des taux de mariage et de relation à long terme plus élevés dans les trois groupes désignés. Parmi les collégiens ayant des enfants à charge, 53,2 % sont mariés ou dans une relation à long

terme, soit une proportion inférieure à celle des étudiants d’université (on notera que l’enquête auprès des étudiants du collégial n’a pas fait de distinction entre le mariage et la relation à long terme).

Enfants — Parmi les 12 216 étudiants du niveau universitaire qui ont répondu à la question « Combien d’enfants avez-vous? », 1 009 (8,3 %) ont dit qu’ils avaient des enfants. Environ un quart (25,7 %) des étudiants avec enfants sont des hommes. La plupart (83 %) de ces étudiants de sexe masculin sont mariés ou dans une relation à long terme, tandis que chez les femmes, cette proportion est de 72,7 %.

Parmi les 6 166 étudiants du niveau collégial, qui ont répondu à une question légèrement différente, 22 % ont déclaré avoir des enfants⁶⁹. De ce nombre, 31,8 % étaient des hommes. Parmi les étudiants du collégial de sexe masculin, près des deux tiers (63,7 %) et près de la moitié des femmes avec enfants (48,2 %) étaient mariés ou dans une relation à long terme.

69 On notera que le questionnaire aux étudiants du collégial posait la question suivante « Combien de personnes à charge avez-vous dans chacun des groupes d’âge ci-dessous? » On y définissait une personne à charge comme un « individu qui a besoin de votre soutien financier ou support et qui habite avec vous ». Les catégories faisaient la distinction entre les enfants et les adultes. Quant au questionnaire soumis aux étudiants de l’université, il demandait simplement « Combien d’enfants avez-vous? », sans faire de distinction relative à la notion de personne à charge ou de cohabitation.

Parmi les 1 009 étudiants d'université ayant des enfants, 409 ont des enfants de 5 ans ou moins, 384 ont des enfants de 6 à 11 ans, tandis que 466 ont des enfants de 12 ans ou plus. Le nombre d'enfants déclarés allait de 1 à 6.

Parmi les 1 374 étudiants du collégial ayant des enfants, 642 avaient des enfants de 5 ans ou moins, 583 avaient des enfants 6 à 11 ans et 601 avaient des enfants de 12 ans ou plus.

Près de la moitié des étudiants autochtones du collégial (46,9 %) et 29,6 % des étudiants autochtones de l'université avaient des enfants.

Pour les besoins du présent rapport, nous supposons que tous les étudiants avec enfants des deux enquêtes les ont à leur charge. Il est impossible de dire si certains de ces enfants sont indépendants, que ce soit en raison de leur âge ou par suite d'un arrangement de famille ultérieur; or, c'est sans aucun doute le cas de certains.

Adultes à charge — Le questionnaire aux étudiants du collégial leur demandait combien d'adultes à charge ils avaient (les personnes à charge étant définies comme « un individu qui a besoin de votre soutien, financier ou autre et qui habite avec vous »). Cette question n'était pas posée dans l'enquête du CCREPCU.

Parmi les 1 654 étudiants du niveau collégial ayant déclaré avoir des personnes à charge (enfants ou adultes), 416 ont dit qu'il s'agissait d'un adulte, tandis que 136 ont déclaré avoir à leur charge *à la fois* un adulte et un enfant. Parmi les 280 répondants qui ont dit avoir à leur charge des adultes mais pas d'enfants, 73,7 % ont moins de 25 ans. Ce groupe se répartit à peu près également entre les hommes et les femmes. Dans la plupart des cas (91 %), il s'agit d'étudiants à temps plein, et 55,9 % habitent avec leurs parents, leur tuteur ou d'autres personnes de leur famille. Dans ces groupes, 29,3 % disent qu'au moins un adulte membre de leur famille a un handicap, tandis que 84,2 % ont au moins un membre de leur famille adulte qui est une personne âgée. Une proportion considérable disent qu'ils ont plus d'un adulte à leur charge. Deux étudiants de ce groupe sur trois (66,1 %) consacrent moins de cinq heures par semaine à leurs obligations familiales. Les données

sur les étudiants ayant des personnes adultes à leur charge (la jeunesse relative des répondants, le nombre de cas avec plusieurs personnes à charge, la proportion d'étudiants à temps plein dans ce groupe et le temps consacré aux obligations familiales) laissent supposer que la question pourrait avoir été mal interprétée et que beaucoup de ces adultes apparentés ne sont pas vraiment à la charge des répondants.

Statut d'autochtone — Dans le questionnaire auprès des étudiants d'université, on a demandé aux étudiants autochtones d'indiquer s'ils étaient membres d'une Première nation, Métis, Inuits ou non inscrits, bien que des définitions détaillées à cet égard n'aient pas été fournies. Parmi les 389 étudiants autochtones, 40,1 % sont membres des Premières nations, 35,5 % sont Métis, 21,6 % sont des Indiens non inscrits et 2,8 % sont Inuits. Ces renseignements n'ont pas été abordés dans le questionnaire soumis aux étudiants du collégial.

Incapacité — Si 518 étudiants du collège ont indiqué avoir un handicap, l'enquête ne permettait pas de décrire la nature de la déficience en question. Par ailleurs, il est possible de faire une ventilation des invalidités décrites dans le groupe des étudiants universitaires. À cet égard, ce sont les troubles d'apprentissage qui sont les plus courants (25,2 %), suivis des problèmes de santé mentale (17,8 %) et de la déficience visuelle partielle ou complète (10,9 %).

Minorités visibles — Au sein de l'échantillon d'étudiants d'université, 15,4 % des répondants ont déclaré être membres d'une minorité visible. Ces chiffres sont ramenés à 14,4 % lorsque l'on exclut de ce groupe les autochtones et les Métis. Parmi les membres d'une minorité visible qui ne sont pas autochtones, 23,6 % ont déclaré être d'ascendance chinoise; 15,1 %, d'origine sud-asiatique et 13,8 %, d'ascendance noire ou africaine.

Dans l'échantillon des étudiants du niveau collégial, 10,9 % indiquent qu'ils sont membres d'une minorité visible autre qu'autochtone. On n'a pas demandé à ces répondants de préciser de quel type de minorité visible il s'agissait.

Dans ce contexte, on notera que, selon le Recensement de 2001, 13,4 % des Canadiens ont dit appartenir à une minorité visible⁷⁰.

70 Statistique Canada (2003), *Portrait ethnoculturel du Canada : une mosaïque en évolution*. Ottawa.
Voir <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/etoimm/pdf/96F0030XIF2001008.pdf>

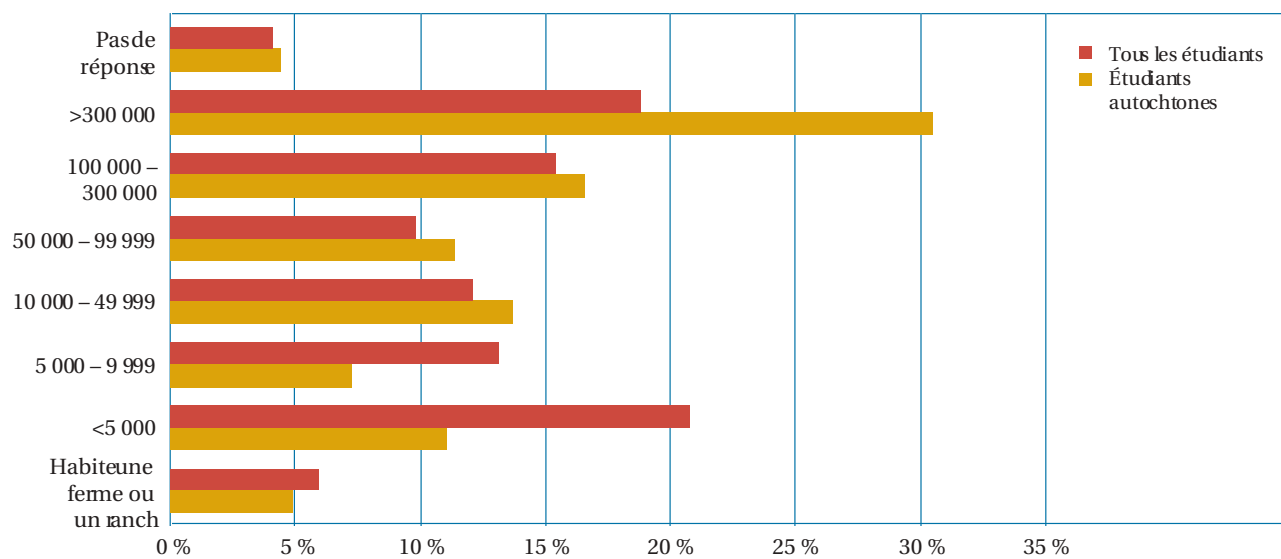
Modalités de vie — Quelque 42,9 % des étudiants d'université du groupe de référence habitent avec leurs parents ou des membres de leur famille et 15,1 % vivent sur le campus. Dans chacun des trois groupes désignés, il est moins probable que les répondants habitent avec leurs parents ou sur le campus. Seulement 4 % des étudiants du groupe de référence habitent dans leur propre maison, tandis que plus de la moitié des étudiants avec enfants sont dans cette situation (56,8 %), tout comme 12,1 % des étudiants autochtones. Il est moins probable que les étudiants autochtones et les étudiants avec enfants habitent dans une résidence sur le campus. Dans ce dernier cas, ce n'est pas surprenant, compte tenu de la rareté relative des logements familiaux sur les campus universitaires.

Chez les étudiants des collèges, la situation reflète le fait que ces établissements offrent généralement moins de places en résidence. Dans le groupe de référence, une plus forte proportion d'étudiants habitent chez leurs parents ou des membres de leur famille (52,3 %) et une plus faible proportion (4,9 %) sont en résidence. Cependant, 10,1 % des étudiants autochtones habitent sur le campus, tout comme 6,1 % des étudiants handicapés. Il semble que les

collèges offrent plus fréquemment des places en résidence accordées selon les besoins. Comme c'est le cas chez les étudiants d'université, les collégiens avec enfants sont le groupe de répondants qui habitent le plus souvent dans leur propre maison, bien que cette proportion (33,1 %) soit inférieure à celle des étudiants-parents qui sont à l'université.

Origines (figure 4) — On ne s'étonnera pas de constater qu'une plus forte proportion des étudiants autochtones du niveau universitaire proviennent de collectivités de petite taille, comparativement aux étudiants du groupe de référence. Un peu plus de la moitié (51,9 %) sont originaires d'une ville de moins de 50 000 habitants et 26,7 %, de collectivités de moins de 5 000 habitants. Par contre, seulement 37,4 % des étudiants du groupe de référence sont originaires d'une collectivité (ou habitent une collectivité) de moins de 50 000 habitants. Il est légèrement plus probable que les étudiants avec enfants et les étudiants handicapés proviennent d'une ville dont la population dépasse 100 000 personnes, comparativement aux chiffres du groupe de référence. Par contre, les étudiants autochtones proviennent moins souvent d'agglomérations de cette taille.

Figure 4 — Taille de la collectivité d'origine



Taille de la collectivité d'origine (population)
Total des étudiants d'université et étudiants autochtones d'université

Il n'existe pas de données sur la taille des collectivités d'origine des étudiants du niveau collégial. Dans le cadre de l'enquête auprès de ces étudiants, le questionnaire posait plutôt une question sur la distance entre leur domicile permanent et leur établissement collégial. Dans tous les groupes désignés, environ 50 % des étudiants habitaient à 25 km ou moins du collège. Dans le groupe de référence, la résidence permanente d'environ trois étudiants sur quatre était située à 100 km ou moins de l'établissement collégial. Ces chiffres corroborent la mission de la plupart des collèges, qui est de servir les collectivités locales. Ils cadrent également avec le constat de Statistique Canada, selon lequel les étudiants qui habitent au-delà d'un aller-retour quotidien avec une université auront tendance à fréquenter beaucoup plus souvent un collège, pourvu qu'il y en ait un à proximité⁷¹. Toutefois, on ne sera probablement pas surpris de constater que, dans 30,5 % des cas, le domicile permanent des étudiants autochtones du collégial est à plus de 100 km de l'établissement et qu'il est à plus de 500 km dans 16 % des cas. Les étudiants handicapés et les étudiants ayant des enfants à charge ont tendance à fréquenter un collège près de leur domicile permanent.

On a demandé aux étudiants quelle était la province de leur résidence permanente. Dans le groupe des étudiants d'université, un peu plus de la moitié des étudiants autochtones (51,9 %) proviennent des quatre provinces de l'Ouest, comparativement à 32,7 % dans le groupe de référence, tandis que seulement 2,3 % des étudiants autochtones proviennent des trois territoires (les 4,4 % de répondants dans les catégories Autre / Pas de réponse comprennent probablement un certain nombre de membres des Premières nations). Près de la moitié des étudiants handicapés (46 %) proviennent de l'Ontario comparativement à 37,9 % dans le groupe de référence. Les étudiants avec enfants proviennent un peu plus souvent d'une province de

l'Ouest (34,1 %) et un peu moins fréquemment de l'Ontario (34,5 %) que les étudiants du groupe de référence (32,7 et 37,9 %, respectivement). Chez les étudiants d'université, un répondant sur 20 (5,8 %) provient d'un autre pays. De ce nombre, un peu plus du quart vient des États-Unis.

Dans l'échantillon collégial, 42,1 % des étudiants autochtones proviennent des quatre provinces de l'Ouest, comparativement à 31,8 % des étudiants du groupe de référence. Environ 23,6 % des étudiants autochtones proviennent des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, comparativement à 2,8 % dans le groupe de référence. Comme c'est le cas chez les étudiants d'université, les étudiants handicapés proviennent un peu plus fréquemment de l'Ontario (26,8 %) que les étudiants du groupe de référence (22,3 %). Alors que 19,1 % des étudiants du groupe de référence du niveau collégial sont originaires du Québec, seulement 5,7 % des étudiants autochtones, 5,6 % de ceux ayant des enfants et 9,7 % des étudiants handicapés proviennent de cette province. Seulement 1,3 % des étudiants du collégial proviennent de l'extérieur du Canada. Les étudiants étrangers qui viennent étudier chez nous le font davantage pour des études universitaires que pour des études de niveau collégial.

Dans l'échantillon d'étudiants de l'université, on constate que les provinces de résidence permanente et les provinces de fréquentation universitaire se répartissent à peu près dans les mêmes proportions. Les exceptions à cet égard sont l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, qui semblent toutes deux attirer davantage d'étudiants des autres provinces. Les mêmes tendances s'observent dans les groupes désignés du même échantillon. Il y a davantage de concordance entre la province de la résidence permanente et la province de fréquentation collégiale, même s'il semble que l'Île-du-Prince-Édouard (collège Holland) attire certains étudiants des provinces avoisinantes.

71 Statistique Canada (2003), « Accès au collège et à l'université : est-ce que la distance importe? », *Le Quotidien*, 4 juin 2003. <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/030604/q030604b.htm>

4.3. Caractéristiques des répondants sur le plan scolaire

Temps plein et temps partiel — Neuf étudiants d'université sur 10 (92 %) du groupe de référence sont inscrits à temps plein. Par contre, à peine la moitié (51,7 %) des étudiants ayant des enfants sont aux études à temps plein, tandis que 87,4 % des étudiants autochtones et 81,5 % des étudiants handicapés sont inscrits à temps plein.

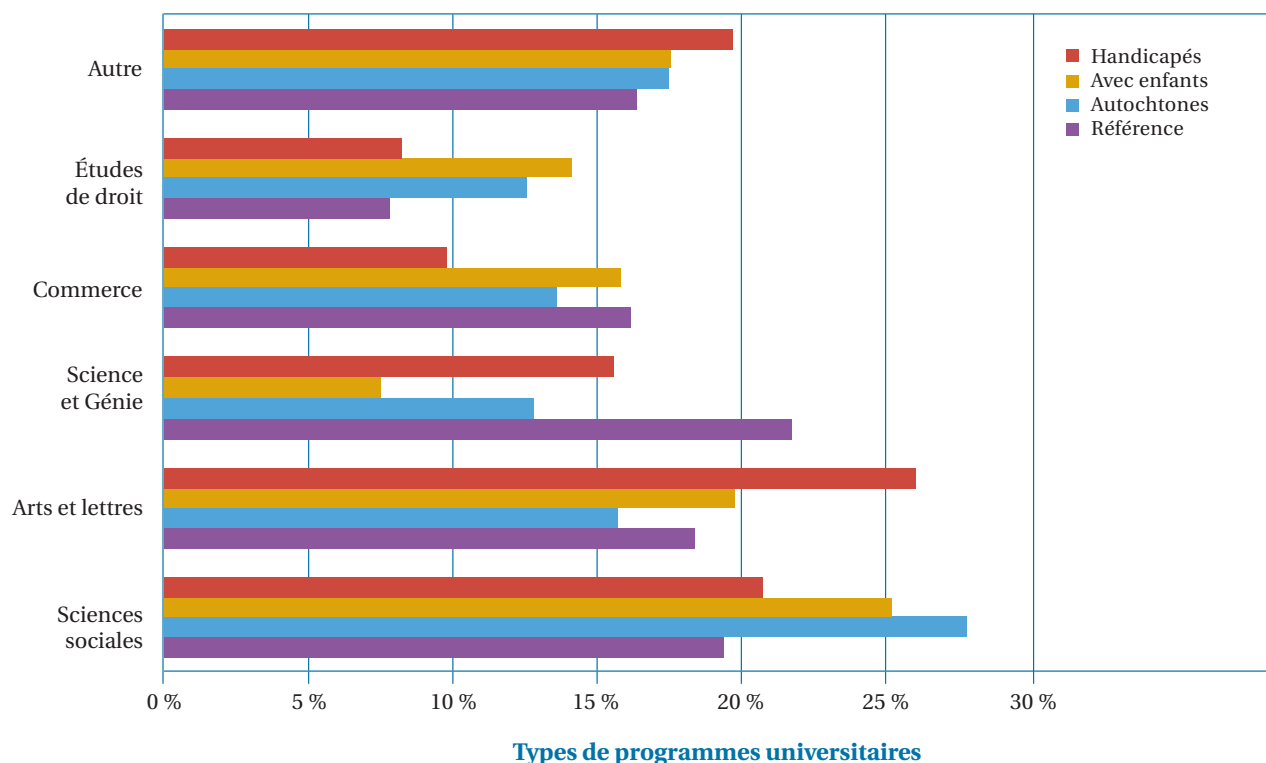
Dans l'échantillon des étudiants du collégial, on observe un pourcentage encore plus élevé (96,2 %) d'étudiants à temps plein dans le groupe de référence. Cette proportion est semblable chez les étudiants autochtones. Elle chute légèrement chez les étudiants ayant des enfants et chez les personnes handicapées, mais, dans chaque groupe, plus de 90 % des étudiants sont inscrits à temps plein.

Année d'études — Dans le cadre de l'enquête auprès des étudiants d'université, les répondants ont été choisis au hasard à différentes étapes de leur programme d'études. C'est ainsi que l'étudiant d'université moyen en est à l'année « 2,4 ». L'étudiant typique du groupe de référence a amorcé ses études en « 1999,36 », ce qui correspond à la progression normale d'un étudiant sondé à la fin de l'année civile 2001.

Reflétant en cela la plus forte proportion d'étudiants à temps partiel dans ce groupe, les étudiants avec enfants sont à l'université depuis en moyenne environ trois ans de plus que les étudiants du groupe de référence, tandis que l'étudiant autochtone et l'étudiant handicapé y sont depuis un an de plus en moyenne. Certains étudiants indiquent qu'ils ont entrepris leurs études à la même université bien avant la date de l'enquête. Douze étudiants ont indiqué avoir amorcé leurs études avant 1980. Il est probable que ces étudiants ont fait une pause prolongée avant de retourner à la même université.

Au niveau collégial, les étudiants passent généralement moins de temps aux études. Chez les répondants du groupe de référence, 45,5 % sont aux études depuis moins d'un an. Seulement 7,4 % des étudiants fréquentent le collège depuis quatre ans ou plus. Comparativement à l'échantillon du niveau universitaire, les étudiants autochtones et les étudiants avec enfants ont tendance à être aux études depuis une période de temps plus courte que les étudiants du groupe de référence, ce qui reflète la probabilité plus élevée pour eux d'être inscrits dans un programme de courte durée.

Figure 5 — Types de programmes d'études universitaires



Programmes d'études (figures 5 et 6) — Environ 19,4 % des étudiants d'université du groupe de référence poursuivent un programme de sciences sociales, tandis que 18,4 % sont inscrits à un programme en arts et lettres et 16,2 %, à un programme de commerce. Une proportion de 15,5 % poursuivent un programme de génie ou un programme menant à une profession libérale (médecine, droit, etc.), tandis que 14,4 % étudient les sciences physiques ou biologiques.

Il est plus probable que les étudiants autochtones poursuivent un programme de sciences sociales ou un programme menant à une profession libérale que les étudiants du groupe de référence, mais moins probable qu'ils soient inscrits à un programme en arts et lettres, en commerce ou en sciences ou génie.

Davantage d'étudiants avec enfants poursuivent un programme menant à une profession libérale, à un programme de sciences sociales, en arts et lettres ou en éducation que ce que l'on observe dans le groupe de référence. Une moins forte proportion d'entre eux étudient le génie ou les sciences.

Les étudiants handicapés sont plus souvent inscrits à un programme de sciences sociales ou en

arts et lettres que les étudiants du groupe de référence. Par contre, on les rencontre moins souvent dans un programme de génie, de commerce ou de sciences.

On n'a pas demandé aux étudiants du collégial le domaine qu'ils étudiaient, mais plutôt de décrire leurs programmes selon cinq catégories (programme d'accès ou de recyclage, programme professionnel ou technique, programme préparatoire ou programme de passage à l'université, programme postdiplôme ou programme d'études avancées ou, enfin, programme menant à un grade). Un peu plus de deux étudiants sur trois (67,7 %) du groupe de référence poursuivent un programme professionnel ou technique, tandis que 17,4 % sont inscrits à un programme de préparation à l'université. Si 60,4 % des étudiants autochtones poursuivent également un programme professionnel ou technique, 27,7 % ont entrepris un programme d'accès ou de recyclage. Seulement 60,4 % des étudiants autochtones sont inscrits à un programme de préparation à l'université. Les étudiants avec enfants et les étudiants handicapés présentent une répartition semblable à celle des étudiants autochtones.

Figure 6 — Types de programmes d'études collégiales

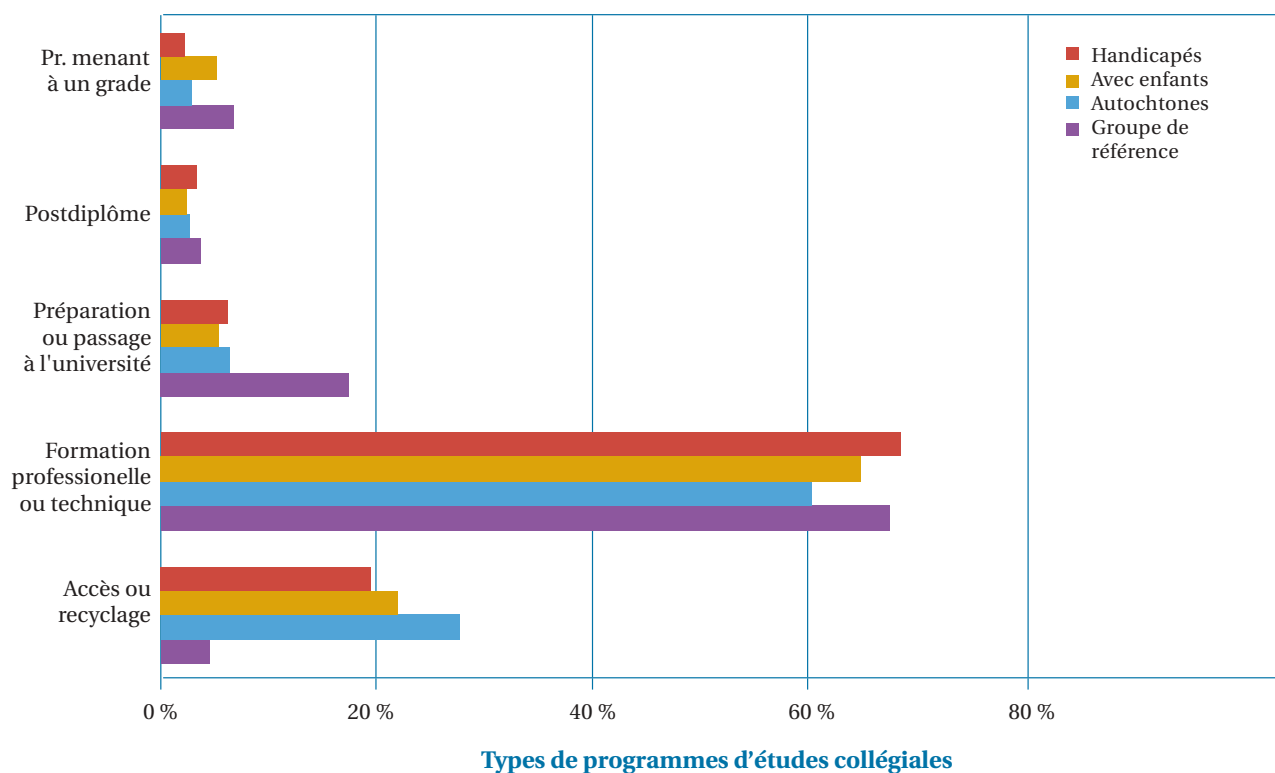
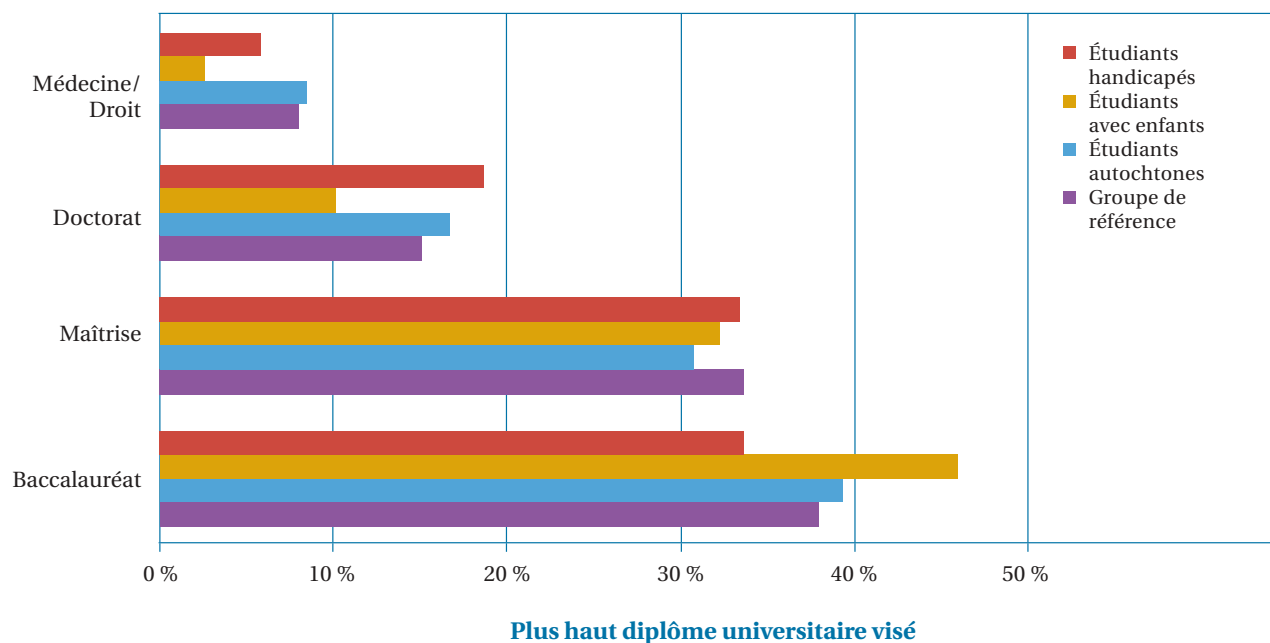


Figure 7 — Diplôme universitaire visé



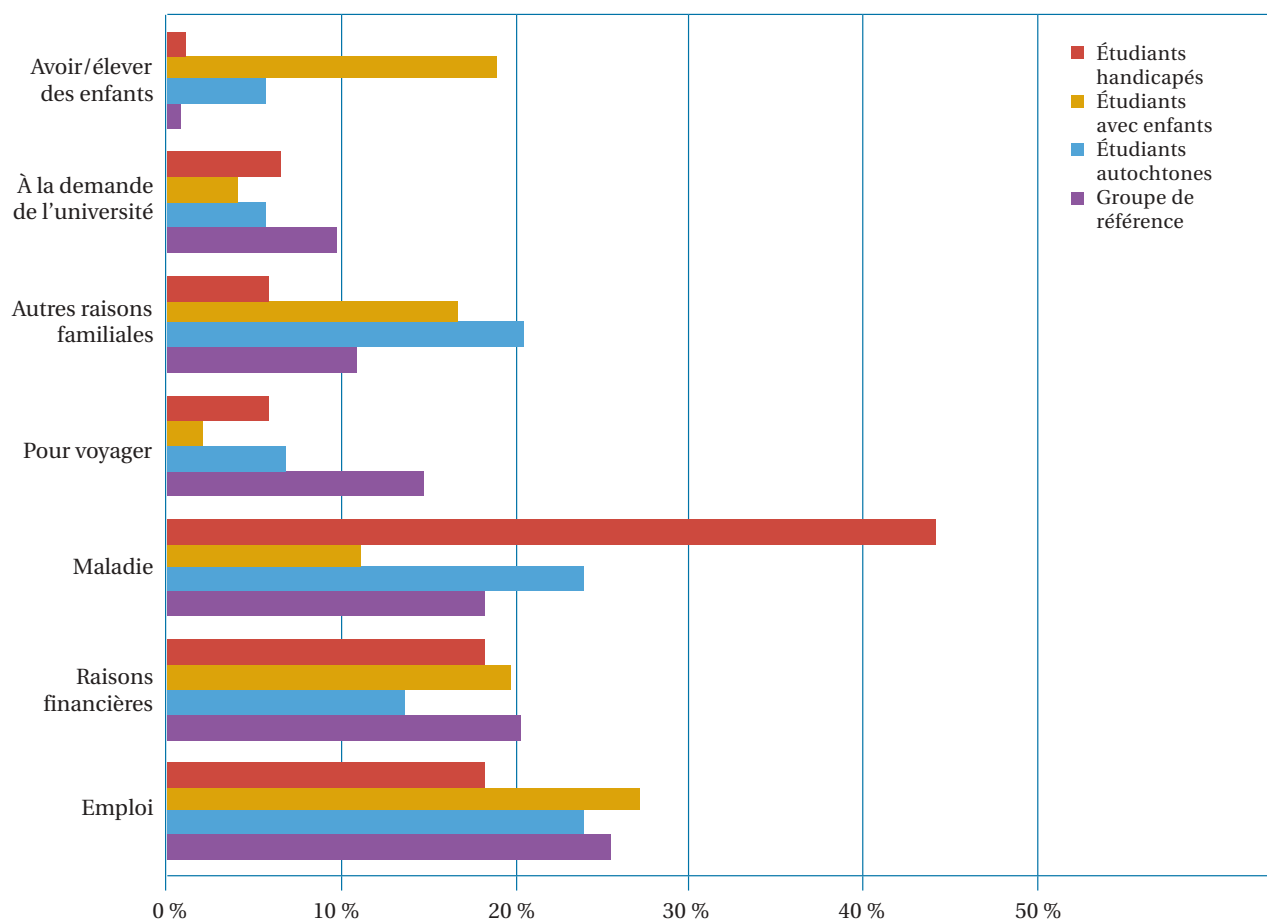
Projets pour l'avenir (figure 7) — Environ 87% de tous les étudiants d'université projettent d'achever leurs études dans le même établissement. Parmi les autres, 2,9 % ont fermement décidé de ne pas le faire, tandis que 9,7 % sont incertains à cet égard. Parmi les trois groupes désignés, seulement les étudiants handicapés présentent des caractéristiques distinctes des étudiants du groupe de référence. En effet, on y observe une proportion plus élevée d'incertitude quant à la fin des études (13,7 %), ce qui reflète probablement des soucis de santé.

On a demandé aux étudiants d'université quel était le diplôme le plus avancé qu'ils projetaient d'obtenir. Dans le groupe de référence, 39,9 % prévoient d'obtenir un ou plusieurs diplômes de baccalauréat; 33,6 % visent une maîtrise et 15,1 % affirment que leur objectif ultime est le doctorat. Les étudiants autochtones expriment des ambitions semblables. Les étudiants avec enfants visent un peu plus souvent le baccalauréat; une proportion plus faible déclare avoir l'intention d'obtenir un doctorat. Ce sont les étudiants handicapés qui caressent les objectifs les plus élevés : 18,7 % souhaitent obtenir un doctorat. Il est intéressant d'observer que 5,4 % des étudiants autochtones désirent obtenir un diplôme en droit, comparativement à 3,6 % des étudiants du groupe de référence.

Interruption des études (figure 8) — On a demandé aux étudiants d'université si, depuis qu'ils ont entrepris un programme universitaire, ils avaient interrompu leurs études pendant une session ou plus (à l'exception des sessions d'été, des périodes entre deux sessions ou d'un stage en milieu de travail). Dans le groupe de référence, 85,6 % des étudiants d'université n'avaient pas interrompu leurs études jusqu'à ce jour. Parmi ceux qui ont interrompu leurs études, 25,5 % l'ont fait pour des raisons d'emploi, 20,3 % pour des raisons financières et 18,2 % pour cause de maladie.

D'avantage d'étudiants des trois groupes désignés ont interrompu leurs études que les répondants du groupe de référence (14,4 %). Un peu moins de la moitié (43,4 %) des étudiants avec enfants avaient interrompu leurs études, comparativement à 29,4 % des étudiants handicapés et à 25,7 % des étudiants autochtones. On ne se surprendra pas de constater que la principale raison invoquée par les étudiants handicapés était la maladie (44,1 %), tandis que chez les étudiants avec enfants, la raison donnée était l'occupation d'un emploi (27,2 %), la situation financière (19,8 %) et les soins aux enfants (19 %). Quant aux étudiants autochtones, ils ont fait une pause dans leurs études pour des raisons d'emploi (23,9 %), de maladie (23,9 %) et d'autres raisons familiales (20,5 %).

Figure 8 — Raisons ayant motivé l'interruption des études universitaires



Raisons ayant motivé l'interruption des études universitaires

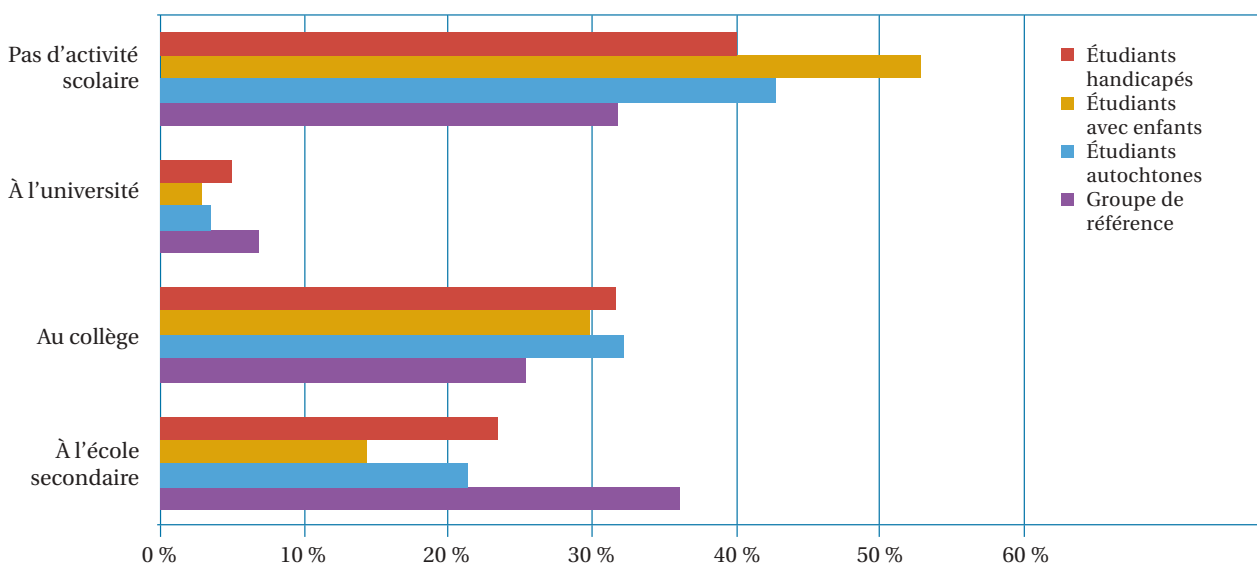
On a constaté avec surprise que 9,8 % des étudiants qui avaient interrompu leurs études ont dû quitter l'université pour des raisons disciplinaires ou scolaires. Parmi les trois groupes désignés, les proportions d'étudiants ayant dû interrompre leurs études sur demande de l'université étaient inférieures à celle du groupe de référence.

Activité dans l'année précédant l'inscription : étudiants du collégial (figure 9) — On a demandé aux étudiants du niveau collégial quelles étaient leurs principales activités sur les plans scolaire et non scolaire, pendant l'année précédant leur inscription à leur programme actuel. Un étudiant sur trois du groupe de référence (33,2 %) n'était pas aux études dans l'année précédant son inscription. Seulement 36 % poursuivaient des études secondaires à temps plein ou partiel, tandis que 25,4 % fréquentaient le collège à temps

partiel. Un collégien sur quinze (6,8 %) fréquentait l'université à temps plein ou à temps partiel dans l'année précédant son inscription au collège, ce qui démontre l'existence d'un va-et-vient entre les secteurs d'études postsecondaires au Canada.

Chez les membres des groupes désignés, on note de moins fortes proportions de répondants aux études dans l'année précédant l'inscription. Plus de la moitié des étudiants avec enfants (52,8 %) entrent dans cette catégorie. Dans ces trois groupes, ceux qui étaient déjà dans un programme d'études postsecondaires étaient davantage dans un collège que dans une université, à temps plein ou à temps partiel. Chez les étudiants autochtones, 21,4 % fréquentaient l'école secondaire, tandis que 14,4 % des étudiants avec enfants et 23,5 % des étudiants handicapés faisaient de même.

Figure 9 — Activité scolaire pendant l'année précédant l'inscription



Activité scolaire pendant l'année précédant l'inscription au collégial

Parmi les étudiants du groupe de référence, 71,1 % travaillaient à temps plein ou à temps partiel l'année précédant leur inscription au collège, tandis que 11,7 % étaient en chômage (volontairement ou non). Chez les étudiants des trois groupes désignés, on compte un peu moins d'étudiants ayant travaillé à temps plein et passablement moins de répondants ayant travaillé à temps partiel. Par contre, on compte davantage de chômeurs chez les étudiants autochtones et chez les étudiants handicapés. On constate, sans surprise, que dans l'année précédant leur inscription au collège, 20,3 % des étudiants avec enfants étaient à la maison à s'occuper de leur famille. Un pourcentage de 12,1 % des autochtones étaient dans la même situation.

Expérience postsecondaire antérieure, étudiants du collégial — On a demandé aux étudiants du collégial le type d'études postsecondaires qu'ils avaient terminées avant de s'inscrire à leur programme actuel, le cas échéant. Parmi les répondants du groupe de référence, 57,2 % ont indiqué ne pas avoir poursuivi d'études postsecondaires antérieures. Par ailleurs, 22 % avaient déjà obtenu des crédits d'études collégiales ou universitaires; 11,7 % avaient déjà obtenu un certificat ou un diplôme quelconque et 4,9 % avaient un diplôme de premier cycle. Seulement 16 étudiants (0,4 %) détenaient un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle. Les membres des trois groupes désignés possèdent plus fréquemment un certificat ou un diplôme antérieur. Parmi les étudiants avec enfants du collégial, 21,9 % ont déjà obtenu un certificat ou un diplôme, 4,2 % détiennent un diplôme universitaire de premier cycle et 1,3 % sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Il est moins probable que les collégiens d'origine autochtone soient détenteurs d'un diplôme universitaire, comparativement à ce que l'on observe dans le groupe de référence.

Heures consacrées au travail scolaire — Dans le cadre des deux enquêtes, on a demandé aux étudiants combien d'heures ils consacraient par semaine à leur travail scolaire, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des salles de classe ou des laboratoires. Dans le groupe de référence des étudiants d'université, les répondants disent consacrer une moyenne de 17,1 heures par semaine à leurs travaux scolaires à l'extérieur des salles de classe et 15,9 heures par semaine en classe, pour un total de 33 heures par semaine. Ces chiffres varient grandement selon le domaine d'études et le statut d'inscription de l'étudiant. Dans tous les programmes, les étudiants à *temps plein* du groupe de référence consacrent 34,2 heures par semaine en moyenne à leurs études, tandis que les étudiants à temps partiel y mettaient en moyenne 18,4 heures par semaine. On observe des écarts considérables selon les domaines d'études. Par exemple, les étudiants en génie à temps plein consacrent 45 heures par semaine à leurs études, tandis que les étudiants à temps plein dans un programme en arts et lettres n'en consacrent que 32.

Les trois groupes désignés consacrent moins de temps en classe que ce l'on indique en moyenne dans le groupe de référence. Les étudiants avec enfants et les étudiants autochtones passent également moins de temps à l'extérieur de la classe à faire des travaux scolaires, tandis que les étudiants handicapés consacrent un peu plus de temps à leurs études en dehors de la salle de classe. Cette différence semble être principalement attribuable à la proportion d'étudiants à temps plein dans chaque groupe. Ainsi, chez les étudiants à *temps plein*, les personnes handicapées consacrent à leurs études 34,2 heures en moyenne par semaine, les étudiants avec enfants, 34,6 heures par semaine, et les étudiants autochtones, 30,1 heures, comparativement à 34,2 heures par semaine dans le groupe de référence.

Dans l'échantillon d'étudiants du niveau collégial, 60 % des répondants du groupe de référence passent plus de 20 heures par semaine en salle de classe, tandis que 66,9 % consacrent 10 heures par semaine aux travaux scolaires en dehors de la classe. Les trois groupes désignés semblent consacrer moins de temps en classe et un peu moins de temps à l'extérieur de la classe aux travaux scolaires. Il est probable que ces différences tiennent surtout à une répartition différente des types de programme suivis.

Réussite scolaire — On a demandé aux étudiants d'université d'indiquer leur moyenne générale pour les cours terminés jusqu'au moment de l'enquête. Afin de permettre la comparaison des différents systèmes de notation utilisés d'un bout à l'autre du pays, nous avons utilisé une échelle en sept points (où 7=A/A+) en fournissant dans le questionnaire une table d'équivalence des pourcentages. Tous les groupes ont indiqué une note moyenne se situant entre 4 et 5 (entre B et B+). Les étudiants du groupe de référence ont indiqué une moyenne de 4,54. Ce sont les étudiants avec enfants qui indiquent la moyenne la plus élevée (4,93), tandis que les étudiants handicapés obtiennent 4,4 et les étudiants autochtones, 4,19. Les étudiants avec enfants présentent également la plus forte proportion de notes de A/A+ et la plus faible proportion de C ou moins. Inversement, les étudiants autochtones présentent la plus faible proportion de A/A+ et la plus forte proportion de C ou moins.

Emploi après l'obtention du diplôme — On a demandé aux étudiants d'université quelles étaient leurs perceptions des possibilités d'emploi qui s'offraient à eux dans leur domaine d'études. Dans le groupe de référence, quatre étudiants sur dix (40,2 %) estiment qu'il y a de nombreux emplois disponibles, alors que seulement 5,5 % pensent qu'il y a très peu d'emplois. Les étudiants autochtones semblent partager ce degré d'optimisme quant au marché du travail. Les étudiants avec enfants et les étudiants handicapés semblent légèrement moins optimistes.

Les étudiants du collégial expriment une forte confiance envers le marché du travail. Dans le groupe de référence, 88,7 % indiquent avoir très ou relativement confiance de trouver un emploi dans leur domaine d'études. Les étudiants autochtones et les étudiants avec enfants partagent cette perspective. Seuls les étudiants handicapés se montrent considérablement moins optimistes, puisque 79,8 % se disent très ou relativement confiants de trouver un emploi dans leur domaine.

Afin de mesurer la préparation à l'emploi, on a demandé aux étudiants d'université s'ils possédaient un curriculum vitae (CV) à jour. Un peu moins de trois étudiants d'université sur quatre (72,9 %) ont un CV à jour. Parmi les trois groupes désignés, les répondants indiquent moins fréquemment posséder un CV récent.

Plus de la moitié des étudiants d'université (56,8 %) disent qu'ils ont décidé de leur domaine de carrière ou de leur occupation ultérieure, et 29,2 % confient qu'ils ont « peut-être » pris une décision à cet égard. Comme on pouvait s'y attendre des étudiants plus âgés, les répondants avec enfants se montrent plus décidés quant à leur carrière après la fin de leurs études, puisque 70,7 % disent qu'ils ont pris une décision à cet égard. Les étudiants autochtones et les personnes handicapées se montrent légèrement moins décidés à ce sujet que les étudiants du groupe de référence.

On a demandé aux étudiants du collégial d'indiquer leurs intentions pour la période suivant l'obtention du diplôme. Dans le groupe de référence, 58 % comptent chercher un emploi, tandis que 27,6 % projettent d'entreprendre un programme universitaire. Chez les étudiants handicapés, 43,5 % ont l'intention de chercher un emploi et 16,1 % envisagent de poursuivre leur programme universitaire. Chez les autochtones, les chiffres équivalents sont de 43,5 et 21,9 % tandis que chez les étudiants avec enfants, ils sont de 56,7 et 15,3 % respectivement. Si seulement 7,4 % des étudiants du groupe de référence ont l'intention de poursuivre un autre programme d'études collégiales, 23,6 % des

autochtones, 18,7 % des personnes handicapées et 17,6 % des étudiants avec enfants ont ce projet.

Emploi pendant les études postsecondaires — Dans le cadre des deux enquêtes, on a demandé aux répondants s'ils occupaient un emploi rémunéré tout en poursuivant leurs études. Dans le groupe de référence de niveau universitaire, 42 % des étudiants travaillent actuellement à l'extérieur du campus, tandis que 8,5 % travaillent sur le campus. Seulement 34,4 % des étudiants universitaires de premier cycle ne travaillent pas sans chercher d'emploi. Les étudiants autochtones et les étudiants handicapés travaillent moins fréquemment à l'extérieur du campus que les répondants du groupe de référence et sont plus souvent au chômage ou à la recherche d'un emploi. Environ la moitié (49,7 %) des étudiants avec enfants travaillent à l'extérieur du campus, ce qui correspond à la plus forte proportion d'étudiants à temps partiel que l'on trouve dans ce groupe.

Dans l'ensemble (étudiants à temps plein et à temps partiel), les membres du groupe de référence de niveau universitaire travaillent en moyenne 17,2 heures par semaine contre rémunération. Parmi les répondants des trois groupes désignés, ceux qui occupent un emploi rémunéré ont tendance à travailler de plus longues heures. Les étudiants avec enfants travaillent en moyenne 30 heures par semaine, tandis que les autochtones et les étudiants handicapés travaillent en moyenne 19,7 et 19,3 heures par semaine respectivement⁷².

Si l'on considère seulement les étudiants à *temps plein*, on observe que les membres du groupe de référence travaillent en moyenne 15,4 heures par semaine, que les étudiants autochtones consacrent à un emploi rémunéré 16,4 heures et que les étudiants handicapés travaillent 16,3 heures par semaine. Il est surprenant de constater que les étudiants ayant des enfants et inscrits à temps plein travaillent en moyenne 19,2 heures par semaine contre rémunération, en plus de leur charge de travail scolaire (34,6 heures par semaine en moyenne) et de leurs obligations familiales⁷³.

72 À l'exclusion de tout travail effectué dans le cadre d'un programme coopératif de travail-études.

73 Il est intéressant de comparer ces chiffres avec ceux qui sont rapportés par les Associés de recherche EKOS dans une étude sur la situation financière des étudiants. En janvier 2002, EKOS indiquait que 63 % d'un échantillon aléatoire d'étudiants du postsecondaire (à temps plein et à temps partiel, des niveaux collégial et universitaire) avaient travaillé contre rémunération au cours du trimestre précédent et que l'étudiant typique avait travaillé 19 heures par semaine, pour un salaire moyen de 8 \$/heure. On notera que l'étude d'EKOS montre qu'il y a peu de corrélations entre les heures travaillées et le rendement scolaire. En fait, le fait de travailler a plutôt un effet sur la durée des études et sur le montant de la dette contractée. Source : *Les Associés de recherche EKOS (2003). Joindre les deux bouts : Enquête sur la situation financière des étudiants 2001-2002*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

On a demandé aux étudiants d'université qui occupaient un emploi rémunéré s'ils estimaient que cela nuisait à leur rendement scolaire. Environ deux étudiants sur trois ont admis que leur travail avait des répercussions négatives sur leur rendement, même si la plupart estimaient que cet effet était mince. Cependant, 11,8 % des étudiants du groupe de référence ont indiqué que l'incidence négative de leur emploi était « notable » ou « importante », une proportion qui atteint 20,7 % chez les étudiants handicapés.

Les habitudes d'emploi sont légèrement différentes chez les étudiants du collégial. Dans le groupe de référence, 43,6 % travaillent jamais ou rarement (contre rémunération) pendant le trimestre. Les proportions d'étudiants qui ne travaillent pas dans les trois groupes désignés sont de 63,5 % chez les étudiants autochtones, 66,6 % chez les étudiants

avec enfants et 60 % chez les étudiants handicapés. Ces chiffres peuvent être partiellement attribuables au nombre important de ces étudiants qui reçoivent une aide gouvernementale. Parmi ceux qui travaillent, la majorité consacrent à leur emploi de six à 20 heures par semaine.

On a également demandé aux étudiants du niveau collégial combien de temps ils travaillaient contre rémunération pendant les congés scolaires. Dans le groupe de référence, seulement 10,3 % ne travaillent pas pendant les congés. Plus de la moitié (59 %) travaillent plus de 20 heures par semaine. Cependant, la tendance est différente dans les trois groupes désignés. Environ un autochtone sur quatre (25,9 %) ne travaille pas pendant les congés, tandis que plus d'un étudiant sur trois parmi les étudiants-parents (36,6 %) ou les handicapés (34,1 %) ne travaille pas.

4.4 Satisfaction à l'égard de l'établissement d'enseignement postsecondaire et de l'expérience d'apprentissage

L'enquête auprès des étudiants d'université a été principalement conçue pour comprendre les perceptions des répondants à l'égard de leur expérience universitaire et pour fournir aux établissements des données comparatives destinées à leur usage particulier. On a donc demandé aux étudiants quelles étaient leurs opinions quant aux services offerts à l'université, aux cours donnés en salles de classe et aux activités étudiantes. Dans le présent rapport, nous ne produisons pas une analyse détaillée de cette section de l'enquête auprès des étudiants du niveau universitaire⁷⁴. Cependant, nous y abordons une analyse de certaines questions se rapportant aux conditions particulières des trois groupes désignés (on notera que l'enquête auprès des étudiants du collégial ne comportait pas de questions équivalentes qui auraient permis une comparaison entre les étudiants du collégial et les étudiants d'université).

On a demandé aux étudiants de l'université s'il existait des services pour les personnes handicapées,

des services pour les membres des Premières nations, des services d'aide financière et des services médicaux sur le campus. Une proportion de 30 % des étudiants handicapés ont utilisé les services qui leur sont spécialement destinés. De ce nombre, 76,3 % s'en disent satisfaits ou très satisfaits. Parmi les 31 % d'étudiants autochtones qui ont utilisé des services offerts particulièrement aux membres des Premières nations, 78,7 % s'en disent satisfaits ou très satisfaits (une analyse complémentaire montre que ces services sont principalement utilisés par les étudiants qui se déclarent membres des « Premières nations »). Les étudiants d'origine inuite, métisse et les non-inscrits n'utilisent que rarement ces services. Une proportion de 39,7 % des étudiants handicapés ont utilisé les services médicaux sur le campus, et 78,5 % d'entre eux déclarent qu'ils en sont satisfaits ou très satisfaits (comparativement, 32,5 % des étudiants ont utilisé des services médicaux sur le campus, et 83,7 % s'en sont trouvés satisfaits ou très satisfaits).

74 Nous renvoyons les lecteurs intéressés par ces résultats à une analyse détaillée de cette section de l'enquête, ventilée selon le type d'université, et disponible sur demande. Source : Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (2002), *Report of the Eighth Annual Survey*, Winnipeg : University of Manitoba.

Près d'un tiers de tous les étudiants (32,2 %) ont eu recours au service d'aide financière de l'université et, de ce nombre, 65 % s'en sont dits satisfaits ou très satisfaits. Il est difficile de dire si cette satisfaction se rapporte au montant de l'aide reçue ou à la qualité du service offert. Chez les étudiants avec enfants, 29,1 % ont utilisé le service d'aide financière, 69 % d'entre eux s'en disant satisfaits ou très satisfaits. Concomitamment, 32,4 % des étudiants autochtones ont eu recours au service d'aide financière, avec un taux de satisfaction générale de 60,3 %, tandis que 41,1 % des étudiants handicapés ont eu recours à ces services (60,9 % des personnes handicapées s'en montrent satisfaites ou très satisfaites).

Lorsqu'on a demandé aux répondants s'il y avait matière à améliorer les dépenses de l'université sur le plan de l'aide financière, 33 % de tous les étudiants ont répondu qu'il y avait passablement ou beaucoup à améliorer. Les étudiants handicapés sont les plus susceptibles de donner cette réponse : 37,3 % d'entre eux indiquent qu'il y a passablement ou beaucoup à améliorer en cette matière. Inversement, les étudiants avec enfants et les étudiants autochtones se montrent plus satisfaits que la moyenne à cet égard (25,9 % et 27,5 % respectivement indiquent qu'il y a passablement ou beaucoup à améliorer en cette matière).

On a demandé aux étudiants d'indiquer les trois services devant faire l'objet d'une amélioration prioritaire à leur université. Les quatre types de services mentionnés en tant que priorité absolue par l'ensemble des étudiants ont été le parc de stationnement (21,4 % des répondants indiquant qu'il s'agit là de la principale priorité), les services alimentaires (10,6 %), les installations informatiques (10,1 %) et les services de consultation pédagogique (10 %). Le parc de stationnement a été l'aspect le plus souvent cité par les trois groupes désignés. Les étudiants autochtones ont mentionné le parc de stationnement, la nourriture, les services de consultation pédagogique et les services aux membres des Premières nations. Les étudiants handicapés ont indiqué le parc de stationnement, les services alimentaires, les services de consultation pédagogique et les installations informatiques, tandis que les étudiants ayant des enfants ont parlé du parc de

stationnement, des services de consultation pédagogique, des installations informatiques et de la librairie du campus.

Dans une autre question, on a demandé aux répondants d'indiquer les principaux points à améliorer dans une liste de caractéristiques décrivant l'université et se rapportant surtout à leur expérience scolaire. Encore une fois, l'insatisfaction à l'égard du parc de stationnement s'est facilement classée au sommet de la liste dans tous les groupes. Les étudiants autochtones et les étudiants handicapés ont également indiqué qu'il y avait matière à amélioration quant à la taille des groupes (trop grands) et à l'excellence de l'enseignement. Les étudiants avec enfants ont indiqué que, outre le parc de stationnement, les points à améliorer étaient l'accessibilité aux cours pour les étudiants d'âge mur ou à temps partiel, ainsi que la taille des groupes.

On a posé aux étudiants une variété de questions sur leur expérience en classe. En particulier, on leur a demandé si leurs professeurs avaient fait montre de sensibilité à l'égard des différences de traitement entre les races et si l'université traite les étudiants de manière équitable quelle que soit leur race. Les étudiants autochtones se sont montrés d'accord et tout à fait d'accord avec ces propositions, dans une proportion de 89 %. Les pourcentages correspondants pour l'ensemble des étudiants s'établissaient à 82,5 et 92,6 %.

Lorsque l'on a demandé aux étudiants si leurs professeurs avaient fait preuve de sensibilité à l'égard des différences de traitement entre les sexes, les étudiants se sont montrés un peu moins positifs. Les étudiants avec enfants se sont montrés légèrement plus d'accord avec cet énoncé que les étudiants en général. La plupart des étudiants avec enfants (78,3 %) ont dit être d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé, tandis que 76,2 % de l'ensemble des étudiants ont donné les mêmes réponses. Lorsqu'on leur a demandé si l'université traite les étudiants de manière équitable quel que soit leur sexe, l'approbation a été plus générale. La plupart des étudiants avec enfants (91,1 %) se sont dits d'accord ou tout à fait d'accord avec cette proposition, tandis que 94,3 % de l'ensemble des étudiants ont fait les mêmes affirmations.

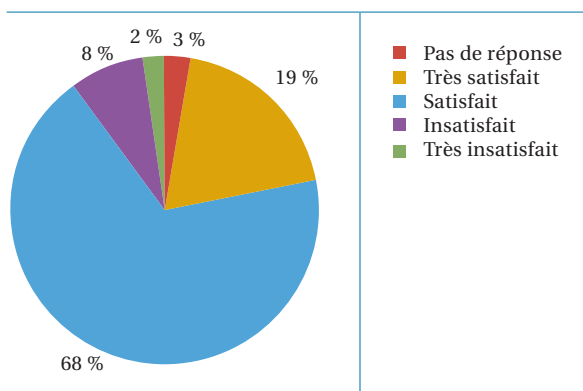
Lorsqu'on leur a demandé de répondre à la proposition « Je sens que je fais partie de l'université », 70,5 % des étudiants se sont dits d'accord ou tout à fait d'accord. Ce sont les étudiants ayant des enfants qui se sentent les moins « en symbiose » avec leur université, puisque 67,7 % affirment qu'ils sont d'accord ou tout à fait d'accord avec cette proposition, ce qui reflète peut-être la plus forte proportion d'étudiants à temps partiel dans ce groupe. Parmi les étudiants handicapés, 68,9 % se disent d'accord ou tout à fait d'accord avec cet énoncé, tandis que chez les autochtones, 71,5 % font les mêmes affirmations. En parallèle, le plus fort degré d'aliénation se retrouve chez les étudiants handicapés, puisque, dans ce groupe, 7,1 % se disent en total désaccord avec cet énoncé quant à l'appartenance à l'université. Par ailleurs, lorsqu'on leur a demandé si l'esprit communautaire chez les étudiants avait besoin d'être amélioré, 19 % des étudiants avec enfants ont indiqué qu'il s'agissait là d'un point qui méritait passablement ou beaucoup d'amélioration, tandis que 30,3 % des étudiants du groupe de référence ont fait la même assertion. Les étudiants handicapés et autochtones ont montré peu de différence par rapport au groupe de référence à l'égard de cette question.

On a posé aux étudiants une série de questions sur leur participation à une variété d'activités sur le campus pendant l'année scolaire. Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer la fréquence de leur participation à l'association étudiante, 86,8 % des étudiants du groupe de référence ont répondu « jamais » ou « sans objet ». Les étudiants autochtones semblent marginalement plus actifs politiquement, tandis que les étudiants avec enfants le seraient légèrement moins, même si les étudiants des trois groupes désignés ont plus souvent répondu « sans objet ». On observe des réponses similaires à la question « À quelle fréquence avez-vous participé aux cercles étudiants? » Environ 60 % des étudiants du groupe de référence ont répondu « jamais » ou « sans objet ». Dans les trois groupes désignés, les chiffres équivalents sont 61 % chez les étudiants handicapés, 69,9 % chez les autochtones et 84,9 % chez les étudiants avec enfants. Dans les trois groupes, les pourcentages répondant « sans objet » sont plus élevés que

dans le groupe de référence. Lorsqu'on leur a demandé à quelle fréquence ils participaient aux activités sociales sur le campus au cours de l'année scolaire, 32,9 % des étudiants du groupe de référence ont répondu « jamais » ou « sans objet ». Chez les étudiants avec enfants, la proportion était de 69,2 %, tandis que chez les étudiants autochtones et les étudiants handicapés, elle s'établissait à 40,1 % et 37,8 % respectivement.

Enfin, on a demandé aux étudiants quel était leur niveau de satisfaction quant à la qualité générale de l'enseignement qu'ils ont reçu à l'université. Dans le groupe de référence, 87,7 % se sont dits satisfaits ou très satisfaits à cet égard. Les étudiants autochtones se montrent même plus positifs, puisque 90,5 % se disent satisfaits ou très satisfaits à ce sujet. Environ 89,6 % des étudiants avec enfants font la même réponse. Seuls les étudiants handicapés se montrent moins satisfaits que le groupe de référence, 83,4 % de ces répondants se disant satisfaits ou très satisfaits.

Figure 10 — Satisfaction à l'égard de la qualité générale de l'enseignement reçu à l'université



Satisfaction à l'égard de la qualité générale de l'enseignement reçu à l'université (tous les étudiants)

4.5 Profil financier des répondants

Recours au crédit (figures 11 et 12) — On a demandé aux étudiants d'université quel était le montant de la dette remboursable qu'ils ont contractée jusque-là pour financer leurs études postsecondaires, que ce crédit provienne du gouvernement, d'institutions financières, de parents ou d'autres sources. Dans le groupe de référence, 59,6 % des étudiants avaient déjà accumulé une dette, la plus forte proportion provenant de prêts étudiants, suivie ensuite des prêts provenant des parents ou d'autres membres de la famille. Environ 63 % des étudiants autochtones et des étudiants handicapés ont contracté une dette, tandis que 59 % des étudiants avec enfants étaient dans la même situation. Le type de prêts ne varie pas beaucoup entre les trois groupes désignés et le groupe de référence, quoique les étudiants handicapés et les étudiants autochtones contractent plus souvent un prêt d'une institution financière.

Parmi les étudiants endettés, les répondants du groupe de référence doivent en moyenne 12 853 \$ dans les quatre catégories de crédit énumérées ci-dessus. Les étudiants autochtones doivent un peu moins (12 045 \$), tandis que les étudiants handicapés et les étudiants avec enfants ont une dette plus élevée (14 405 \$ et 16 608 \$ respectivement). Parmi les étudiants ayant contracté un prêt étudiant du gouvernement, la dette moyenne s'établit à 12 265 \$, tandis que ceux qui ont emprunté à un parent ou un autre membre de leur famille devaient 7 397 \$. Ceux qui avaient fait appel à une institution financière devaient 7 759 \$ et ceux qui avaient emprunté à une autre source, 4 169 \$.

Figure 11 — Recours au crédit selon la source (étudiants d'université)

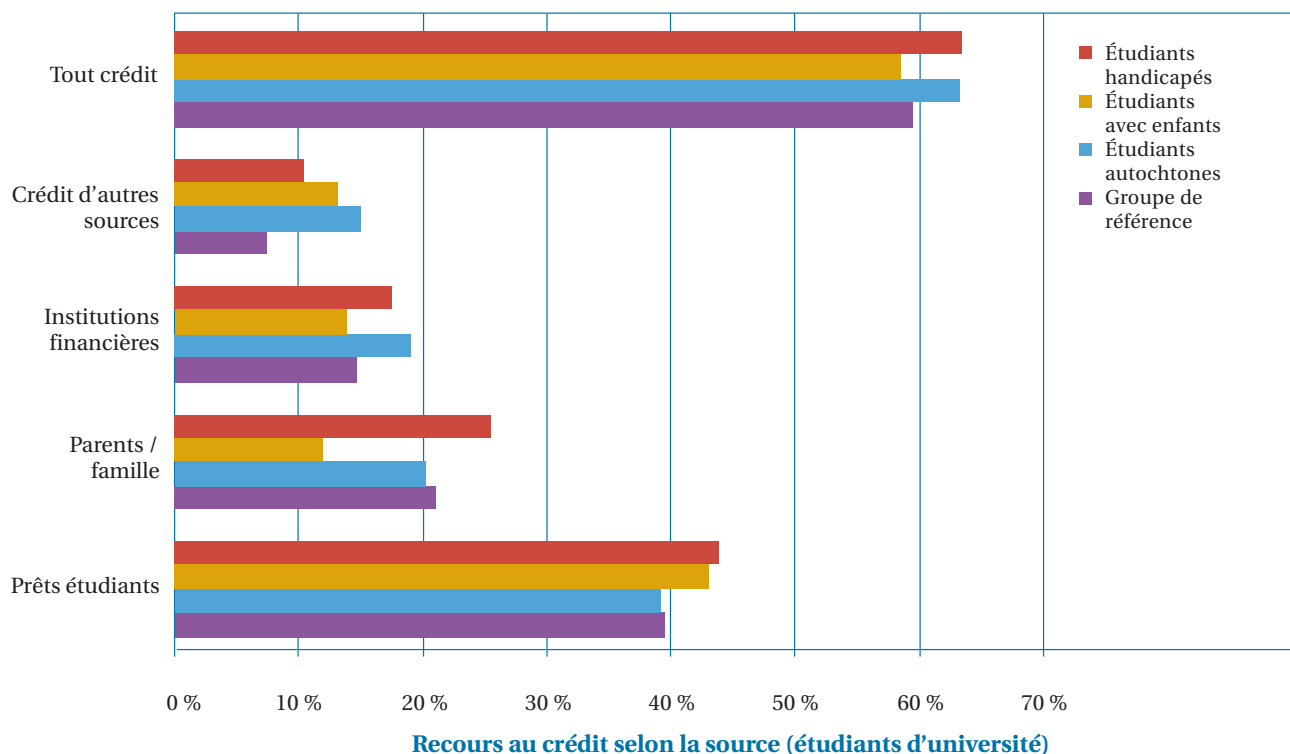
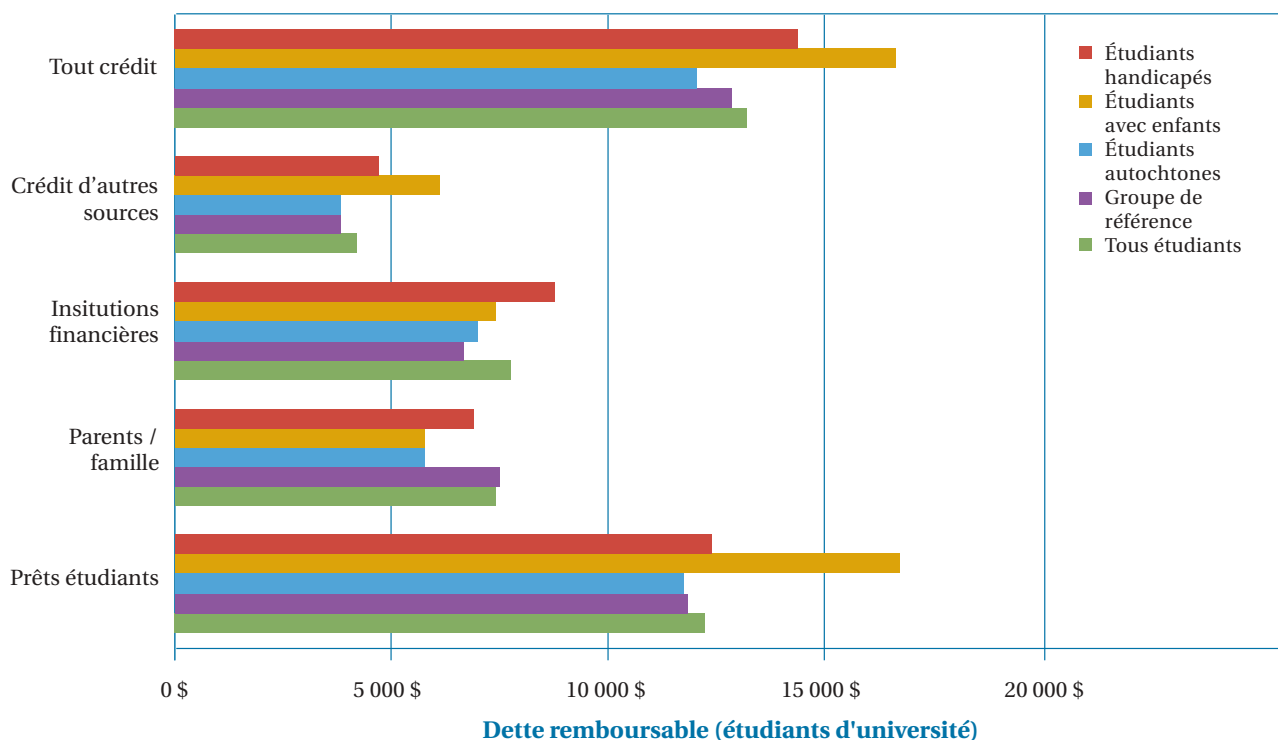


Figure 12 — Montant de la dette (étudiants d'université)

Dans le cadre de l'enquête auprès des étudiants du collégial, on a demandé quel était le montant de la dette relative aux études que les répondants prévoient accumuler d'ici la fin de leur programme. Dans le groupe de référence, 37,9 % pensent qu'ils ne seront pas endettés du tout. Environ un étudiant sur trois (34,1 %) prévoyait une dette totale inférieure à 10 000 \$. Seulement 4,6 % des répondants entrevoient d'avoir une dette dépassant 30 000 \$. Ces chiffres laissent supposer un écart important quant au niveau de la dette contractée par les étudiants d'université et les étudiants du collégial, ce qui correspond aux données récoltées dans le cadre d'autres études⁷⁵. Ces chiffres traduisent le fait qu'au niveau collégial, la durée des programmes est généralement plus courte et les droits de scolarité généralement plus faibles que ce n'est le cas à l'université.

La moitié des étudiants autochtones (51 %) pensent ne pas être endettés à la fin de leurs études, tandis que 31,1 % accumuleront une dette inférieure à 10 000 \$. Environ 39,9 % des étudiants avec enfants et 43,1 % des étudiants handicapés prévoient de n'avoir aucune dette. Cependant, il est plus probable que les étudiants

avec enfants (7,4 %) aient contracté une dette dépassant 30 000 \$.

Parmi les étudiants du collégial qui prévoient avoir accumulé une dette d'études à la fin de leur programme, 18,1 % des répondants du groupe de référence estime qu'elle dépassera 20 000 \$, tandis qu'elle sera inférieure à 10 000 \$ pour 54,8 % de l'ensemble. Les étudiants autochtones croient qu'ils auront accumulé une dette moins importante, tout comme les personnes handicapées, tandis que les étudiants avec enfants (22,1 % d'entre eux) auront plus souvent accumulé une dette dépassant 20 000 \$.

Chez les collégiens, plus de la moitié des répondants du groupe de référence (53 %) qui prévoient avoir accumulé une dette d'études à la fin de leur programme pensent qu'ils pourront la rembourser en moins de trois ans. Chez les autochtones, 55 % estiment qu'ils pourront rembourser leur dette dans les trois ans, tandis que 43 % des étudiants avec enfants font la même prédiction. Chez les étudiants handicapés, 42 % estiment qu'ils auront remboursé leur dette en moins de trois ans.

75 Conseil des statistiques canadiennes de l'Éducation (2003), *Indicateurs de l'éducation au Canada. Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003*. Toronto : Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. <http://www.cesc.ca/pceipF.html>

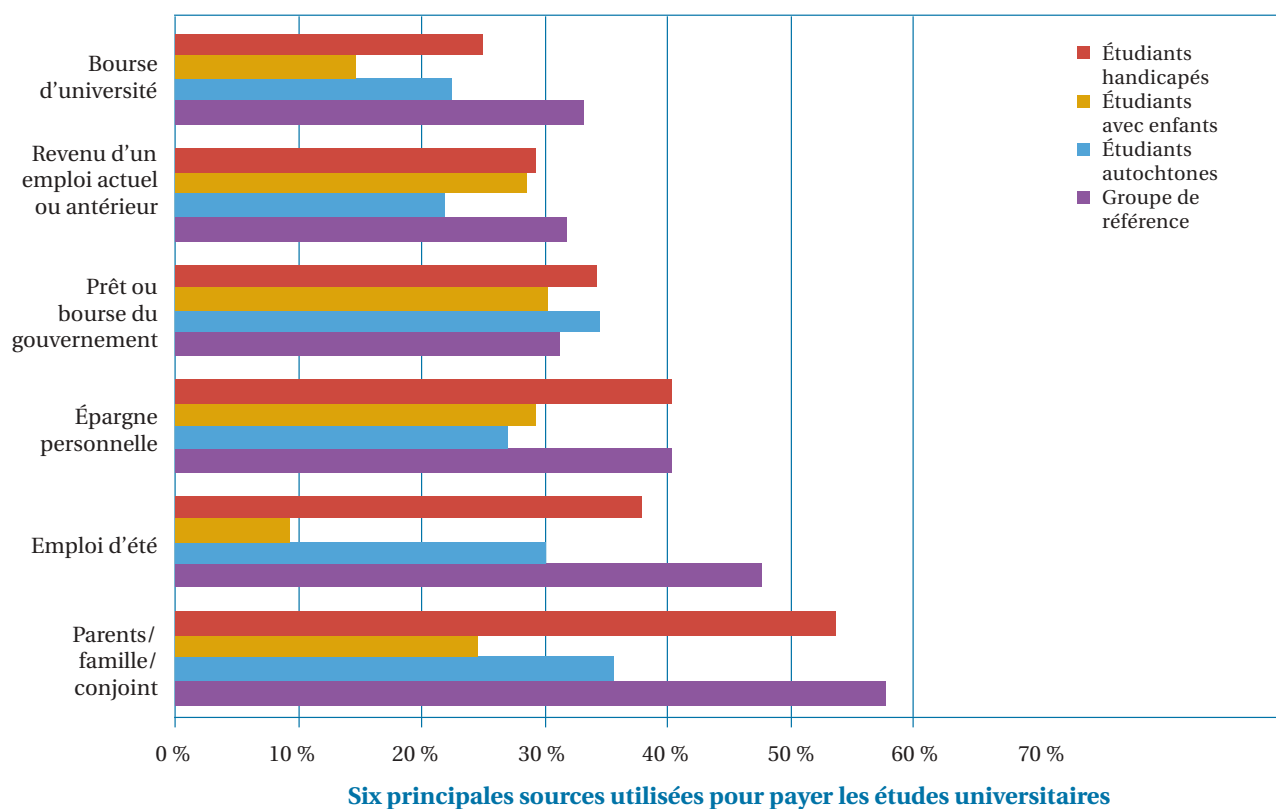
Revenus (figures 13 et 14) — On a demandé aux répondants des deux enquêtes quelles étaient les sources de revenu auxquelles ils ont recours pour payer leurs études. Comme les questions étaient énoncées de manière différente, les données ne sont pas directement comparables.

Les étudiants d'université indiquent, dans l'ensemble, une moyenne de 2,7 sources de financement pour payer leurs études (parmi 11 catégories énumérées dans le questionnaire⁷⁶). Les étudiants autochtones et les étudiants handicapés déclarent des chiffres similaires, tandis que les étudiants avec enfants indiquent une moyenne de seulement deux sources.

Dans le groupe de référence, les sources de financement les plus souvent citées par les étudiants d'université sont les parents, la famille ou le conjoint (57,6 %), un emploi d'été (47,6 %) et l'épargne personnelle (40,4 %). Chez les étudiants autochtones, les trois

sources les plus fréquentes sont les parents, la famille ou le conjoint (35,5 %), les prêts et bourses du gouvernement (34,4 %) et un emploi d'été (30,1 %). Chez les étudiants avec enfants, les trois sources les plus couramment utilisées sont les prêts et bourses du gouvernement (30,2 %), un revenu d'un emploi actuel ou antérieur (28,6 %) et l'épargne personnelle (29,2 %). Chez les étudiants handicapés, les trois principales sources sont les parents, la famille ou le conjoint (53,7 %), l'épargne personnelle (40,4 %) et un emploi d'été (37,9 %). Les bourses d'études (d'excellence ou d'entretien) offertes par les établissements universitaires constituent une autre source importante de financement. Pour l'étudiant moyen, les stages du programme coopératif, les programmes travail-études, les revenus de placements et l'argent tiré d'un REEE sont des sources de revenu plus rares.

Figure 13 — Sources de financement (étudiants d'université [pourcentage indiquant chaque source])



76 Les catégories étaient : prêts ou bourses des gouvernements, bourses d'études de l'université, parents / famille / conjoint, épargne personnelle, revenu d'un emploi d'été, revenu d'un emploi en cours d'études, programme travail-études, stage / programme coopératif, revenu de placements, REEE ou autre (préciser).

Parmi les répondants qui ont indiqué un revenu dans l'une ou l'autre des 11 catégories, le montant moyen obtenu de toutes les sources pour l'année scolaire en cours est de 9 035 \$. Les étudiants avec enfants obtiennent beaucoup moins de ces sources (une moyenne de 6 916 \$), tandis que les étudiants des deux autres groupes désignés perçoivent un montant près de la moyenne. Pour l'ensemble des étudiants, les cinq principales sources de revenu selon les montants obtenus sont (pour les répondants qui déclarent des sources de financement) les prêts et bourses du gouvernement (6 217 \$), un programme coopératif ou un stage en milieu de travail (5 724 \$), les parents (4 751 \$), un REEE (3 513 \$) et des revenus de placements (3 030 \$).

On a demandé aux étudiants du collégial d'indiquer le revenu mensuel obtenu de la part de quatre sources courantes (figure 14) : un emploi (salaire net), l'assurance-emploi, une subvention de formation ou une bourse d'études et l'aide sociale. L'emploi forme la plus importante des source de revenu chez les étudiants du groupe de référence (60,2 %), suivi de l'assurance-emploi (15,2 %), d'une bourse d'études (11,5 %) et de l'aide sociale (2,5 %). Les étudiants autochtones citent le plus souvent une bourse de formation (48,4 %). Chez les étudiants avec enfants et les étudiants handicapés, un revenu d'emploi est la source la plus fréquente (36,3 % et 47,1 % respectivement).

Parmi les répondants du groupe de référence qui déclarent un revenu d'emploi, le revenu touché se situe entre 200 \$ et 500 \$ par mois. Parmi ceux dont le revenu est l'assurance-emploi, le revenu est généralement inférieur à 200 \$ par mois, tout comme pour ceux qui bénéficient d'une bourse d'études ou de l'aide sociale. Chez les trois groupes désignés, les revenus d'emploi sont d'ordre équivalent, mais les étudiants avec enfants indiquent un revenu plus important de la part des trois autres sources gouvernementales. Chez les répondants ayant obtenu une bourse de formation ou une bourse d'études, les autochtones indiquent généralement recevoir des montants plus élevés que les étudiants du groupe de référence. Chez les assistés sociaux, les montants perçus dans les trois groupes désignés ont tendance à être plus élevés que chez les étudiants du groupe de référence. Il est beaucoup moins probable que les étudiants des trois groupes désignés disposent d'un revenu d'emploi que ce n'est le cas dans le groupe de référence, de sorte que les premiers dépendent davantage des programmes d'aide du gouvernement. Comme ces programmes sont généralement fondés sur une évaluation financière, il n'est pas surprenant que les étudiants des trois groupes désignés obtiennent généralement davantage de cette source que les répondants du groupe de référence en général.

Figure 14 — Sources de financement (étudiants du niveau collégial)

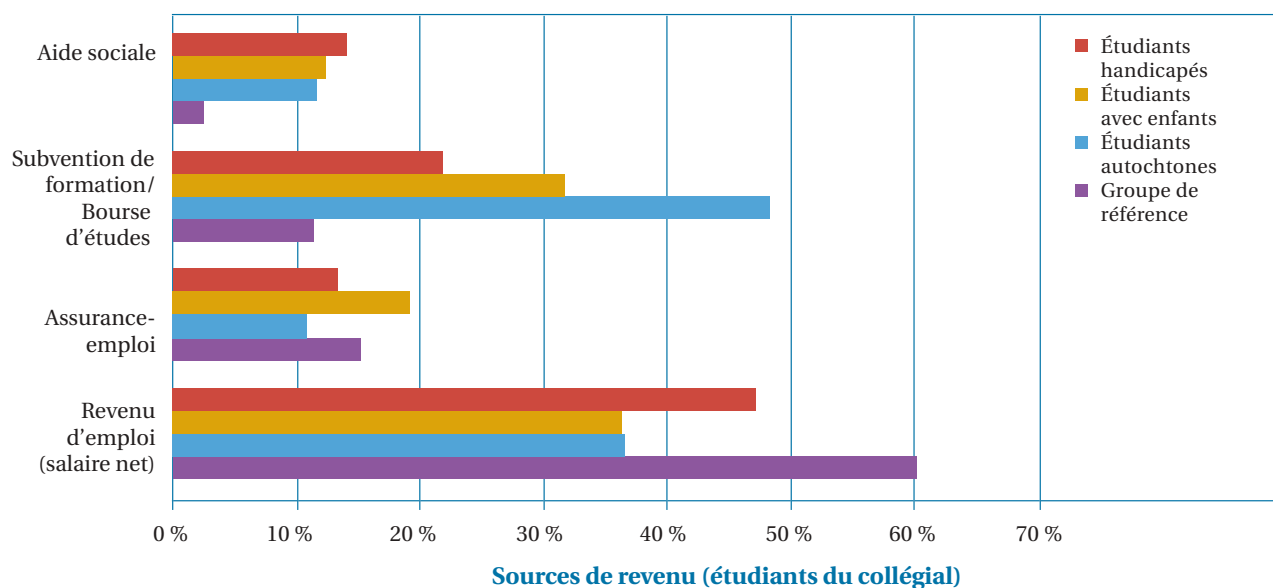
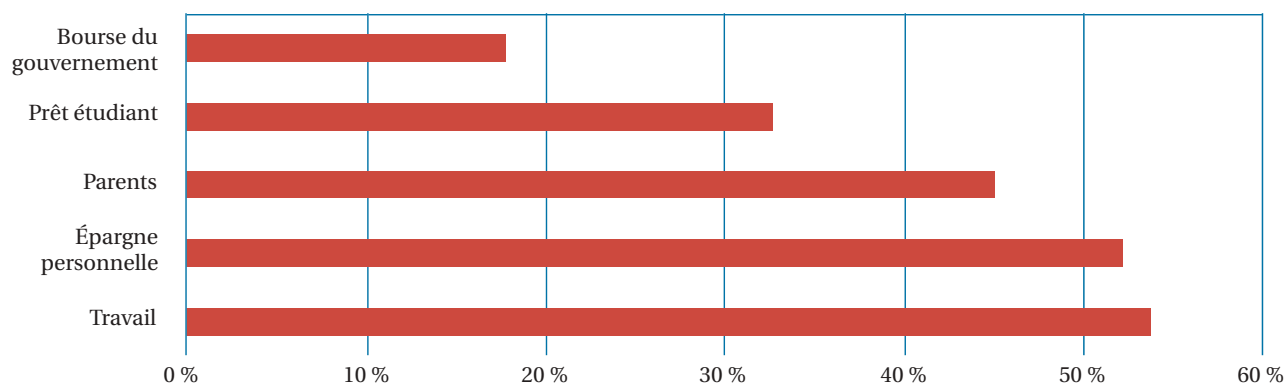


Figure 15 — Sources de revenu annuel (étudiants du niveau collégial)



Cinq principales sources de revenu annuel chez les étudiants du collégial (% de tous les étudiants pour chaque source)

Dans le cadre de l'enquête auprès des étudiants du collégial, on a également demandé aux répondants le revenu annuel personnel qu'ils tiraient de différentes autres sources de financement (figure 15). Dans le groupe de référence, les sources les plus couramment citées étaient l'épargne personnelle (62,2 %), les parents (55,4 %) et les prêts étudiants (33,5 %). Chez les étudiants autochtones, l'épargne personnelle (29,5 %), les subventions ou les bourses du gouvernement (27,3 %) et les contributions parentales (26,8 %) sont les sources les plus couramment utilisées. En outre, quelque 24,9 % des étudiants autochtones reçoivent également un financement de la part d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Les étudiants avec enfants ont cité le plus fréquemment les prêts étudiants (31,1 %), les subventions ou bourses du gouvernement (26,4 %) et l'épargne personnelle (26,2 %). Chez les étudiants handicapés, les sources les plus fréquemment citées sont l'épargne personnelle (37,6 %), les contributions des parents (35,8 %) et les prêts étudiants (29,6 %). Il est surprenant d'observer que seulement 14,9 % des étudiants handicapés indiquent recevoir un soutien dans le cadre d'un programme gouvernemental ciblant les personnes handicapées.

On a demandé aux étudiants du collégial de mettre en ordre d'importance leurs sources de revenu selon le montant reçu chaque année, les catégories étant 0 \$, moins de 2 000 \$, 2 000 - 7 000 \$ et plus de 7 000 \$. Dans tous les groupes, les prêts étudiants atteignent le plus souvent plus de 2 000 \$ par année, 10,5 % de l'ensem-

ble des étudiants recevant plus de 7 000 \$ par année de cette source. Ce sont les étudiants avec enfants qui bénéficient des prêts étudiants les plus élevés. Parmi la proportion relativement faible d'étudiants qui reçoivent un prêt bancaire personnel, les montants perçus sont généralement supérieurs à 2 000 \$ par année. Les étudiants autochtones et les personnes handicapées qui reçoivent une aide de la part de programmes gouvernementaux ciblés en tirent des montants appréciables : 8,3 % des autochtones et 5,9 % des personnes handicapées obtenant plus de 7 000 \$ par année de cette source. Les étudiants avec enfants touchent des montants importants de la part de l'assurance-emploi : 5,7 % de ceux qui en reçoivent touchent de 2 000 à 7 000 \$, tandis que 6,1 % touchent 7 000 \$ par année.

Préoccupations touchant le financement des études — On a demandé aux répondants des deux enquêtes s'ils avaient peur de manquer d'argent pour terminer leurs études. Dans l'ensemble, les étudiants du collège s'inquiètent un peu moins de manquer d'argent à cet égard. Seulement 27 % des étudiants d'université du groupe de référence disent qu'ils n'ont pas de préoccupations à ce sujet, tandis qu'environ la même proportion se disent très inquiets (27,9 %). Dans le groupe de référence des étudiants du collégial, 34 % ne se disent pas inquiets à cet égard, tandis que 23,8 % sont très inquiets. Les étudiants d'université ayant un handicap sont ceux qui craignent le plus de manquer de fonds (39,1 % se disent très inquiets à ce sujet).

On a également demandé aux étudiants du collégial s'ils avaient des craintes relativement au montant de la dette qu'ils auront accumulée à l'obtention de leur diplôme, à leur capacité de la rembourser dans un délai raisonnable et à la perception de leur dette personnelle comparativement à celle des autres étudiants du même programme.

Un peu plus d'un étudiant sur trois du groupe de référence (35,4 %) ne s'inquiète pas du montant de la dette prévue et 42,1 % n'ont pas de préoccupation concernant le remboursement de celle-ci. Les étudiants autochtones sont moins préoccupés du montant de leur dette que les répondants du groupe de référence de même que de leur capacité à rembourser leur dette. Les étudiants ayant des enfants se montrent plus soucieux quant au montant total de leur dette et un peu plus soucieux quant à leur capacité de la rembourser.

Les étudiants ayant des enfants et les étudiants handicapés pensent plus fréquemment que leur endettement est plus grand que celui de leurs confrères et consœurs du même programme, tandis que les répondants du groupe de référence et les autochtones sont plus enclins à estimer que leur dette est moindre. Dans l'ensemble, les étudiants ne semblent pas avoir l'impression qu'ils sont financièrement désavantagés relativement à leurs condisciples.

Budget — On a demandé, dans le cadre de deux enquêtes, si les répondants suivaient un budget. Dans le groupe de référence des étudiants d'université, 62,9 % des sondés ont répondu « oui ». La proportion de réponses affirmatives était plus élevée dans chacun des groupes désignés, trois étudiants avec enfants sur quatre affirmant qu'ils respectaient un budget. Dans le groupe de référence des étudiants du collégial, 80,8 % ont répondu « oui » ou « en quelque sorte » à cette question. Les trois groupes désignés suivent les mêmes tendances que l'échantillon des étudiants d'université.

Cartes de crédit — On a interrogé les étudiants d'université sur leur utilisation des cartes de crédit. Plus des deux tiers (71,2 %) des répondants du groupe de référence possèdent au moins une carte de crédit. Le nombre moyen de cartes, y compris ceux qui n'en ont pas, est de 1,18 par étudiant. Les étudiants autochtones et les étudiants handicapés détiennent

une moyenne de 1,39 carte chacun, tandis que les étudiants avec enfants sont titulaires de 1,98 carte en moyenne chacun.

Les répondants du groupe de référence possédant une carte de crédit ont indiqué un solde impayé de 1 229 \$ au total. Dans chacun des groupes désignés, ce solde est plus élevé : 1 787 \$ pour les étudiants autochtones, 1 446 \$ pour les personnes handicapées et 2 127 \$ chez les étudiants avec enfants. La proportion de répondants qui affirment acquitter régulièrement la totalité de leur solde chaque mois varie de 57,7 % chez les étudiants autochtones à 77,2 % chez les répondants du groupe de référence.

Habitudes de dépenses chez les étudiants du collégial

On a demandé aux étudiants du collégial quelles étaient leurs habitudes de dépenses par rapport aux postes suivants : études, logement, services publics, nourriture, soins médicaux, loisirs, transport, vêtements, remboursement de la dette, contributions à l'épargne, garderie et pension alimentaire pour enfants. L'enquête auprès des étudiants d'université n'a pas abordé ce sujet.

Dépenses (études) — Dans le groupe de référence, 42,5 % estiment qu'ils dépenseront de 2 501 \$ à 5 000 \$ relativement à leurs études (droits de scolarité, manuels, matériel, etc.) au cours de l'année scolaire en cours. Environ 21 % estiment qu'ils consacreront plus de 5 000 \$ à ce type de dépenses. La plupart des étudiants autochtones prévoient de dépenser moins à ce poste que les répondants du groupe de référence : 13 % s'attendent à ne rien y consacrer et seulement 13,5 % pensent qu'ils dépenseront plus de 5 000 \$ relativement à leurs études. Les réponses données par les deux autres groupes désignés sont relativement semblables, se situant entre le groupe de référence et les autochtones.

Dépenses (logement) — Au sein du groupe de référence, 25,7 % des étudiants ne dépensent rien pour le logement, ce qui laisse supposer qu'ils habitent chez leurs parents gratuitement. Seulement 7,5 % des autochtones, 5,4 % des étudiants avec enfants et 13 % des personnes handicapées sont dans cette situation avantageuse. Chez les étudiants qui doivent acquitter

des frais de logement, la plupart des répondants du groupe de référence paient moins de 500 \$ par mois. Une plus forte proportion au sein des trois groupes désignés dépense davantage chaque mois pour le logement. Ce sont les étudiants ayant des enfants qui paient le plus : avec 20,2 %, ils consacrent plus de 1 501 \$ par mois à ce poste. Cela est attribuable au fait que davantage d'étudiants avec enfants habitent leur propre maison (et ont probablement un prêt hypothécaire à rembourser) et non au fait qu'ils ont vraisemblablement besoin d'un plus grand logement.

Dépenses (services publics) — Ce sont les étudiants avec enfants et les autochtones qui dépensent le plus pour les services publics non compris dans le loyer. Dans l'ensemble, les étudiants consacrent à ce poste 400 \$ ou moins par mois.

Dépenses (nourriture, épicerie, repas à l'extérieur) — Dans le groupe de référence, 55,6 % consacrent de 1 \$ à 200 \$ par mois à la nourriture et à l'épicerie, tandis que 13,8 %, qui habitent probablement avec leurs parents, n'ont aucune dépense à ce poste. Les étudiants avec enfants affectent davantage d'argent à ce poste, 38 % d'entre eux consacrant plus de 400 \$ par mois à la nourriture. En moyenne, les étudiants autochtones et les étudiants handicapés dépensent un peu moins que les répondants du groupe de référence.

Dépenses (soins médicaux, médicaments, etc.) — Au sein du groupe de référence, 53,3 % des répondants disent ne rien dépenser en soins médicaux, tandis que 43,7 % y consacrent de 1 \$ à 200 \$ par mois. Quelque 61 % des autochtones ne dépensent rien alors que 34,5 % y consacrent de 1 \$ à 200 \$ par mois. En moyenne, les étudiants avec enfants dépensent un peu plus pour les frais médicaux que les étudiants du groupe de référence, 56 % y consacrant de 1 \$ à 200 \$ par mois. On ne sera pas surpris de constater que les étudiants handicapés sont ceux qui affectent les montants les plus importants en frais médicaux. Dans ce groupe, 13 % y consacrent plus de 201 \$ par mois, alors que 1,6 % ont des dépenses dépassant 601 \$ par mois.

Dépenses (loisirs [théâtre, cinéma, magazines, etc.]) — Il n'y a pas beaucoup d'écart entre les groupes en ce qui a trait à leurs dépenses de loisirs. La plupart des étudiants du collège (93,3 %) consacrent moins de 200 \$ par mois à ce poste. De tous les groupes, les étudiants handicapés sont ceux qui indiquent le plus souvent ne rien dépenser pour les loisirs (25,1 %) tandis que 68 % dépensent entre 1 \$ et 200 \$. Dans le groupe de référence, les chiffres comparables sont de 11,2 %.

Dépenses (transport [autobus, stationnement, automobile, etc.]) — Dans le groupe de référence, 10,1 % des répondants n'ont aucune dépense dans cette catégorie, tandis que 63,9 % y consacrent de 1 \$ à 200 \$ par mois. Les étudiants handicapés et autochtones ne présentent pas de résultats notablement différents des répondants du groupe de référence. Il est plus probable que l'étudiant avec enfants ait de fortes dépenses dans cette catégorie, 34,1 % y consacrant plus de 200 \$ par mois.

Dépenses (vêtements et effets personnels) — Au sein du groupe de référence, 90,5 % consacrent 200 \$ ou moins par mois à ce poste. Les étudiants autochtones et les étudiants avec enfants dépensent un peu plus, tandis que les étudiants handicapés présentent des résultats semblables à ceux des répondants du groupe de référence.

Dépenses (remboursement d'une dette personnelle [marge de crédit, prêt hypothécaire, cartes de crédit, prêt étudiant / prêt personnel, etc.]) — Un peu moins de la moitié des étudiants du groupe de référence (48,7 %) n'ont pas de frais à ce poste. Un pourcentage de 29,7 % y consacrent de 1 à 200 \$ par mois. Les étudiants avec enfants dépensent beaucoup plus, puisque seulement 28,9 % n'ont aucune dépense dans cette catégorie et 19,3 % y consacrent plus de 600 \$ par mois, ce qui reflète probablement le taux plus élevé de propriétaires-occupants dans ce groupe. Si l'on fait une comparaison avec les répondants du groupe de référence (4,6 %), une plus forte proportion d'étudiants autochtones (7,6 %) et d'étudiants handicapés (8,9 %) affectent plus de 600 \$ par mois au remboursement de la dette.

Dépenses (contributions à l'épargne [REER, obligations d'épargne, comptes d'épargne, etc.]) — Un peu moins de trois étudiants du collégial sur quatre (71,1 %) ne versent aucune contribution à l'épargne au sein du groupe de référence. Un peu plus du cinquième (22,2 %) font une contribution de 1 à 200 \$ par mois. Il est un peu moins probable que les étudiants autochtones et les étudiants handicapés fassent des économies, tandis que les étudiants avec enfants présentent des résultats semblables à ceux du groupe de référence.

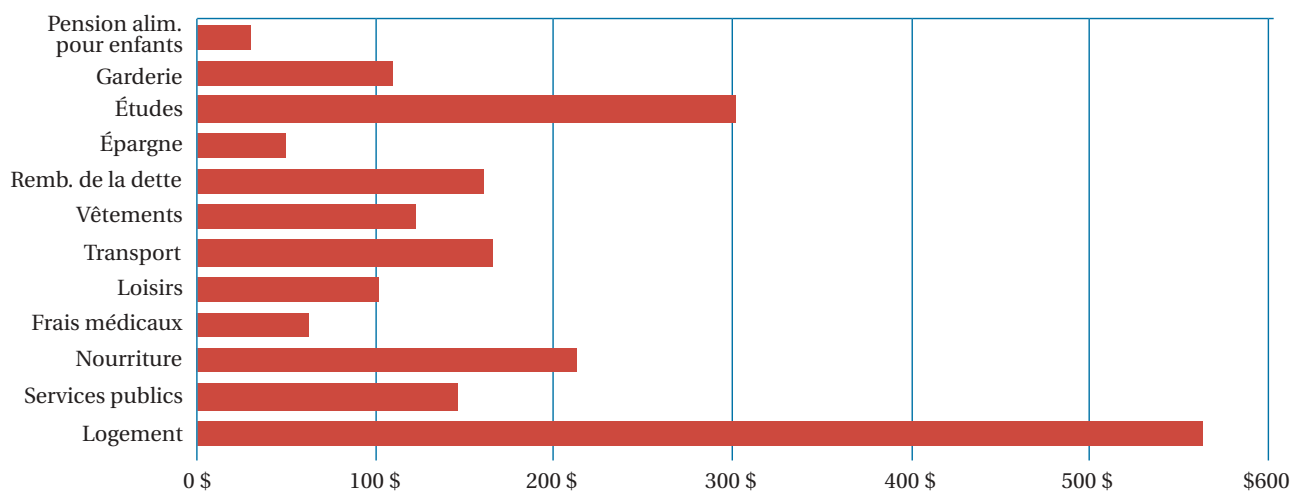
Dépenses (garderie) — Au sein du groupe de référence, 99,3 % des répondants n'ont pas de frais de garde à acquitter, comme on peut s'y attendre d'étudiants sans enfants. Le profil des étudiants autochtones et des étudiants avec enfants est assez semblable. Dans ce dernier groupe, 31 % consacrent jusqu'à 400 \$ par mois en frais de garde, tandis que

dans le premier, 26,4 % ont des dépenses du même ordre. Les étudiants handicapés font face à des dépenses de garderie se situant entre le groupe de référence et les deux autres groupes désignés.

Dépenses (pension alimentaire pour enfants) — Au sein du groupe de référence, 96,8 % n'ont rien à dépenser à ce poste. Cependant, dans les groupes désignés, 14,5 % des étudiants avec enfants, 11,9 % des étudiants handicapés et 10,8 % des autochtones indiquent acquitter certains frais mensuels dans cette catégorie. En règle générale, ceux-ci s'élèvent à moins de 200 \$ par mois.

La figure 16 présente une répartition estimative des dépenses mensuelles catégorisées pour l'étudiant type du collégial⁷⁷. Ces dépenses s'élèvent au total à 2 024 \$ par mois, une estimation comportant une marge d'erreur très importante compte tenu de la nature des données.

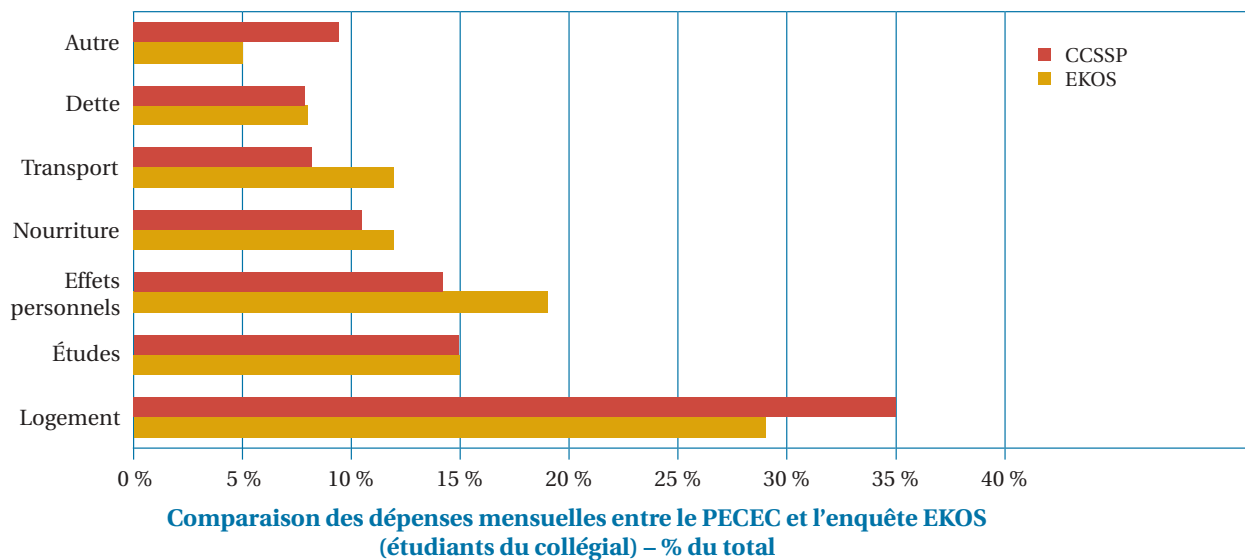
Figure 16 — Dépenses estimatives (étudiants du niveau collégial)



Moyenne des dépenses mensuelles estimatives (étudiants du collégial)

77 Les répondants ont répondu à ces questions en indiquant des intervalles numériques. On a calculé une moyenne en utilisant les points médians des intervalles et une estimation de la limite supérieure générale.

Figure 17 — Dépenses des étudiants du niveau collégial



Dans le cadre de l'enquête EKOS⁷⁸, on a évalué que les dépenses mensuelles moyennes d'un échantillon de 368 étudiants du niveau collégial s'élevaient à 1 090 \$ par mois pour à peu près la même période, soit près de la moitié de l'estimation provenant de l'enquête du PECEC. La figure 17 fait la comparaison entre les deux enquêtes après regroupement et répartition en pourcentage du total mensuel. Les données du PECEC montrent que les étudiants dépensent davantage pour le logement et d'autres dépenses, et moins en nourriture, en transport et en effets personnels⁷⁹.

78 Associés de recherche EKOS (2003), *Joindre les deux bouts : Enquête sur la situation financière des étudiants 2001-2002*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

79 L'enquête du PECEC constitue un bien meilleur indicateur; l'échantillon est plus important et incluent des collèges de tout le Canada.

5. Conclusions et implications

Le tableau suivant illustre de quelle manière, dans les deux enquêtes, les trois groupes désignés *différent* de l'ensemble des étudiants du groupe de référence.

Étudiants autochtones	Étudiants handicapés	Étudiants avec enfants
Caractéristiques démographiques		
Plus forte proportion au collège qu'à l'université	Plus forte proportion au collège qu'à l'université	Plus forte proportion au collège qu'à l'université
Plus grande probabilité d'être de sexe féminin	Moins grande probabilité d'être de sexe féminin	Principalement des femmes
Plus âgés	Plus âgés	Les plus âgés
Plus grande probabilité d'être mariés ou dans une relation à long terme et ont davantage d'enfants	Plus grande probabilité d'être mariés ou dans une relation à long terme et d'avoir des enfants	Surtout mariés ou dans une relation à long terme et ont des enfants
Plus faible probabilité d'habiter chez les parents ou des membres de la famille	Plus faible probabilité d'habiter chez les parents ou des membres de la famille	La plus forte proportion de propriétaires-occupants
Au collège, habitent sur le campus; à l'université, louent un logement à l'extérieur du campus	Plus grande probabilité d'être propriétaires-occupants	Faible probabilité d'habiter sur le campus
Pour une proportion importante, le domicile permanent est éloigné du collège (étudiants du collégial)	Plus grande probabilité que le collège soit à proximité du domicile (étudiants du collégial)	La plus forte probabilité que le collège soit à proximité du domicile (étudiants du collégial)
Plus grande probabilité de provenir d'une collectivité de petite taille. Plus grande probabilité de provenir de l'Ouest ou du Nord (étudiants d'université)	Plus grande probabilité d'aller à l'université dans un grand centre, en particulier en Ontario (étudiants d'université)	Plus faible probabilité de provenir d'une grande ville – mais pas aussi ruraux que les autochtones (étudiants d'université)
Plus grande probabilité d'avoir une déficience	Plus grande probabilité d'être autochtone ou d'avoir des enfants	Plus grande probabilité d'être autochtone
Le groupe comprend des Indiens inscrits et non inscrits, des Inuits et des Métis	Groupe hétérogène, grande variabilité quant au nombre, à la nature et à la gravité des déficiences	Le degré et la nature de la charge dépendent de l'âge et du nombre d'enfants et du sexe du parent

Étudiants autochtones	Étudiants handicapés	Étudiants avec enfants
Caractéristiques scolaires		
Étudiant généralement à temps plein	Proportion légèrement plus faible d'étudiants à temps partiel	Plus forte proportion d'étudiants à temps partiel
Progression plus lente à l'université et interruption probable des études (étudiants d'université)	La plus forte proportion de répondants ayant interrompu leurs études (étudiants d'université)	Progression très lente à l'université et très grande probabilité d'avoir interrompu leurs études (étudiants d'université)
La plus forte proportion poursuivant un programme de sciences sociales ou un programme menant à une profession libérale, à l'université	Plus grande probabilité de poursuivre un programme de sciences sociales ou en arts et lettres, à l'université	Plus grande probabilité de poursuivre un programme de sciences sociales, en arts et lettres, d'éducation ou menant à une profession libérale, à l'université
Plus de la moitié projette de poursuivre des études supérieures ou des études menant à une profession libérale (étudiants d'université)	Plus de la moitié projette de poursuivre des études supérieures (étudiants d'université)	La plus faible proportion de répondants souhaitant poursuivre des études supérieures
Au collège, plus grande proportion suivant un programme d'accès ou de recyclage	Au collège, plus grande proportion suivant un programme d'accès ou de recyclage	Au collège, plus grande proportion suivant un programme d'accès ou de recyclage
Faible probabilité d'arriver directement de l'école secondaire ou d'avoir une expérience antérieure d'études postsecondaires (étudiants du collégial)	Plus grande probabilité d'avoir une expérience antérieure d'études postsecondaires, mais peu de probabilité de posséder déjà un diplôme collégial (étudiants du collégial)	Probabilité de provenir du marché du travail ou d'une période à la maison, et plus grande probabilité d'avoir suivi des études postsecondaires (étudiants du collégial)
Consacrent un peu moins de temps aux études à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe (étudiants d'université)	Consacrent un peu plus de temps aux études à l'extérieur de la salle de classe (étudiants d'université)	Consacrent le même temps aux études (étudiants d'université) à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe
Présentent une moyenne générale inférieure dans les cours achevés jusque-là (étudiants d'université)	Présentent des notes moyennes légèrement inférieures dans les cours achevés jusque-là (étudiants d'université)	Bon rendement scolaire, obtiennent les notes les plus élevées dans les cours achevés jusque-là (étudiants d'université)
Ont confiance de trouver un emploi après les études	Mois d'optimisme que les deux autres groupes	Ont confiance de trouver un emploi après les études
Moins grande probabilité de travailler contre rémunération, mais ceux qui travaillent y consacrent davantage d'heures	Présentent le même profil d'emploi que les autres répondants	Plus grande probabilité de travailler contre rémunération (étudiants d'université), mais ne travaillent pas pendant l'année scolaire (étudiants du collégial)
Se montrent grandement satisfaits de la qualité des études à l'université	Se montrent satisfaits, mais un peu moins que leurs condisciples relativement à la qualité des études à l'université	Se montrent grandement satisfaits de la qualité des études à l'université
Satisfaits des services offerts à l'université aux membres de Premières nations, même si certains ne les utilisent pas	Satisfaits des services offerts sur le campus aux personnes handicapées, même si certains ne les utilisent pas	Ont les mêmes opinions sur les services offerts à l'université que les autres étudiants, mais souhaiteraient une amélioration des services de consultation scolaire, de la taille des groupes et de l'accessibilité aux cours pour les étudiants d'âge mur et à temps partiel
Ont des opinions semblables quant à la qualité des services universitaires et sur leur sentiment d'appartenance à la communauté universitaire	Ont des opinions semblables sur la qualité des services universitaires et un sentiment similaire d'appartenance, même si une petite tranche se sent passablement aliénée	Sentent légèrement moins d'appartenance à l'égard de l'université que les autres groupes, mais n'ont pas vraiment l'impression qu'il faut améliorer l'esprit communautaire

Étudiants autochtones	Étudiants handicapés	Étudiants avec enfants
Situation financière		
À l'université, ont contracté une dette moyenne plus élevée (12 045 \$)	À l'université, ont contracté une dette moyenne plus élevée (14 405 \$)	À l'université, ont contracté la dette moyenne la plus élevée de tous les groupes, soit 16 756 \$
Plus grande probabilité d'avoir emprunté auprès d'institutions financières et d'autres sources. Les prêts étudiants représentent le montant de dette le plus élevé et les montants exigibles sur les prêts étudiants sont semblables à ceux du groupe de référence (étudiants d'université)	Plus grande probabilité d'avoir emprunté à la famille et aux institutions financières. Les prêts étudiants représentent les montants les plus élevés de dette, les montants dus étant légèrement supérieurs à ceux du groupe de référence (étudiants d'université)	Moins grande probabilité d'avoir emprunté à la famille. Les prêts étudiants représentent le montant de dette le plus élevé et les montants dus sont les plus élevés de tous les groupes (étudiants d'université)
Moins grande probabilité d'avoir une dette au niveau collégial	Plus grande probabilité d'avoir une dette au collégial et opinion la plus pessimiste quant à un remboursement rapide de la dette	La plus faible probabilité d'avoir contracté une dette pour les études collégiales, mais ceux qui ont eu recours au crédit accusent les montants de la dette les plus élevés
La plus forte proportion recevant une subvention de formation ou une bourse d'études et plus forte proportion recevant de l'aide sociale (étudiants du collégial)	Plus forte proportion recevant une bourse de formation/d'études, de l'assurance-emploi et de l'aide sociale. Recours considérable à un revenu d'emploi (étudiant du collégial)	Plus forte proportion recevant une bourse de formation/d'études, de l'assurance-emploi et de l'aide sociale. Comparativement au groupe de référence, ont moins recours à un revenu d'emploi (étudiants du collégial)
Moins grande proportion ayant recours au salaire d'un emploi actuel, à un travail d'été, à l'épargne personnelle ou à des contributions familiales. Plus forte proportion recevant un prêt ou une bourse du gouvernement (étudiants d'université)	Plus grande proportion que les 2 autres groupes pour les contributions familiales, le recours à l'épargne personnelle, un revenu d'emploi d'été ou d'emploi pendant l'année scolaire. Plus forte proportion recevant un prêt ou une bourse du gouvernement (étudiants d'université)	Beaucoup plus faible proportion recourant aux contributions familiales ou à un revenu d'emploi d'été. Un peu moins grande proportion recevant un prêt ou une bourse du gouvernement (étudiants d'université)
Relativement optimistes quant à leur capacité de rembourser leur dette d'études dans un délai raisonnable (étudiants du collégial)	Moins optimistes quant à leur capacité de rembourser leur dette d'études dans un délai raisonnable (étudiants du collégial)	Moins optimistes quant à leur capacité de rembourser leur dette d'études dans un délai raisonnable (étudiants du collégial)
S'inquiètent de manquer de fonds pour terminer leurs études (étudiants d'université)	40 % sont très inquiets de manquer de fonds pour terminer leurs études (étudiants d'université)	Moins inquiets de manquer de fonds pour terminer leurs études (étudiants d'université)
S'inquiètent un peu de manquer de fonds pour terminer leurs études, mais relativement peu inquiets quant à leur niveau d'endettement anticipé (étudiants du collégial)	S'inquiètent un peu de manquer de fonds pour terminer leurs études, et du niveau d'endettement anticipé (étudiants du collégial)	S'inquiètent un peu de manquer de fonds pour terminer leurs études. S'inquiètent du niveau de la dette prévue. Ont l'impression que le niveau de leur dette est supérieur à celui de leurs confrères et consœurs du même programme (étudiants du collégial)
Dépensent moins pour les frais relatifs aux études et les soins médicaux (étudiants du collégial)	Dépensent moins pour les frais relatifs aux études et plus pour les soins médicaux (étudiants du collégial)	Dépensent moins pour les frais relatifs aux études et davantage pour les services de garde ou une pension alimentaire pour enfants (étudiants du collégial)
Accusent un solde supérieur sur leurs cartes de crédit et plus faible proportion des trois groupes à acquitter ce solde chaque mois (étudiants d'université)	Accusent un solde supérieur sur leurs cartes de crédit (étudiants d'université)	Accusent le solde impayé le plus élevé sur leurs cartes de crédit (étudiants d'université)

À n'en pas douter, des progrès remarquables ont été accomplis au cours des dernières années dans l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires pour les trois groupes étudiés dans le présent rapport, même s'il reste encore beaucoup à accomplir dans ce domaine. Les autochtones continuent d'être quelque peu sous-représentés dans les universités canadiennes comparativement à la population en général. Par contre, ils sont relativement surreprésentés dans les collèges canadiens. On trouve des étudiants handicapés dans les universités dans à peu près les mêmes proportions que la population générale du même âge, alors qu'ils sont légèrement surreprésentés dans les collèges. Quant aux étudiants avec enfants, on les retrouve trois fois plus souvent au niveau collégial qu'à l'université. La proportion d'étudiants avec enfants dans les universités canadiennes est beaucoup plus faible que celle que l'on observe aux États-Unis, le pays de comparaison le plus proche.

La présente étude ne nous permet pas d'établir pourquoi les membres de ces trois groupes désignés choisissent plus fréquemment d'aller au collège qu'à l'université. Il existe probablement un certain nombre de facteurs influençant la décision de ces étudiants. On peut certainement mentionner les coûts relatifs, l'accessibilité sur le plan géographique et la disponibilité des fonds. Dans le cas des autochtones, les modèles de comportement culturel peuvent probablement jouer un rôle (une proportion beaucoup plus élevée de la population autochtone possède un certificat d'un collège communautaire qu'un diplôme universitaire, un apprentissage pratique pouvant avoir plus de valeur dans la collectivité que des études postsecondaires à saveur moins technique).

Caractéristiques des groupes désignés

Les étudiants des trois groupes sont plus âgés que la moyenne, tant au collège qu'à l'université, et cela est particulièrement le cas des étudiants avec enfants. Si la majorité de tous les étudiants du premier cycle universitaire sont de sexe féminin, cette probabilité est encore plus grande chez les étudiants autochtones et les étudiants avec enfants. Le même constat peut être établi dans les collèges. Par ailleurs,

il est légèrement plus probable pour les étudiants handicapés d'être de sexe masculin que la moyenne des étudiants, tant à l'université qu'au collège, malgré le fait que, selon les données nationales, il y a un peu plus de femmes que d'hommes handicapés dans la population d'âge postsecondaire en général. Les facteurs qui sous-tendent cette apparente disparité entre les sexes mériteraient d'être étudiés de manière plus approfondie.

Les étudiants autochtones présentent une grande variété d'antécédents, certains provenant de centres urbains, d'autres de collectivités éloignées, le groupe comportant une mosaïque de membres des Premières nations inscrits et non inscrits, d'Inuits et de Métis.

Les étudiants handicapés peuvent avoir une variété de déficiences à des degrés divers. Il y a une grande différence entre vivre avec un trouble d'apprentissage mineur et être confiné à un fauteuil roulant. La personne handicapée peut être née avec son handicap ou l'avoir acquis plus tard dans sa vie par suite d'un accident ou d'une maladie. Dans le cas de certains troubles d'apprentissage, ceux-ci peuvent être présents à la naissance, mais diagnostiqués seulement plus tard à l'école. Comme dans d'autres domaines de leur vie, différentes déficiences, le moment de leur apparition et leur diagnostic peuvent avoir des répercussions très différentes dans l'expérience d'apprentissage d'un étudiant et dans les possibilités qui s'offrent à lui.

C'est à l'adolescence ou plus tard que les étudiants avec enfants deviennent membres de cette catégorie, et ce, principalement par choix. La composition de ce groupe va du chef de famille monoparentale d'âge postsecondaire ayant des enfants d'âge préscolaire, à un adulte de 50 ans dont les enfants sont adultes et indépendants, même si la grande majorité des étudiants de niveau postsecondaire ayant des enfants continuent d'en avoir la charge. Manifestement, les étudiants ayant de très jeunes enfants éprouvent des difficultés différentes de ceux qui ont des enfants plus âgés, sans compter qu'ils doivent souvent s'occuper de plus d'un enfant. Même dans le monde plus équitable d'aujourd'hui, une plus forte proportion de femmes que d'hommes atteignent un moins haut niveau de scolarisation parce qu'ils doivent s'occuper d'un enfant.

Enfin, il arrive que des individus soient membres de deux ou des trois groupes en même temps. Les différents facteurs qui sont attachés à cette situation vont avoir eu un effet sur leur expérience de vie antérieure, leur apprentissage à l'école (de la maternelle à la 12^e année) et leur environnement familial, ce qui, en retour, va se répercuter sur leur capacité à accéder aux études postsecondaires.

Choix des programmes d'études

À l'université, il est plus probable que les membres des trois groupes étudient à temps partiel que ce n'est le cas dans le groupe de référence. Environ la moitié des étudiants avec enfants sont inscrits à temps partiel à l'université, une caractéristique déterminante pour ce groupe d'étudiants. Inversement, plus de 90 % des membres de tous les groupes sont inscrits à temps plein au collégial.

À l'université, l'une des caractéristiques communes aux trois groupes est la discipline qu'ils choisissent d'étudier. Il est plus probable dans les trois groupes d'être inscrits à un programme de sciences sociales ou à un programme menant à une profession libérale. En outre, les étudiants avec enfants et les étudiants handicapés poursuivent plus fréquemment des études en arts et lettres. Par contre, il est moins probable que les membres des trois groupes étudient les sciences, le génie ou le commerce. Bien qu'il soit compréhensible que les étudiants ayant un certain type de déficience hésitent à entreprendre des matières reposant sur du travail en laboratoire, dans les deux autres groupes, les raisons pour le manque d'intérêt dans les sciences, le génie et l'administration des affaires semblent moins évidentes. On peut spéculer qu'une des causes serait une préparation insuffisante à l'école secondaire dans les matières mathématiques et scientifiques ou, dans certains cas, l'hésitation devant la nécessité de consacrer davantage d'heures aux études, comme c'est la norme dans ces disciplines. Une autre théorie avance que les étudiants qui doivent composer avec des circonstances particulières sont enclins à choisir un champ d'études lié à leur milieu social.

Près de la moitié de tous les étudiants du premier cycle universitaire veulent poursuivre leurs études après leur baccalauréat. Il est encourageant de constater que les étudiants autochtones et les étudiants handicapés partagent ces ambitions dans les mêmes proportions. En fait, ce sont les étudiants handicapés qui présentent la plus forte proportion de répondants voulant se rendre jusqu'au doctorat, tandis que les autochtones sont les plus intéressés par des études de droit. Par contre, les sujets des trois groupes se montrent moins intéressés par la médecine ou l'art dentaire, un reflet probable du faible nombre qui étudie les sciences. Bien qu'ils aient tendance à obtenir les notes les plus élevées, les étudiants avec enfants semblent moins enclins à poursuivre jusqu'au doctorat, et rares sont ceux qui veulent entreprendre des études de droit ou de médecine.

À l'université, les sujets des trois groupes ont indiqué qu'il faudrait améliorer la consultation pédagogique, tandis que les étudiants ayant des enfants voudraient qu'il soit plus facile aux adultes et aux étudiants à temps partiel d'accéder à certains programmes. Au moment où les universités du pays s'efforcent d'accueillir la récente vague d'inscriptions à temps plein au premier cycle, il ne faudra pas se surprendre de voir les étudiants à temps partiel se plaindre davantage de l'accessibilité aux programmes et aux cours.

Au niveau collégial, il est plus probable que les sujets des trois groupes désignés poursuivent un programme d'accès ou de recyclage, généralement de courte durée, comparativement au groupe de référence. En conséquence, ces étudiants sont moins souvent inscrits à un cours de préparation ou de passage à l'université ou à un programme complet d'études collégiales. Il semble que les sujets des trois groupes désignés perçoivent plus fréquemment le collège comme le point final de leurs études que ce n'est le cas dans le groupe de référence, au sein duquel davantage d'étudiants aspirent à poursuivre leurs études au niveau universitaire.

Réussite scolaire

À l'université, on constate un écart manifeste quant au succès scolaire des trois groupes désignés comparativement au groupe de référence (nous ne disposons pas de données pour les étudiants du collégial). Les étudiants avec enfants ont de meilleures notes. Inversement, les étudiants handicapés ont des notes moyennes légèrement inférieures, tandis que les étudiants autochtones présentent des notes moyennes qui sont légèrement inférieures à celles des étudiants handicapés. Il semble que les étudiants autochtones et les étudiants handicapés progressent plus lentement dans leur programme d'études universitaires, bien que les données ne nous permettent pas une analyse détaillée des raisons de cette situation. Dans le cas des étudiants handicapés, cela pourrait être attribuable à leur déficience. Dans celui des étudiants autochtones, cela peut provenir des lacunes de leur préparation à l'école secondaire et d'un certain nombre d'autres facteurs. On notera avec encouragement que les trois groupes présentent des proportions plus faibles d'étudiants obligés de se retirer des études comparativement aux sujets du groupe de référence. Les enquêtes ne fournissent pas de données sur les taux définitifs d'obtention du diplôme.

Bien que 73 % de l'ensemble des étudiants qui travaillent tout en allant à l'université estiment que leur emploi nuit à leur rendement scolaire, les données de la présente étude ne viennent pas corroborer leurs préoccupations. Les étudiants avec enfants, soit ceux qui travaillent le plus grand nombre d'heures et qui ont vraisemblablement les plus grandes obligations familiales, obtiennent les meilleures notes dans leurs études.

En règle générale, les étudiants des trois groupes semblent assez optimistes quant à leurs perspectives d'obtenir un emploi dans leur domaine à la fin de leurs études. Chez les étudiants du collégial, ce sont les étudiants handicapés qui affichent le moins de confiance quant à leurs perspectives d'emploi, mais, même parmi ce groupe, 80 % ont confiance de trouver un travail à la fin de leurs études. Chez les étudiants d'université, ce sont également les étudiants handicapés qui sont les moins enthousiastes quant à leurs possibilités d'emploi ultérieur. Les données nationales sur l'emploi semblent corroborer leurs préoccupations.

L'environnement universitaire

Parmi les trois groupes désignés à l'université, on observe un degré élevé de satisfaction générale à l'égard de l'expérience pédagogique vécue. Il ne semble pas y avoir de sentiment de discrimination. Les étudiants autochtones et handicapés semblent heureux des services mis sur pied spécialement pour répondre à leurs besoins, même si ces services ne sont utilisés que par environ un tiers des étudiants qui y ont droit. En ce qui concerne les services offerts aux autochtones, ils semblent être surtout utilisés par les membres de Premières nations, plutôt que par les Indiens non inscrits, les Inuits et les Métis. Une proportion importante des étudiants d'université indiquent qu'ils n'ont pas de sentiment d'appartenance à l'égard de l'établissement ou se montrent insatisfaits de l'esprit communautaire qui y règne. À cet égard, les étudiants autochtones ne semblent pas différer d'opinion d'avec l'ensemble de leurs confrères et consœurs. Une faible minorité d'étudiants handicapés ont un fort sentiment d'aliénation, mais, en règle générale, les sujets de ce groupe ont des sentiments plutôt semblables à ceux du groupe de référence. Comme les étudiants avec enfants sont plus âgés, qu'ils travaillent de longues heures, qu'ils habitent plus fréquemment la collectivité locale et qu'ils étudient plus souvent à temps partiel, ils sont heureux d'entretenir une certaine relation sans attache avec leur université. C'est certainement un bon signe de constater que les étudiants de tous les groupes indiquent que le principal point à améliorer à l'université est un élément aussi secondaire que le parc de stationnement!

En offrant un environnement de soutien à ces étudiants, les établissements doivent tenir compte des antécédents atypiques de beaucoup d'entre eux. En effet, dans chacun de ces trois sous-ensembles, une moins forte proportion d'étudiants habitent avec leurs parents ou des membres de leur famille, tandis que les étudiants autochtones viennent fréquemment de collectivités éloignées ou sont issus d'une famille monoparentale. Il est plus probable que les étudiants ayant des enfants proviennent d'un centre urbain à proximité de l'établissement d'enseignement postsecondaire, et une forte proportion d'entre eux sont mariés ou en relation à long terme et propriétaires-occupants de leur maison. Ce sont les

étudiants handicapés qui présentent la plus forte proportion de personnes originaires d'une grande ville, ce qui soulève un questionnement quant à la participation postsecondaire de ceux qui ont grandi dans des collectivités plus petites. En outre, on n'explique pas le nombre disproportionné d'étudiants handicapés qui proviennent de l'Ontario. Contrairement à ce à quoi on pouvait s'attendre, une moins forte proportion d'entre eux habitent chez leurs parents ou les membres de leurs familles que l'étudiant type.

Préoccupations financières

Les répondants des trois groupes désignés font face à certaines contraintes financières dans le financement de leurs études, bien que ceux qui fréquentent un établissement collégial soient dans une situation bien meilleure à cet égard. Les programmes collégiaux sont généralement plus courts et moins coûteux que les études universitaires. Il est clair que de nombreux étudiants de ces groupes fréquentent le collège grâce au soutien d'un programme gouvernemental, qu'il s'agisse d'un programme ciblé vers un groupe précis ou d'un programme plus général comme l'aide sociale ou l'assurance-emploi. Les niveaux de la dette remboursable des étudiants du collégial sont inférieurs à ceux des étudiants d'université et, parmi les trois groupes désignés, un plus fort pourcentage de répondants prévoient terminer leur programme sans aucune dette que ce qu'on observe dans le groupe de référence. Parmi ceux qui seront endettés, les étudiants autochtones et les étudiants handicapés estiment que cette dette sera inférieure à celle du groupe de référence, tandis que les étudiants avec enfants devraient accumuler une dette supérieure. Plus de 40 % des étudiants des trois groupes s'attendent à rembourser leur dette en moins de trois ans. Parmi les trois groupes, ce sont les étudiants avec enfants qui se préoccupent le plus de leur niveau d'endettement et du délai de remboursement.

En ce qui concerne les dépenses, les étudiants du collégial des trois groupes semblent assumer des dépenses mensuelles généralement supérieures à celles des étudiants du groupe de référence. Par contre, les sujets de ces trois groupes ont indiqué

qu'ils dépensaient moins, en moyenne, en frais relatifs aux études, probablement en raison de la forte proportion poursuivant un programme subventionné à court terme. Pour les autres postes de dépenses, les trois groupes consacrent davantage en moyenne au logement, aux services publics et à la nourriture (car un moins grand nombre d'entre eux habitent avec leurs parents). Comme on pouvait s'y attendre, les étudiants handicapés dépensent davantage, en moyenne, en frais médicaux, tandis que les étudiants avec enfants doivent assumer des frais de garde et de pension alimentaire. En outre, les étudiants avec enfants assument les dépenses les plus élevées pour le logement, la nourriture, les vêtements et le transport. Les habitudes de dépenses observées chez les étudiants du collégial correspondent à ce qui a été décrit dans des études antérieures sur les dépenses des étudiants. Nous ne disposons pas de données sur les habitudes de dépenses des étudiants d'université.

Environ un étudiant autochtone du collégial sur quatre reçoit des fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien réservés aux étudiants autochtones. Les montants reçus sont substantiels. Par contre, seulement 15 % des étudiants handicapés reçoivent un soutien gouvernemental destiné aux étudiants ayant une déficience; toutefois lorsqu'ils en bénéficient, les montants reçus sont importants. Il existe peu de programmes de financement spécialement destinés aux étudiants ayant des enfants.

Les étudiants d'université accumulent un niveau de dette remboursable supérieur à celui des étudiants du collégial. Au moment de l'enquête, environ 60 % de l'ensemble des étudiants avaient contracté une dette pour financer leurs études. Parmi les endettés, les étudiants autochtones avaient accumulé une dette légèrement inférieure à celle du groupe de référence, tandis que les étudiants handicapés et les étudiants avec enfants accusaient une dette plus élevée en moyenne. En conséquence, la proportion d'étudiants d'université n'ayant pas à assumer une dette impayée est légèrement plus élevée chez les étudiants avec enfants et légèrement inférieure dans les deux autres groupes, ce qui est probablement attribuable au plus fort pourcentage d'étudiants avec enfants inscrits à temps partiel, qui

travaillent de longues heures pour payer leurs études universitaires ou qui profitent d'un soutien de leur conjoint.

Les sources du crédit diffèrent selon les groupes. Les étudiants handicapés ont plus souvent recours aux prêts étudiants, à un prêt de leurs parents et à un prêt d'une institution financière que le groupe de référence. Une plus forte proportion d'étudiants avec enfants contractent un prêt étudiant et un prêt d'une autre source, tandis qu'une plus faible proportion empruntent à leurs parents. Les étudiants autochtones ont plus souvent recours à une institution financière et à d'autres sources de crédit. Les prêts étudiants du gouvernement représentent la plus forte proportion de la dette contractée par l'ensemble des étudiants, le groupe qui accuse le montant moyen le plus élevé à cet égard étant les étudiants avec enfants. À l'instar du groupe de référence, les trois groupes de l'échantillon d'étudiants d'université se montrent passablement inquiets de manquer de fonds pour terminer leurs études, les étudiants handicapés étant les plus préoccupés à cet égard.

Les étudiants d'université travaillent beaucoup plus souvent contre rémunération tout en poursuivant leurs études que les collégiens. Seulement 34 % des étudiants du niveau universitaire ne travaillent pas ou ne recherchent pas un emploi. Il est moins probable que les étudiants autochtones et les étudiants handicapés travaillent ou recherchent un emploi, tandis que les étudiants avec enfants sont ceux qui travaillent le plus souvent à l'extérieur du campus. Comme la moitié d'entre eux sont inscrits à temps partiel, les étudiants ayant des enfants sont ceux qui travaillent contre rémunération les plus longues heures (30 heures par semaine comparativement à une moyenne de 17,2 heures dans le groupe de référence). Étant donné que les répondants n'avaient pas à apporter de précisions, on ne sait pas si les étudiants avec enfants choisissent d'étudier à temps partiel ou de travailler à temps plein ou s'ils le font par nécessité financière. Le fait que les étudiants à temps plein ayant des enfants travaillent en moyenne davantage que n'importe quel autre groupe montre bien les pressions financières qui s'exercent sur ce groupe.

5.1 Résumé des implications pour la politique gouvernementale

Les gouvernements doivent collaborer avec les établissements d'enseignement postsecondaire afin d'inciter les membres de ces trois groupes à envisager les études universitaires comme une option de rechange à la fréquentation collégiale ou comme option valable après la fin de leurs études collégiales. Si l'on juge prioritaire l'accès à des carrières d'ingénieur, de scientifiques et de gestionnaires par ces groupes cibles, il faut éclaircir les raisons expliquant leur faible taux d'inscription dans ces disciplines. Il pourrait être nécessaire aux universités d'apporter des correctifs à leurs programmes afin de répondre à ces préoccupations.

(a) Autochtones

Si les politiques actuelles semblent se monter efficaces pour attirer les autochtones dans les collèges communautaires, il reste encore beaucoup à faire pour voir une participation autochtone pleine et

entière dans les programmes universitaires de premier cycle, en particulier chez les hommes. Par conséquent, en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire des autochtones, les gouvernements devraient se fixer comme objectif principal de leurs politiques publiques d'accroître la proportion d'autochtones dans les universités canadiennes. Les données démographiques sur la population autochtone démontrent que si rien n'est fait, ce problème deviendra de plus en plus criant au cours des cinq à 10 prochaines années. Voici un certain nombre de points que nous portons à l'attention des décideurs :

- On devrait encourager les universités à concevoir des programmes favorisant l'accès à l'éducation dans les collectivités autochtones, que ce soit par l'offre de programmes d'études dans le Nord, par une utilisation plus efficace de la technologie ou par des partenariats avec des établissements d'enseignement déjà établis dans le Nord.

- Les collèges communautaires comptant une population importante d'autochtones, en collaboration avec les universités, devraient être incités à offrir des programmes de préparation à l'université, en en faisant une option attirante pour les étudiants autochtones.
- Les universités doivent continuer d'enrichir les programmes et les services spécialement conçus pour les étudiants autochtones afin de favoriser un sentiment d'appartenance à l'égard d'un environnement que ces étudiants perçoivent parfois comme leur étant étranger. Dans ce but, il faut promouvoir la mise en commun des pratiques exemplaires d'un bout à l'autre du pays.
- Il faut provisionner suffisamment les programmes fédéraux et provinciaux de subventions pour faire en sorte que tous les étudiants autochtones possédant les qualifications requises, quel que soit leur statut ou leur résidence permanente, aient la possibilité de recevoir une éducation universitaire sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens.
- Les gouvernements et les établissements d'enseignement postsecondaire doivent soutenir les étudiants autochtones afin de les encourager à considérer toute la gamme des programmes d'études offerts et favoriser ainsi l'émergence de modèles de comportement et de réussite autochtones dans le domaine de l'éducation.
- Lorsque c'est possible, les établissements d'enseignement postsecondaire devraient activement favoriser la participation autochtone au sein des organismes de gestion et de consultation.
- Compte tenu du fait que de nombreuses femmes autochtones d'âge postsecondaire ont des enfants à charge, les gouvernements et les universités doivent s'assurer que des programmes de soutien sont en place afin de leur permettre d'avoir accès aux études postsecondaires.

b) Canadiens ayant un handicap

Si l'on a comme objectif que le plus grand nombre possible de Canadiens et Canadiennes ayant un handicap vivent de manière autonome et productive et réalisent leur plein potentiel au sein de la société, il est essentiel de réduire ou de lever dans toute la mesure du possible les obstacles qui freinent leur accès aux études postsecondaires. Comme c'est le cas pour les autres groupes désignés, les taux de participation des personnes handicapées sont plus élevés au collège qu'à l'université.

- On devrait encourager et aider les établissements universitaires et collégiaux, afin qu'ils augmentent leurs dépenses pour la mise en place d'installations accessibles aux personnes handicapées et l'offre de services, de matériel et de programmes favorisant la réussite des personnes handicapées dans leurs études postsecondaires.
- Les gouvernements devraient réévaluer les programmes d'aide financière aux personnes handicapées afin de s'assurer que la perspective d'un niveau d'endettement élevé ne les dissuade pas d'entreprendre ou d'achever leurs études universitaires. En particulier, une attention spéciale devrait être portée à la question des frais médicaux.
- Les universités et les collèges devraient encourager et soutenir les étudiants handicapés afin qu'ils puissent envisager toute la gamme des programmes d'études offerts, pour que les diplômés handicapés puissent s'intégrer au marché du travail et vivre de manière autonome.
- On portera une attention spéciale aux possibilités offertes aux autochtones handicapés en matière d'éducation.
- Les gouvernements et les établissements d'enseignement postsecondaire devraient examiner les raisons qui font que l'Ontario semble dominer le pays quant au taux de participation postsecondaire des personnes handicapées.

c) Canadiens ayant des enfants à charge

À l'instar de la plupart des pays occidentaux, le taux de fécondité au Canada a chuté en deçà du niveau nécessaire pour soutenir la croissance démographique à long terme, les femmes ayant moins d'enfants et les ayant plus tard dans leur vie que ce n'était le cas auparavant. Le Québec, qui est au premier rang de ce déclin (en termes de naissances uniquement, puisque le Québec n'accuse pas, dans l'ensemble, la chute démographique la plus importante), est également au premier rang pour la prise de mesures visant à encourager le taux de natalité. Avec le vieillissement de la population et un accroissement de la demande à l'égard d'une main-d'œuvre jeune, il est probable que nous assistions à la mise en place de politiques visant à favoriser les familles. Les études postsecondaires sont une des principales raisons de retarder la naissance d'un enfant, le fait d'avoir un enfant jeune constituant un obstacle aux études postsecondaires.

- On devrait encourager et aider les établissements d'enseignement postsecondaire à offrir davantage de services de garde abordables sur les campus. Là où c'est réalisable, on aménagera davantage de logements à l'intention des étudiants ayant des enfants.
- Les établissements d'enseignement postsecondaire, en particulier les universités en milieu urbain, devront s'assurer d'offrir, à l'intérieur de tous leurs programmes, des options de fréquentation à temps partiel et des modalités flexibles afin de répondre aux besoins des étudiants ayant des obligations familiales.
- Les gouvernements devront réévaluer leurs programmes de bourses afin de permettre aux étudiants avec enfants, en particulier les chefs de famille monoparentale ou à faible revenu, d'accéder aux études postsecondaires sans accroître leur niveau d'endettement excessif.
- Les données recueillies pour les besoins du présent rapport ne permettent pas de procéder à une analyse détaillée de la situation des étudiants du niveau postsecondaire ayant des enfants à charge. Il incombera au gouvernement d'entreprendre des études plus approfondies sur les questions touchant la situation de cette clientèle. Il faudra également étudier davantage les conditions des étudiants qui doivent soutenir ou s'occuper d'adultes à leur charge.

6. Tableaux des données

Remarque — Sauf mention contraire, les données sont exprimées en pourcentage des réponses valides. Le nombre total de réponses valides varie d'une question à l'autre. Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que les totaux ne donnent pas 100 exactement.

Nous portons à l'attention du lecteur le fait que, dans certains cas, les faibles pourcentages figurant dans certaines cellules ou tableaux correspondent à un nombre minime de répondants, ce qui invite à la prudence dans le traitement des comparaisons.

Dans chaque tableau, le groupe de référence représente les étudiants qui n'ont pas d'enfants, ne sont pas handicapés et qui n'ont pas déclaré être un autochtone.

Tableau 1 — Profil personnel des étudiants du 1^{er} cycle universitaire (CCREPCU 2002)

Caractéristiques	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Sexe					
Hommes	34,5 %	34,8%	28,5%	25,6%	39,2%
Femmes	65,2 %	65,0%	71,5%	74,0%	60,5%
Âge					
17 ans ou moins	2,3 %	2,6%	2,1%	0,2%	1,2%
18	11,3 %	12,4%	8,7%	0,7%	10,0%
19	17,4 %	19,3%	14,4%	0,8%	12,0%
20	15,7 %	17,2%	8,7%	1,9%	13,2%
21	15,5 %	17,0%	11,1%	2,8%	12,2%
22	10,7 %	11,4%	6,9%	2,1%	11,3%
23 ans ou plus	26,3 %	19,7%	47,8%	89,8%	39,2%
Âge moyen	23,19	21,60	25,84	37,63	25,81
Situation de famille					
Célibataire	43,3 %	45,1%	35,0%	17,0%	49,1%
(ne sort pas avec quelqu'un)	27,5 %	28,6%	30,8%	12,5%	27,0%
Relation à long terme					
Célibataire	20,3 %	21,5%	19,2%	6,3%	15,1%
(sort avec quelqu'un)					
Marié(e)	8,9 %	3,9%	14,7%	63,6%	8,7%
Enfants					
Enfants	8,3 %	0%	29,6%	100,0%	13,8%
Pas d'enfants	91,7 %	100,0%	70,4%	0%	86,2%
Handicapés					
Total de déclarants	5,4 %	0%	13,6%	9,1%	100,0%
Autochtones					
Total de déclarants	3,1 %	0%	100,0%	11,1%	7,7%

Tableau 2 — Modalités de vie des étudiants du 1^{er} cycle universitaire (CCREPCU 2002)

Caractéristiques	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Modalités de vie					
Avec parents / membres de la famille	39,5 %	42,9 %	26,0 %	6,9 %	32,6 %
Locataire d'une maison / app. / chambre	38,2 %	38,0 %	53,2 %	35,0 %	44,2 %
Résidence sur le campus	14,0 %	15,1 %	9,0 %	1,3 %	13,2 %
Propriétaire-occupant	8,4 %	4,0 %	12,1 %	56,8 %	10 %
Distance de l'université (minutes)					
5 ou moins	17,7 %	18,9 %	14,5 %	5,8 %	16,7 %
6-15	27,7 %	27,3 %	34,0 %	30,5 %	27,4 %
16-30	28,9 %	28,4 %	26,4 %	33,9 %	29,2 %
31-60	19,5 %	19,2 %	19,8 %	22,0 %	20 %
Plus de 60	6,4 %	6,2 %	5,3 %	7,8 %	6,7 %
Nombre de minutes entre le domicile et le campus					
Moyenne	26,05	25,72	25,37	30,43	26,93

Tableau 3 — Taille de la collectivité d'origine des étudiants du 1^{er} cycle universitaire (CCREPCU 2002)

Population	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Ferme ou ranch	4,9 %	5,1 %	5,9 %	3,8 %	4,3 %
< 5 000 habitants	11,1 %	10,9 %	20,8 %	12,3 %	10,6 %
5 000 – 9 999 hab.	7,3 %	7,4 %	13,1 %	6,9 %	6,2 %
10 000 – 49 999 hab.	13,7 %	14,0 %	12,1 %	12,9 %	12,7 %
50 000 – 99 999 hab.	11,4 %	11,2 %	9,8 %	14,5 %	11,9 %
100 000 – 300 000 hab.	16,6 %	16,5 %	15,4 %	18,9 %	17,8 %
> 300 000 hab.	30,5 %	30,9 %	18,8 %	25,3 %	32,5 %
Pas de réponse	4,4 %	4,1 %	4,1 %	5,5 %	4,1 %

Tableau 4 — Province de résidence permanente des étudiants du 1^{er} cycle universitaire (CCREPCU 2002)

Province (ou pays étranger)	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Colombie-Britannique	7,2 %	7,5 %	4,6 %	4,6 %	7,9 %
Alberta	11,8 %	12,2 %	9,5 %	10,7 %	9,7 %
Saskatchewan	7,5 %	7,0 %	20,8 %	11,2 %	6,4 %
Manitoba	6,3 %	6,0 %	16,2 %	7,6 %	6,7 %
Ontario	37,9 %	37,9 %	28,8 %	34,5 %	46,0 %
Québec	8,5 %	8,9 %	4,1 %	7,0 %	6,1 %
Nouvelle-Écosse	8,0 %	8,1 %	5,7 %	7,7 %	6,9 %
Î.-P.-É.	0,3 %	0,6 %	0,0 %	0,5 %	0,1 %
Nouveau-Brunswick	5,5 %	5,1 %	2,6 %	5,8 %	5,4 %
Terre-Neuve-et-Labrador	0,7 %	0,7 %	0,0 %	0,9 %	0,1 %
Nunavut	0,0 %	0 %	1,3 %	0,0 %	0,0 %
T.N.-O.	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,4 %	0,0 %
Yukon	0,1 %	0 %	1,0 %	0,1 %	0,4 %
États-Unis	1,2 %	1,3 %	0,3 %	0,6 %	1,9 %
Autre pays étranger	4,6 %	4,8 %	0,5 %	3,7 %	2,3 %
Autre / pas de réponse	0,2 %	0,2 %	4,4 %	0,7 %	0,1 %

Tableau 5 — Province de fréquentation scolaire des étudiants du 1^{er} cycle universitaire (CCREPCU 2002)

Province	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Colombie-Britannique	7,5 %	7,8 %	3,9 %	3,8 %	7,8 %
Alberta	12,7 %	13,1 %	10,5 %	11,7 %	10,9 %
Saskatchewan	7,3 %	6,8 %	21,9 %	11,7 %	6,5 %
Manitoba	6,6 %	6,2 %	15,7 %	8,0 %	6,9 %
Ontario	41,4 %	41,4 %	34,2 %	36,9 %	47,8 %
Québec	8,6 %	9,0 %	3,3 %	7,5 %	5,9 %
Nouvelle-Écosse	10,0 %	10,2 %	8,0 %	9,2 %	8,5 %
Nouveau-Brunswick	5,9 %	5,5 %	2,6 %	11,2 %	5,6 %

Tableau 6 — Province de fréquentation scolaire des étudiants du niveau collégial (PECEC 2002)

Province	Tous les étudiants (n=6 360)	Groupe de référence (n=4 120)	Étudiants autochtones (n=746)	Étudiants avec enfants (n=1 374)	Étudiants handicapés (n=518)
Colombie-Britannique	5,0 %	5,1 %	2,4 %	5,3 %	4,4 %
Alberta	13,2 %	12,1 %	18,2 %	16,5 %	10,9 %
Saskatchewan	7,8 %	6,6 %	11,1 %	11,9 %	9,7 %
Manitoba	8,1 %	8,0 %	9,7 %	8,0 %	7,3 %
Ontario	21,7 %	23,0 %	15,1 %	17,6 %	27,0 %
Québec	15,2 %	19,1 %	5,5 %	5,3 %	9,8 %
Nouvelle-Écosse	8,4 %	7,5 %	5,6 %	10,8 %	14,3 %
Nouveau-Brunswick	4,9 %	5,3 %	2,7 %	4,6 %	1,9 %
Î.-P.-É.	5,4 %	6,0 %	1,7 %	4,3 %	5,6 %
Terre-Neuve-et-Labrador	3,9 %	4,1 %	4,2 %	3,1 %	2,1 %
T.N.-O.	2,6 %	0,5 %	14,6 %	7,0 %	2,5 %
Yukon	3,7 %	2,5 %	9,1 %	5,7 %	4,4 %

Tableau 7 — Nature de la déficience déclarée : Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (CCREPCU 2002 [n=691])

Déficience	Pourcentage
Mobilité	7,4 %
Audition	8,8 %
Parole	4,5 %
Vision partielle ou cécité	10,9 %
Apprentissage	23,9 %
Traumatisme crânien	2,0 %
Autre déficience physique	10,3 %
Santé mentale	17,8 %
Autre déficience visuelle	2,0 %
Maladie chronique	8,4 %
Autre trouble d'apprentissage	1,3 %
Neurologique	0,7 %
Autre	2,0 %

Tableau 8 — Profil personnel des étudiants du niveau collégial (PECEC 2002)

Caractéristiques	Tous les étudiants (n=6 360)	Groupe de référence (n=4 120)	Étudiants autochtones (n=746)	Étudiants avec enfants (n=1 374)	Étudiants handicapés (n=518)
Sexe					
Hommes	46,1 %	49,8 %	36,6 %	32,0 %	54,5 %
Femmes	53,9 %	50,2 %	63,4 %	68,0 %	45,5 %
Âge					
19 ans ou moins	31,3 %	38,5 %	21,7 %	8,3 %	22,4 %
20-24 ans	39,3 %	45,2 %	31,6 %	19,3 %	35,8 %
25-29 ans	11,8 %	10,6 %	13,7 %	17,5 %	9,0 %
30-39 ans	10,5 %	3,3 %	20,1 %	33,6 %	16,1 %
40 ans et plus	7,2 %	2,4 %	13,0 %	21,3 %	16,7 %
Âge moyen	24,14	21,72	27,46	31,54	27,44
Situation de famille					
Célibataires (y compris divorcés, séparés)	71,4 %	78,4 %	65,3 %	46,8 %	68,0 %
Mariés ou relation à long terme	28,6 %	21,6 %	34,7 %	53,2 %	32,0 %
Enfants					
Enfants	22,0 %	0 %	46,9 %	100 %	28,8 %
Pas d'enfants	78,0 %	100 %	53,1 %	0 %	71,2 %
autochtones					
Total de déclarants	22,0 %	0 %	100 %	25,2 %	16,2 %
Handicapés					
Total de déclarants	8,2 %	0 %	12,3 %	10,7 %	100 %

Tableau 9 — Modalités de vie des étudiants du niveau collégial (PECEC 2002)

Caractéristiques	Tous les étudiants (n=6 173)	Groupe de référence (n=4 109)	Étudiants autochtones (n=736)	Étudiants avec enfants (n=1 363)	Étudiants handicapés (n=510)
Modalités de vie					
Avec parents / membres de la famille	43,0 %	52,3 %	26,1 %	14,5 %	34,5 %
Locataire d'une maison / app. / chambre	39,7 %	37,1 %	51,1 %	46,8 %	41,2 %
Résidence sur le campus	5,2 %	4,9 %	10,1 %	4,3 %	6,1 %
Propriétaire-occupant	11,2 %	5,1 %	11,0 %	33,1 %	16,5 %
Autre	0,8 %	0,6 %	1,8 %	1,4 %	1,8 %
Distance du domicile permanent au collège (km)					
Moins de 25 km	49,2 %	46,1 %	50,6 %	59,3 %	55,1 %
25-49 km	18,1 %	19,1 %	11,2 %	16,3 %	15,2 %
50-99 km	9,6 %	10,3 %	7,7 %	7,7 %	8,4 %
100-499 km	15,1 %	17,3 %	14,5 %	8,1 %	12,7 %
500 km ou plus	8,1 %	7,2 %	16,0 %	8,6 %	8,6 %
Temps des déplacements quotidiens (heures par semaine)					
Jamais / rarement	23,7 %	21,8 %	32,8 %	24,5 %	25,9 %
Jusqu'à 5 heures	51,6 %	53,2 %	45,2 %	49,4 %	50,2 %
6-10 heures	17,4 %	18,0 %	14,1 %	17,0 %	15,6 %
11-20 heures	5,8 %	5,7 %	4,8 %	6,2 %	6,6 %
Plus de 20 heures	1,7 %	1,4 %	3,1 %	2,8 %	1,7 %

Tableau 10 — Province de résidence permanente des étudiants du niveau collégial (PECEC 2002)

Province	Tous les étudiants (n=6 256)	Groupe de référence (n=4 099)	Étudiants autochtones (n=742)	Étudiants avec enfants (n=1 356)	Étudiants handicapés (n=514)
Colombie-Britannique	5,7 %	5,7 %	4,2 %	6,4 %	5,6 %
Alberta	12,3 %	11,3 %	16,8 %	14,8 %	9,7 %
Saskatchewan	7,9 %	6,7 %	11,5 %	11,8 %	9,7 %
Manitoba	8,1 %	8,1 %	9,6 %	7,4 %	6,6 %
Ontario	21,0 %	22,3 %	14,2 %	17,3 %	26,8 %
Québec	15,2 %	19,1 %	5,7 %	5,6 %	9,7 %
Nouvelle-Écosse	8,9 %	6,4 %	2,8 %	4,6 %	2,1 %
Î.-P.-É.	3,5 %	3,8 %	1,2 %	3,7 %	3,5 %
Nouveau-Brunswick	5,8 %	8,1 %	5,1 %	10,8 %	15,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	4,3 %	4,4 %	4,4 %	3,8 %	2,5 %
Nunavut	0,1 %	0,0 %	0,3 %	0,1 %	0,0 %
T.N.-O.	2,6 %	0,5 %	14,7 %	6,8 %	2,5 %
Yukon	3,4 %	2,3 %	8,6 %	5,7 %	4,3 %
Pays étranger	1,3 %	1,3 %	0,9 %	1,1 %	1,6 %

Tableau 11 — Caractéristiques personnelles des étudiants du collégial ayant des personnes à charge adultes (PECEC 2002)

Caractéristiques	Tous les étudiants (n=6 360)	Groupe de référence (n=4 120)	Étudiants ayant des adultes à charge (n=412)
Sexe			
Hommes	46,1 %	49,8 %	49,0
Femmes	53,9 %	50,2 %	51,0
Âge			
19 ans ou moins	31,3 %	38,5 %	29,3 %
20-24 ans	39,3 %	45,2 %	35,6 %
25-29 ans	11,8 %	10,6 %	9,8 %
30-39 ans	10,5 %	3,3 %	12,43 %
40 ans et plus	7,2 %	2,4 %	12,9 %
Âge moyen	24,14	21,72	26,00
Situation de famille			
Célibataires (y compris divorcés, séparés)	71,4 %	78,4 %	70,5 %
Mariés ou relation à long terme	28,6 %	21,6 %	29,5 %
Enfants			
Enfants	22,0 %	0 %	
Pas d'enfants	78,0 %	100 %	
Autochtones			
Total de déclarants	22,0 %	0 %	15,5 %

Remarque – Parmi les étudiants ayant des personnes adultes à leur charge, 136 ont également des enfants à charge. Définition de personne à charge : « un individu qui a besoin de votre soutien financier ou autre et qui habite avec vous ».

Tableau 12 — Profil scolaire des étudiants du 1^{er} cycle universitaire ([CCREPCU 2002] Domaine d'études principal)

Domaine d'études	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Sciences sociales	20,3 %	19,4 %	27,8 %	25,2 %	20,7 %
Arts et lettres	18,8 %	18,4 %	15,7 %	19,8 %	26,0 %
Commerce	15,9 %	16,2 %	13,6 %	15,8 %	9,8 %
Sciences biologiques	8,9 %	9,7 %	4,6 %	3,0 %	7,8 %
Profession libérale (médecine, droit, etc.)	8,3 %	7,8 %	12,6 %	14,1 %	8,2 %
	7,2 %	7,7 %	4,9 %	3,2 %	4,9 %
Génie	4,6 %	4,4 %	4,9 %	6,4 %	4,8 %
Éducation	4,0 %	4,4 %	3,3 %	1,3 %	2,9 %
Sciences physiques	11,5 %	11,5 %	12,1 %	10,3 %	10,6 %
Autre	0,6 %	0,5 %	0,5 %	1,0 %	1,2 %
Ne sait pas / pas de réponse					

Tableau 13 — Profil scolaire des étudiants du 1^{er} cycle universitaire (CCREPCU 2002)

Caractéristiques	Tous les étudiants (n=12,695)	Groupe de référence (n=10,394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1,009)	Étudiants handicapés (n=691)
Fréquentation scolaire					
À temps partiel	11,8 %	8,0 %	12,6 %	48,3 %	18,5 %
À plein temps	88,2 %	92,0 %	87,4 %	51,7 %	81,5 %
Début des études (année)					
2002-2001	32,6 %	33,1 %	31,1 %	26,4 %	32,1 %
2000	21,4 %	22,1 %	22,0 %	14,2 %	18,6 %
1999	18,6 %	19,1 %	16,8 %	14,4 %	16,9 %
1998	14,0 %	14,3 %	14,3 %	10,5 %	14,0 %
1997 ou avant	13,4 %	11,3 %	15,7 %	34,5 %	18,4 %
Année moyenne	1999,09	1999,36	1998,80	1996,32	1998,63
Année d'études en cours					
Première	30,2 %	30,2 %	34,6 %	26,1 %	31,8 %
Deuxième	22,6 %	22,7 %	23,7 %	21,1 %	24,6 %
Troisième	24,2 %	24,3 %	21,9 %	27,5 %	20,5 %
Quatrième ou plus	23,0 %	22,9 %	19,8 %	25,3 %	23,1 %
Moyenne	2,40	2,40	2,29	2,58	2,40 %
Prévoit de terminer son programme d'études à cette université					
Oui	87,4 %	87,8 %	85,3 %	88,0 %	82,8 %
Non	2,9 %	2,9 %	3,9 %	3,0 %	3,5 %
Ne sait pas	9,7 %	9,3 %	10,8 %	9,0 %	13,7 %
Diplôme le plus avancé que l'on envisage d'obtenir					
Baccalauréat	31,2 %	30,9 %	32,4 %	36,3 %	25,6 %
2 ^e ou 3 ^e baccalauréat	7,3 %	7,0 %	6,9 %	9,6 %	8,1 %
Certificat de formation professionnelle	1,4 %	1,2 %	2,6 %	3,1 %	2,6 %
Maîtrise	33,3 %	33,6 %	30,8 %	32,2 %	33,4 %
Doctorat	14,9 %	15,1 %	16,7 %	10,1 %	18,7 %
Docteur en médecine (y compris médecine dentaire et médecine vétérinaire)	4,0 %	4,4 %	3,1 %	0,7 %	2,3 %
Droit (LL.B.)	3,5 %	3,6 %	5,4 %	1,9 %	3,5 %
Autre	0,6 %	0,6 %	0,3 %	0,6 %	0,7 %
Aucun	1,5 %	1,4 %	1,3 %	1,8 %	2,5 %
Pas de réponse / ne sait pas	2,3 %	2,2 %	0,5 %	3,8 %	2,6 %

Tableau 14 — Profil scolaire des étudiants du 1^{er} cycle universitaire (interruption des études pendant une session ou plus)

Raisons	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=677)
N'a pas interrompu ses études	83,8 %	85,6 %	74,3 %	56,6 %	70,6 %
Raisons ayant causé l'interruption des études (pourcentage de ceux ayant indiqué une raison)					
Emploi	25,3 %	25,5 %	23,9 %	27,2 %	18,3 %
Raisons financières	19,5 %	20,3 %	13,6 %	19,8 %	18,3 %
Maladie	19,4 %	18,2 %	23,9 %	11,1 %	44,1 %
Voyage	11,2 %	14,7 %	6,8 %	2,1 %	5,9 %
Autres raisons familiales	11,5 %	10,8 %	20,5 %	16,7 %	5,9 %
À la demande de l'université	8,4 %	9,8 %	5,7 %	4,1 %	6,5 %
Avoir / s'occuper des enfants	4,7 %	0,8 %	5,7 %	19,0 %	1,1 %

Tableau 15 — Profil scolaire des étudiants du 1^{er} cycle universitaire (habitudes d'études)

Caractéristiques	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Heures consacrées au travail scolaire à l'extérieur des salles de classe et des laboratoires					
10 ou moins	38,6 %	37,8 %	45,4 %	46,7 %	37,4 %
11 à 15	18,9 %	19,2 %	18,2 %	16,0 %	16,7 %
16 à 20	17,3 %	17,7 %	15,8 %	14,4 %	16,4 %
21 à 30	16,4 %	16,4 %	12,7 %	15,2 %	18,9 %
Plus de 30	8,9 %	8,9 %	7,9 %	7,7 %	10,4 %
Nombre moyen	16,97	17,08	15,60	15,38	17,84
Heures totales consacrées au travail scolaire à l'intérieur et à l'extérieur des salles de classe					
15 ou moins	12,1 %	9,7 %	15,8 %	35,7 %	15,3 %
16 à 20	9,8 %	9,6 %	13,5 %	11,3 %	8,9 %
21 à 30	29,2 %	30,0 %	30,8 %	19,8 %	30,12 %
31 à 40	24,4 %	25,5 %	19,2 %	16,7 %	21,6 %
Plus de 40	24,5 %	25,3 %	20,7 %	16,6 %	24,1 %
Nombre moyen	32,19	32,96	29,33	24,82	31,67

Tableau 16 — Profil scolaire des étudiants du 1^{er} cycle universitaire (notes moyennes pour les cours achevés [jusqu'alors])

Notes moyennes	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
A ou A+	10,3 %	10,0 %	6,5 %	15,9 %	9,0 %
A-	16,7 %	16,6 %	12,0 %	22,2 %	14,6 %
B+	22,0 %	22,0 %	20,3 %	22,6 %	21,6 %
B	29,9 %	30,2 %	30,5 %	24,8 %	30,3 %
C+	13,0 %	13,1 %	18,5 %	8,9 %	14,1 %
C ou moins	8,0 %	8,1 %	12,2 %	5,6 %	10,3 %
Moyenne	4,55	4,54	4,19	4,93	4,40

Tableau 17 — Profil scolaire des étudiants du niveau collégial (PECEC 2002)

Caractéristiques	Tous les étudiants (n=6 179)	Groupe de référence (n=4 040)	Étudiants autochtones (n=742)	Étudiants avec enfants (n=1 346)	Étudiants handicapés (n=514)
Fréquentation scolaire					
À temps plein	94,7 %	96,2 %	96,1 %	91,5 %	90,0 %
À temps partiel	5,3 %	3,8 %	4,9 %	8,5 %	10,0 %
Durée du programme					
Moins d'un an	18,6 %	14,8 %	31,0 %	27,4 %	23,9 %
1 an à 23 mois	23,7 %	22,3 %	26,2 %	27,7 %	25,0 %
2 ans à 35 mois	34,7 %	36,4 %	29,3 %	28,8 %	33,5 %
3 ans à 47 mois	15,3 %	17,6 %	9,1 %	9,5 %	13,3 %
4 ans ou plus	7,7 %	8,8 %	4,5 %	6,5 %	4,3 %
Temps écoulé depuis que l'étudiant a entrepris le programme					
Moins d'un an	49,1 %	45,5 %	59,2 %	57,8 %	50,6 %
1 an à 23 mois	21,1 %	21,4 %	21,2 %	20,7 %	19,3 %
2 ans à 35 mois	16,35 %	17,5 %	13,6 %	13,2 %	15,9 %
3 ans à 47 mois	7,0 %	8,2 %	4,2 %	4,1 %	7,2 %
4 ans ou plus	6,4 %	7,4 %	1,8 %	4,2 %	7,0 %
Type de programme					
Programme d'accès ou de recyclage	9,8 %	4,5 %	27,7 %	22,1 %	19,5 %
Programme de formation professionnelle ou technique	67,2 %	67,7 %	60,4 %	64,9 %	68,7 %
Programme de préparation ou de passage à l'université	13,7 %	17,4 %	6,4 %	5,4 %	6,2 %
Programme postdiplôme / d'études avancées	3,3 %	3,6 %	2,7 %	2,5 %	3,3 %
Programme menant à un grade	5,9 %	6,7 %	2,8 %	5,1 %	2,3 %

Tableau 18 — Étudiants du niveau collégial (activité pendant l'année précédant l'inscription)

Activité	Tous les étudiants (n=6 226)	Groupe de référence (n=4 102)	Étudiants autochtones (n=743)	Étudiants avec enfants (n=1 363)	Étudiants handicapés (n=515)
Principale activité scolaire					
École secondaire à temps plein	27,2 %	33,2 %	18,8 %	10,9 %	21,2 %
École secondaire à temps partiel	2,9 %	2,8 %	2,6 %	3,5 %	2,3 %
Collège à temps plein	22,7 %	22,1 %	27,9 %	22,8 %	26,6 %
Collège à temps partiel	4,3 %	3,3 %	4,4 %	7,0 %	5,0 %
Université à temps plein	4,5 %	5,4 %	2,8 %	2,1 %	4,3 %
Université à temps partiel	1,2 %	1,4 %	0,7 %	0,7 %	0,6 %
Pas aux études	37,1 %	31,8 %	42,8 %	52,8 %	40,0 %
Principale activité non scolaire					
Travail à temps plein	38,4 %	39,0 %	35,6 %	37,8 %	29,4 %
Travail à temps partiel	27,7 %	32,1 %	18,8 %	16,6 %	23,0 %
Sans emploi et à la recherche d'un emploi	7,7 %	6,6 %	12,5 %	9,7 %	9,2 %
Sans emploi mais ne recherchant pas d'emploi	4,7 %	5,1 %	3,9 %	3,1 %	5,2 %
Programme coopératif / stage en milieu de travail	0,7 %	0,7 %	1,0 %	0,5 %	1,6 %
À la maison à plein temps	4,8 %	0,3 %	12,1 %	20,3 %	7,6 %
Retraité(e)	0,2 %	0,1 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %
Autre	3,8 %	2,9 %	4,5 %	4,7 %	10,2 %
Sans objet	12	13,3 %	11,3 %	6,9 %	13,4 %

Tableau 19 — Étudiants du niveau collégial (expérience postsecondaire antérieure)

Notes moyennes	Tous les étudiants (n=6 360)	Groupe de référence (n=4 120)	Étudiants autochtones (n=746)	Étudiants avec enfants (n=1 374)	Étudiants handicapés (n=518)
Type d'études postsecondaires achevées avant l'inscription au programme actuel					
Pas d'études postsecondaires	52,9 %	57,2 %	52,5 %	40,1 %	49,6 %
Quelques crédits collégiaux ou universitaires achevés	21,7 %	22,0 %	18,5 %	22,9 %	21,4 %
Certificat ou diplôme (collège ou université)	14,0 %	11,7 %	17,2 %	21,9 %	15,3 %
Grade universitaire de premier cycle	4,5 %	4,9 %	1,3 %	4,2 %	3,7 %
Postdiplôme (collège ou université)	1,3 %	0,9 %	1,5 %	2,0 %	1,5 %
Diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat)	0,7 %	0,4 %	1,2 %	1,3 %	1,4 %

Remarque – Les chiffres du tableau ci-dessus correspondent au pourcentage des étudiants du groupe ayant coché cette réponse à une question à choix multiples. Comprend les valeurs manquantes. Certaines options de réponse n'ont pas été incluses.

Tableau 20 — Profil scolaire des étudiants du niveau collégial (habitudes d'études)

Caractéristiques	Tous les étudiants (n=6 360)	Groupe de référence (n=4 120)	Étudiants autochtones (n=746)	Étudiants avec enfants (n=1 374)	Étudiants handicapés (n=518)
Heures passées en classe ou en laboratoire (par semaine)					
Jamais ou rarement	4,4 %	3,2 %	7,1 %	6,1 %	6,0 %
Jusqu'à 5 heures	4,3 %	3,0 %	7,9 %	7,9 %	5,4 %
6 à 10 heures	7,9 %	6,3 %	12,3 %	11,2 %	9,7 %
11 à 20 heures	25,6 %	27,5 %	23,1 %	19,6 %	26,1 %
Plus de 20 heures	57,8 %	60,0 %	49,6 %	55,2 %	52,9 %
Heures consacrées à d'autres travaux scolaires à l'extérieur des salles de classe ou des laboratoires (par semaine)					
Jamais ou rarement	12,7 %	11,0 %	17,2 %	14,2 %	15,3 %
Jusqu'à 5 heures	26,8 %	26,8 %	33,4 %	26,5 %	23,9 %
6 à 10 heures	27,5 %	29,1 %	25,1 %	24,5 %	28,2 %
11 à 20 heures	20,7 %	21,6 %	16,0 %	20,5 %	15,8 %
Plus de 20 heures	12,2 %	11,6 %	8,4 %	14,3 %	16,8 %

Tableau 21 — Situation d'emploi des étudiants du 1^{er} cycle universitaire

Situation d'emploi	Tous les étudiants (n=12 578)	Groupe de référence (n=10 333)	Étudiants autochtones (n=379)	Étudiants avec enfants (n=683)	Étudiants handicapés (n=986)
Occupe actuellement un emploi					
Oui, à la fois sur et hors campus	2,2 %	2,3 %	0,8 %	1,5 %	3,2 %
Oui, sur le campus	8,1 %	8,5 %	5,4 %	3,2 %	9,0 %
Oui, hors campus	42,1 %	42,0 %	33,7 %	49,7 %	37,5 %
Non, mais à la recherche d'un emploi	12,1 %	12,2 %	14,7 %	7,8 %	12,6 %
Non et ne recherche pas d'emploi	34,6 %	34,4 %	42,9 %	35,6 %	36,6 %
Nombre d'heures travaillées par semaine					
10 heures ou moins	30,2 %	32,0 %	28,4 %	13,7 %	28,0 %
11 à 20 heures	39,6 %	41,9 %	34,8 %	17,2 %	37,0 %
21 à 30 heures	14,4 %	14,5 %	12,9 %	13,3 %	14,6 %
Plus de 30 heures	14,0 %	10,1 %	20 %	52,6 %	17,2 %
Nombre moyen d'heures travaillées	18,33	17,23	19,67	29,96	19,29 %
Effet négatif d'un emploi (pas un stage du programme coopératif) sur le rendement scolaire					
Aucun	30,2 %	30,9 %	23,9 %	27,9 %	24,2 %
Un peu	29,0 %	29,6 %	29,0 %	26,5 %	22,4 %
Modéré	19,8 %	19,6 %	23,9 %	19,7 %	22,4 %
Notable	8,7 %	8,6 %	9,0 %	7,7 %	12,0 %
Important	3,4 %	3,2 %	4,5 %	3,5 %	8,7 %
Sans objet / pas de réponse	8,9 %	7,9 %	9,7 %	14,7 %	10,3 %

Tableau 22 — Étudiants du niveau collégial (profil d'emploi)

Situation d'emploi	Tous les étudiants (n=6 360)	Groupe de référence (n=4 120)	Étudiants autochtones (n=746)	Étudiants avec enfants (n=1 374)	Étudiants handicapés (n=518)
Nombre moyen d'heures consacrées à un emploi par semaine pendant la session d'études					
Jamais ou rarement	50,1 %	43,6 %	63,5 %	66,6 %	60,0 %
Jusqu'à 5 heures	8,5 %	8,8 %	9,9 %	7,6 %	7,7 %
6 à 10 heures	10,9 %	11,6 %	8,6 %	8,4 %	10,8 %
11 à 20 heures	18,5 %	22,4 %	10,6 %	8,1 %	12,5 %
Plus de 20 heures	12,1 %	13,7 %	7,4 %	9,4 %	8,9 %
Nombre moyen d'heures consacrées à un emploi pendant les congés scolaires					
Jamais ou rarement	17,1 %	10,3 %	25,9 %	36,6 %	34,1 %
Jusqu'à 5 heures	6,0 %	4,6 %	9,1 %	8,6 %	8,4 %
6 à 10 heures	8,4 %	9,0 %	7,5 %	6,5 %	6,7 %
11 à 20 heures	14,8 %	17,1 %	10,1 %	9,6 %	8,8 %
Plus de 20 heures	53,7 %	59,0 %	47,3 %	38,8 %	42,1 %

Tableau 23 — Étudiants du niveau collégial (perspectives de carrière)

	Tous les étudiants (n=6 266)	Groupe de référence (n=4 063)	Étudiants autochtones (n=729)	Étudiants avec enfants (n=1 349)	Étudiants handicapés (n=509)
Principale activité prévue après l'obtention du diplôme					
Entreprendre un nouveau programme collégial	10,7 %	7,4 %	23,6 %	17,6 %	18,7 %
Entreprendre un programme universitaire	24,3 %	27,6 %	21,9 %	15,3 %	16,1 %
Chercher un emploi	56,9 %	58,0 %	43,5 %	56,7 %	53,6 %
Continuer à travailler dans mon emploi actuel / l'entreprise que je possède actuellement	3,3 %	2,6 %	3,6 %	5,5 %	3,5 %
Lancer ma propre entreprise	2,7 %	2,6 %	3,7 %	3,1 %	3,5 %
Autre	2,1 %	1,9 %	3,7 %	1,8 %	4,5 %
Confiance de trouver un emploi dans son domaine d'études après l'obtention du diplôme					
A très confiance	45,8 %	45,5 %	50,1 %	49,6 %	37,4 %
A relativement confiance	41,7 %	43,2 %	36,2 %	37,3 %	42,4 %
A pas très confiance	4,8 %	5,0 %	2,6 %	4,7 %	7,2 %
A pas du tout confiance	1,3 %	1,0 %	2,0 %	1,5 %	2,1 %
Ne sait pas	4,0 %	3,3 %	6,2 %	4,2 %	7,9 %
Sans objet	2,2 %	2,0 %	3,0 %	2,7 %	2,9 %

Tableau 24 — Perspectives de carrière des étudiants du 1^{er} cycle universitaire

	Tous les étudiants (n=12 614)	Groupe de référence (n=10 355)	Étudiants autochtones (n=385)	Étudiants avec enfants (n=992)	Étudiants handicapés (n=683)
A décidé d'un domaine de carrière ou d'un poste en particulier					
Oui	57,9 %	56,8 %	61,7 %	70,7 %	57,7 %
Peut-être	27,9 %	29,2 %	26,0 %	14,8 %	27,5 %
Non	13,5 %	13,6 %	11,3 %	12,9 %	13,6 %
Possède un curriculum vitæ					
Oui	72,9 %	74,1 %	65,5 %	64,45 %	69,6 %
Non	25,7 %	24,8 %	33,2 %	33,4 %	28,2 %
Estime qu'il y a des possibilités d'emploi					
Beaucoup d'emplois	39,3 %	40,2 %	39,8 %	33,8 %	34,4 %
Quelques emplois	35,1 %	35,1 %	32,4 %	37,2 %	34,4 %
Peu d'emplois	9,6 %	9,6 %	10,0 %	8,8 %	9,6 %
Très peu d'emplois	5,7 %	5,5 %	4,9 %	5,7 %	9,4 %
Ne sait pas / pas de réponse	10,2 %	9,5 %	12,9 %	14,5 %	12,2 %

Tableau 25 — Perceptions des étudiants d'université à l'égard de leur établissement universitaire

	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Satisfaction à l'égard de la qualité générale de l'enseignement reçu à cette université					
Très satisfait	19,5 %	18,7 %	22,9 %	28,5 %	21,0 %
Satisfait	68,0 %	69,0 %	67,6 %	61,1 %	62,4 %
Insatisfait	7,7 %	7,8 %	6,7 %	5,1 %	9,1 %
Très insatisfait	1,8 %	1,8 %	1,3 %	1,3 %	3,5 %
Pas de réponse	3,1 %	2,8 %	1,5 %	4,0 %	4,1 %
Je sens que je fais partie intégrante de cette université					
Fortement en désaccord	4,3 %	4,1 %	4,6 %	4,5 %	7,2 %
En désaccord	24,1 %	24,2 %	23,1 %	25,3 %	22,9 %
D'accord	60,4 %	60,8 %	57,1 %	58,5 %	56,9 %
Tout à fait d'accord	10,1 %	10,0 %	14,4 %	9,2 %	12,0 %
Pas de réponse	1,1 %	0,9 %	0,8 %	2,6 %	1,0 %
Points à améliorer : esprit communautaire chez les étudiants					
Pas du tout	8,0 %	7,7 %	11,6 %	10,0 %	9,1 %
Très peu	20,9 %	21,3 %	18,5 %	19,2 %	20,3 %
Moyennement	35,4 %	36,1 %	34,2 %	33,3 %	32,1 %
Passablement	19,3 %	19,8 %	18,3 %	12,7 %	17,1 %
Beaucoup	10,4 %	10,5 %	10,3 %	6,3 %	14,6 %
Pas de réponse	6,0 %	4,6 %	7,2 %	18,4 %	6,8 %
Points à améliorer : dépenses de l'université pour les services d'aide aux étudiants					
Pas du tout	3,3 %	3,1 %	6,4 %	4,6 %	4,5 %
Très peu	6,5 %	6,7 %	7,7 %	4,9 %	5,5 %
Moyennement	18,8 %	19,5 %	16,5 %	13,2 %	17,1 %
Passablement	16,9 %	17,4 %	12,3 %	12,9 %	16,5 %
Beaucoup	16,1 %	16,0 %	15,2 %	13,0 %	20,8 %
Pas de réponse	38,5 %	37,3 %	41,9 %	51,5 %	35,6 %

Tableau 26 — Participation des étudiants aux activités de l'université

	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Combien de fois cette année avez-vous participé à l'association étudiante?					
Jamais	82,1 %	82,9 %	75,1 %	79,4 %	79,7 %
Occasionnellement	7,6 %	7,8 %	9,8 %	4,7 %	7,8 %
Souvent	2,1 %	2,2 %	2,3 %	0,9 %	1,7 %
Très souvent	1,8 %	1,8 %	2,1 %	0,3 %	2,9 %
Sans objet	4,8 %	3,9 %	8,5 %	12,3 %	6,5 %
Pas de réponse	1,6 %	1,4 %	2,3 %	2,5 %	1,3 %
Combien de fois cette année avez-vous participé à des cercles étudiants?					
Jamais	58,7 %	57,9 %	62,2 %	72,8 %	55,1 %
Occasionnellement	21,0 %	22,2 %	16,5 %	9,8 %	20,8 %
Souvent	8,9 %	9,5 %	8,0 %	1,5 %	7,7 %
Très souvent	6,0 %	6,3 %	3,3 %	1,2 %	8,1 %
Sans objet	3,6 %	2,6 %	7,7 %	12,1 %	5,9 %
Pas de réponse	1,8 %	1,5 %	2,3 %	2,6 %	2,3 %
Combien de fois cette année avez-vous participé à des activités sociales sur le campus?					
Jamais	32,9 %	30,9 %	34,4 %	57,3 %	32,9 %
Occasionnellement	49,7 %	52,1 %	46,8 %	26,3 %	46,2 %
Souvent	9,7 %	10,3 %	9,3 %	1,7 %	10,3 %
Très souvent	3,2 %	3,5 %	2,3 %	0,3 %	3,9 %
Sans objet	2,9 %	2,0 %	5,7 %	11,9 %	4,9 %
Pas de réponse	1,6 %	1,3 %	1,5 %	2,6 %	1,9 %

Tableau 27 — Étudiants d'université (questions touchant les différences de traitement entre les sexes et les races)

	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Mes professeurs se montrent sensibles aux différences de traitement entre les sexes					
Fortement en désaccord	3,7 %	3,6 %	3,3 %	3,3 %	3,5 %
En désaccord	17,7 %	18,0 %	16,5 %	14,2 %	15,3 %
D'accord	65,7 %	66,0 %	67,6 %	64,8 %	65,7 %
Tout à fait d'accord	10,5 %	10,2 %	11,1 %	13,5 %	13,9 %
Pas de réponse	2,4 %	2,1 %	1,5 %	4,3 %	1,6 %
L'université traite les étudiants de manière équitable, quel que soit leur sexe					
Fortement en désaccord	0,7 %	0,6 %	1,5 %	0,7 %	1,7 %
En désaccord	3,1 %	2,9 %	4,6 %	3,3 %	4,2 %
D'accord	71,1 %	71,1 %	71,0 %	73,6 %	67,7 %
Tout à fait d'accord	23,2 %	23,9 %	21,9 %	17,5 %	23,4 %
Pas de réponse	1,9 %	1,5 %	1,0 %	4,9 %	2,9 %
Mes professeurs se montrent sensibles aux différences de traitement entre les races					
Fortement en désaccord	3,0 %	2,9 %	2,6 %	2,9 %	1,9 %
En désaccord	11,7 %	12,0 %	9,3 %	9,9 %	8,8 %
D'accord	69,3 %	69,4 %	71,7 %	68,3 %	70,2 %
Tout à fait d'accord	13,2 %	13,1 %	14,9 %	13,4 %	16,9 %
Pas de réponse	2,9 %	2,6 %	1,5 %	5,6 %	2,2 %
L'université traite les étudiants de manière équitable, quelle que soit leur race					
Fortement en désaccord	1,1 %	1,0 %	2,1 %	1,5 %	1,6 %
En désaccord	3,9 %	3,7 %	6,2 %	4,1 %	3,2 %
D'accord	70,2 %	70,3 %	67,1 %	72,8 %	68,9 %
Tout à fait d'accord	22,4 %	23,1 %	22,1 %	16,0 %	22,4 %
Pas de réponse	2,5 %	1,9 %	2,6 %	5,6 %	3,9 %

Tableau 28 — Étudiants d'université (utilisation de certains services et satisfaction à leur égard)

	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=10 394)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 009)	Étudiants handicapés (n=691)
Services aux étudiants handicapés					
Les ont utilisés	2,8 %	1,3 %	5,1 %	3,5 %	28,8 %
Opinion des étudiants qui les ont utilisés					
Très insatisfait	8,0 %	8,5 %	20,0 %	17,1 %	8,5 %
Insatisfait	16,1 %	24,6 %	5,0 %	14,3 %	11,6 %
Satisfait	32,4 %	32,3 %	30,0 %	31,4 %	29,6 %
Très satisfait	37,4 %	25,4 %	30,0 %	25,7 %	46,7 %
Pas de réponse	6,1 %	9,2 %	15,0 %	11,4 %	3,5 %
Services aux étudiants des Premières nations					
Les ont utilisés	1,5 %	0,6 %	30,6 %	6,6 %	3,3 %
Opinion des étudiants qui les ont utilisés					
Très insatisfait	3,1 %	0	3,4 %	3,0 %	0
Insatisfait	11,3 %	8,6 %	13,4 %	13,4 %	8,7 %
Satisfait	40,0 %	27,6 %	50,4 %	49,3 %	39,1 %
Très satisfait	22,1 %	10,3 %	27,7 %	23,9 %	39,1 %
Pas de réponse	23,6 %	53,4 %	5,0 %	10,4 %	13,0 %
Services médicaux sur le campus					
Les ont utilisés	32,5 %	33,8 %	27,8 %	14,9 %	39,7 %
Opinion des étudiants qui les ont utilisés					
Très insatisfait	4,4 %	4,1 %	6,5 %	5,3 %	5,1 %
Insatisfait	10,8 %	10,4 %	10,2 %	9,3 %	14,6 %
Satisfait	50,6 %	51,3 %	48,1 %	47,3 %	44,2 %
Très satisfait	33,1 %	33,1 %	30,6 %	35,3 %	34,3 %
Pas de réponse	1,1 %	1,0 %	4,6 %	2,7 %	1,8 %
Services aux étudiants ayant besoin d'une aide financière					
Les ont utilisés	32,2 %	32,0 %	32,4 %	29,1 %	41,1 %
Opinion des étudiants qui les ont utilisés					
Très insatisfait	10,3 %	9,5 %	18,3 %	9,9 %	16,9 %
Insatisfait	23,0 %	23,4 %	19,8 %	18,0 %	19,7 %
Satisfait	48,5 %	49,2 %	41,3 %	48,6 %	46,1 %
Très satisfait	16,5 %	16,2 %	19,0 %	20,4 %	14,8 %
Pas de réponse	1,7 %	1,7 %	1,6 %	3,1 %	2,5 %

Mise en tableaux des réponses écrites à la question 15Q du CCREPCU (tableaux 29 à 32)

Tableau 29 — Cinq premiers points à améliorer à votre université (1^{re} mention [Tous les étudiants])

Point	Fréquence	Pourcentage
Parc de stationnement des étudiants	2537	20,0 %
Excellence de l'enseignement	1591	12,5 %
Taille des groupes au 1 ^{er} cycle (trop grands)	1352	10,6 %
Dépenses de l'université	955	7,5 %
Esprit communautaire chez les étudiants	726	5,7 %

Tableau 30 — Cinq premiers points à améliorer à votre université (1^{re} mention [Étudiants autochtones])

Point	Fréquence	Pourcentage
Parc de stationnement des étudiants	105	27,0 %
Taille des groupes au 1 ^{er} cycle (trop grands)	39	10,0 %
Excellence de l'enseignement	38	9,8 %
Esprit communautaire chez les étudiants	21	5,4 %
Équilibre entre la vie scolaire et la vie sociale (trop peu)	18	4,6 %

Tableau 31 — Cinq premiers points à améliorer à votre université (1^{re} mention [Étudiants handicapés])

Point	Fréquence	Pourcentage
Parc de stationnement des étudiants	103	14,9 %
Excellence de l'enseignement	88	12,7 %
Taille des groupes au 1 ^{er} cycle (trop grands)	74	10,7 %
Dépenses de l'université pour l'aide financière	56	8,1 %
Esprit communautaire chez les étudiants	43	6,2 %

Tableau 32 — Cinq premiers points à améliorer à votre université (1^{re} mention [Étudiants avec enfants])

Point	Fréquence	Pourcentage
Parc de stationnement des étudiants	165	16,4 %
Accessibilité aux cours pour les étudiants adultes et les étudiants à temps partiel	150	14,9 %
Taille des groupes au 1 ^{er} cycle (trop grands)	96	9,5 %
Excellence de l'enseignement	88	8,7 %
Dépenses de l'université pour l'aide financière	60	5,9 %

Mise en tableau des réponses écrites à la question 13U du PCREPCU (tableaux 33 à 36)

Tableau 33 — Cinq premiers points à améliorer à votre université (1^{re} mention [Tous les étudiants])

Point	Fréquence	Pourcentage
Parc de stationnement	2717	21,4 %
Services alimentaires	1344	10,6 %
Installations informatiques	1281	10,1 %
Consultation pédagogique	1267	10,0 %
Librairie sur le campus	936	7,4 %

Tableau 34 — Cinq premiers points à améliorer à votre université (1^{re} mention [Étudiants autochtones])

Point	Fréquence	Pourcentage
Parc de stationnement	89	22,9 %
Consultation pédagogique	37	9,5 %
Services alimentaires	28	7,2 %
Librairie sur le campus	28	7,2 %
Services aux étudiants des Premières nations	25	6,4 %

Tableau 35 — Cinq premiers points à améliorer à votre université (1^{re} mention [Étudiants handicapés])

Point	Fréquence	Pourcentage
Parc de stationnement	112	16,2 %
Services alimentaires	78	11,3 %
Consultation pédagogique	78	11,3 %
Services aux étudiants ayant besoin d'une aide financière	51	7,4 %
Installations sportives	40	5,8 %

Tableau 36 — Cinq premiers points à améliorer à votre université (1^{re} mention [Étudiants avec enfants])

Point	Fréquence	Pourcentage
Parc de stationnement	208	20,6 %
Consultation pédagogique	127	12,6 %
Installations informatiques	77	7,6 %
Librairie sur le campus	66	6,5 %
Services aux étudiants ayant besoin d'une aide financière	53	5,3 %

Tableau 37 — Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (endettement relatif au financement des études universitaires)

Type de crédit	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
Prêts étudiants	40 %	39,5 %	39,1 %	43,0 %	43,8 %
Prêts des parents ou de la famille	20,7 %	21,1 %	20,2 %	11,9 %	25,5 %
Prêts d'une institution financière	14,8 %	14,6 %	19,0 %	13,9 %	17,5 %
Crédit d'une autre source	8,0 %	7,4 %	15,0 %	13,2 %	10,5 %
Toutes sources de crédit	60,0 %	59,6 %	63,3 %	58,6 %	63,5 %

Tableau 38 — Étudiants du niveau collégial (dette relative au financement des études collégiales)

Type de crédit	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
Montant estimatif de la dette relative aux études qui sera accumulé au terme des études					
Aucune dette	38,9 %	37,9 %	51,0 %	39,9 %	43,1 %
Moins de 5 000 \$	17,1 %	17,0 %	19,7 %	15,9 %	17,6 %
5 001 à 10 000 \$	16,1 %	17,1 %	11,4 %	14,9 %	15,4 %
10 001 à 15 000 \$	9,5 %	9,5 %	6,4 %	9,0 %	9,1 %
15 001 à 20 000 \$	7,0 %	7,3 %	3,7 %	7,0 %	4,3 %
20 001 à 30 000 \$	6,2 %	6,7 %	3,5 %	5,9 %	4,3 %
Plus de 30 000 \$	5,2 %	4,6 %	4,3 %	7,4 %	6,1 %

Tableau 39 — Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (montant moyen de la dette remboursable)

Type de crédit	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
Prêts étudiants	12 265 \$	11 843 \$	11 749 \$	16 756 \$	12 382 \$
Prêts d'un parent ou de la famille	7 397 \$	7 498 \$	5 746 \$	5 775 \$	6 874 \$
Prêts d'une institution financière	7 759 \$	6 671 \$	7 015 \$	7 408 \$	8 783 \$
Crédit d'une autre source	4 169 \$	3 826 \$	3 824 \$	6 132 \$	4 685 \$
Toutes sources de crédit	13 201 \$	12 853 \$	12 045 \$	16 608 \$	14 405 \$

Tableau 40 — Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (répartition de la dette totale)

Montant de la dette	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
0 \$	34,1 %	34,7 %	30,6 %	34,2 %	31,1 %
Moins de 4 000 \$	8,7 %	8,9 %	10,0 %	8,2 %	6,9 %
4 000 à 7 999 \$	11,1 %	11,4 %	11,1 %	7,7 %	12,6 %
8 000 à 11 999 \$	9,5 %	9,5 %	12,1 %	7,2 %	11,6 %
12 000 à 19 999 \$	9,7 %	9,8 %	10,3 %	8,4 %	9,1 %
20 000 \$ ou plus	12,1 %	11,7 %	10,0 %	16,8 %	13,9 %
Pas de réponse	14,9 %	14,0 %	15,9 %	17,3 %	14,8 %

Tableau 41 — Étudiants du niveau collégial (montant de la dette chez les étudiants endettés)

Montant de la dette	Tous les étudiants (n=3 855)	Groupe de référence (n=2 548)	Étudiants autochtones (n=361)	Étudiants avec enfants (n=818)	Étudiants handicapés (n=288)
Dette totale prévue pour les endettés					
Moins de 5 000 \$	28,0 %	27,3 %	40,2 %	26,4 %	30,9 %
5 001 à 10 000 \$	26,4 %	27,5 %	23,3 %	24,8 %	27,1 %
10 001 à 20 000 \$	27,0 %	27,0 %	20,5 %	26,7 %	23,6 %
Plus de 20 000 \$	18,6 %	18,1 %	16,1 %	22,1 %	18,4 %

Tableau 42 — Étudiants du niveau collégial (délai pour rembourser la dette)

Montant de la dette	Tous les étudiants (n=6 260)	Groupe de référence (n=4 106)	Étudiants autochtones (n=742)	Étudiants avec enfants (n=1 357)	Étudiants handicapés (n=511)
Nombre d'années après l'obtention du diplôme pour rembourser la dette?					
Aucune dette prévue	39,5 %	38,7 %	51,3 %	40,7 %	39,9 %
1 à 3 ans	26,5 %	28,4 %	21,2 %	20,9 %	23,1 %
4 à 7 ans	16,5 %	16,7 %	10,2 %	17,3 %	17,6 %
8 à 11 ans	5,7 %	5,8 %	3,5 %	6,0 %	5,3 %
Plus de 11 ans	3,2 %	2,8 %	3,4 %	4,3 %	3,5 %
Ne sait pas	8,7 %	7,6 %	10,4 %	10,8 %	10,6 %

Tableau 43 — Étudiants du niveau collégial (sources de revenu)

Source	Tous les étudiants (n=6 169)	Groupe de référence (n=4 067)	Étudiants autochtones (n=733)	Étudiants avec enfants (n=1 330)	Étudiants handicapés (n=493)
Sources de financement des études collégiales pendant un mois donné					
Revenu d'emploi (salaire net)	53,8 %	60,2 %	36,6 %	36,3 %	47,1 %
Assurance-emploi	15,8 %	15,2 %	10,8 %	19,3 %	13,4 %
Subvention de formation / bourse d'études	17,7 %	11,5 %	48,4 %	31,8 %	21,9 %
Aide sociale / soutien au revenu	5,4 %	2,5 %	11,6 %	12,3 %	14,0 %

Tableau 44 — Étudiants du niveau collégial (revenu reçu au cours d'un mois typique)

Montant de la dette	Tous les étudiants (n=6 169)	Groupe de référence (n=?)	Étudiants autochtones (n=733)	Étudiants avec enfants (n=1 330)	Étudiants handicapés (n=?)
Revenu d'emploi					
0 \$	46,2 %	39,8 %	63,4 %	63,7 %	52,9 %
1 à 200 \$	12,6 %	14,2 %	8,2 %	7,1 %	12,8 %
201 à 500 \$	19,5 %	23,5 %	9,5 %	8,3 %	14,0 %
501 à 750 \$	8,2 %	10,0 %	5,3 %	3,4 %	5,5 %
751 à 1 000 \$	4,8 %	5,2 %	4,4 %	3,5 %	3,0 %
1 001 à 1 250 \$	2,7 %	2,6 %	3,1 %	3,3 %	2,2 %
1 251 à 2 000 \$	2,9 %	2,5 %	2,3 %	4,5 %	4,9 %
Plus de 2 001 \$	3,1 %	2,3 %	3,7 %	6,1 %	4,7 %
Assurance-emploi					
0 \$	84,2 %	84,8 %	89,2 %	80,7 %	86,6 %
1 à 200 \$	5,2 %	6,2 %	3,0 %	2,3 %	4,3 %
201 à 500 \$	2,7 %	2,6 %	1,8 %	3,2 %	2,6 %
501 à 750 \$	2,4 %	2,1 %	2,3 %	3,6 %	1,6 %
751 à 1 000 \$	2,4 %	2,1 %	1,4 %	3,7 %	2,4 %
1 001 à 1 250 \$	1,6 %	1,3 %	1,0 %	3,1 %	1,0 %
1 251 à 2 000 \$	1,1 %	0,7 %	0,7 %	2,7 %	1,2 %
Plus de 2 001 \$	0,4 %	0,2 %	0,7 %	0,8 %	0,2 %
Subvention de formation / bourse d'études					
0 \$	82,3 %	88,5 %	51,6 %	68,2 %	72,1 %
1 à 200 \$	3,7 %	4,0 %	2,7 %	2,7 %	3,9 %
201 à 500 \$	4,0 %	3,7 %	5,6 %	4,0 %	4,3 %
501 à 750 \$	2,8 %	1,3 %	10,5 %	3,9 %	3,2 %
751 à 1 000 \$	2,4 %	1,1 %	9,1 %	5,0 %	2,4 %
1 001 à 1 250 \$	2,0 %	0,2 %	10,8 %	8,3 %	3,7 %
1 251 à 2 000 \$	1,8 %	0,4 %	8,9 %	6,2 %	3,2 %
Plus de 2 001 \$	1,1 %	0,9 %	0,8 %	1,7 %	1,2 %
Aide sociale / soutien au revenu					
0 \$	94,6 %	97,5 %	88,4 %	87,7 %	86,0 %
1 à 200 \$	1,5 %	1,3 %	2,3 %	1,6 %	2,4 %
201 à 500 \$	1,0 %	0,6 %	1,5 %	1,4 %	2,8 %
501 à 750 \$	1,0 %	0,2 %	2,9 %	3,1 %	2,8 %
751 à 1 000 \$	1,2 %	0,1 %	2,5 %	3,8 %	3,4 %
1 001 à 1 250 \$	0,4 %	0,0 %	1,4 %	1,1 %	1,0 %
1 251 à 2 000 \$	0,2 %	0,1 %	0,8 %	0,81 %	0,4 %
Plus de 2 001 \$	0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,5 %	1,0 %

Tableau 45 — Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (sources de financement)

	Tous les étudiants	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
Sources utilisées pour financer les études universitaires					
Parents / famille / conjoint	54,4 %	57,6 %	35,5 %	24,6 %	53,7 %
Emploi d'été	43,8 %	47,6 %	30,1 %	9,3 %	37,9 %
Épargne personnelle	39,3 %	40,4 %	27,0 %	29,2 %	40,4 %
Prêt ou bourse du gouvernement	31,2 %	31,2 %	34,4 %	30,2 %	34,2 %
Revenu d'un emploi actuel ou antérieur	31,1 %	31,8 %	21,9 %	28,6 %	29,2 %
Bourse d'excellence remise par l'université	30,9 %	33,1 %	22,4 %	14,7 %	24,9 %
Bourse d'entretien remise par l'université	19,1 %	20,1 %	12,9 %	10,0 %	20,4 %
Revenu de placement (obligations, dividendes, intérêts, etc.)	4,4 %	4,5 %	1,8 %	2,6 %	4,6 %
Programme coopératif ou stage en milieu de travail	2,7 %	3,2 %	0 %	0,5 %	0,9 %
Programme travail-études	1,7 %	1,5 %	1,5 %	2,1 %	3,2 %
REEE	2,0 %	2,2 %	0 %	0,21 %	0,4 %

Tableau 46 — Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (nombre de sources de financement)

Nombre de sources	Tous les étudiants	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
Une	25,3 %	30,5 %	38,3 %	54,9 %	27,4 %
Deux	25,6 %	28,4 %	24,9 %	26,0 %	23,7 %
Trois	24,1 %	22,5 %	19,0 %	9,9 %	24,6 %
Quatre ou plus	21,5 %	14,4 %	11,8 %	4,6 %	21,0 %
Pas de réponse	3,5 %	4,2 %	5,9 %	4,7 %	3,3 %
Moyenne	2,7	2,7	2,5	2,0	2,6

Tableau 47 — Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (montant moyen tiré de chaque source)

Sources	Tous les étudiants	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
Dans l'ensemble	9 037 \$	9 165 \$	9 055 \$	6 916 \$	9 493 \$
Montant moyen tiré par ceux qui déclarent cette source					
Prêt ou bourse du gouvernement	6 217 \$	6 012 \$	7 019 \$	8 935 \$	5 713 \$
Programme coopératif ou stage en milieu de travail	5 724 \$	5 758 \$	-	5 000 \$	6 200 \$
Parents / famille / conjoint	4 751 \$	4 760 \$	4 766 \$	3 733 \$	4 783 \$
REEE	3 513 \$	-	7 700 \$	8 667 \$	3 330 \$
Revenu de placement (obligations, dividendes, intérêts, etc.)	3 030 \$	3 127 \$	1 060 \$	2 594 \$	1 768 \$
Revenu d'un emploi d'été	2 980 \$	2 950 \$	3 122 \$	3 316 \$	3 187 \$
Revenu d'un emploi actuel	2 374 \$	2 334 \$	2 017 \$	3 168 \$	2 533 \$
Épargne personnelle	2 373 \$	2 335 \$	2 131 \$	2 324 \$	3 014 \$
Programme travail-études	1 832 \$	1 788 \$	2 138 \$	1 789 \$	1 792 \$
Bourse d'entretien de l'université	1 712 \$	1 729 \$	1 697 \$	1 509 \$	1 669 \$
Autres sources	4 497 \$	4 312 \$	5 997 \$	4 128 \$	6 274 \$

**Certains chiffres correspondent à un très faible nombre de répondants.

Tableau 48 — Étudiants du niveau collégial (sources de revenu pendant l'année scolaire en cours)

Source	Tous les étudiants (n=6 223)	Groupe de référence (n=4 097)	Étudiants autochtones (n=736)	Étudiants avec enfants (n=1 343)	Étudiants handicapés (n=505)
Sources de financement pendant l'année scolaire					
Épargne personnelle					
0 \$	47,8 %	37,8 %	70,5 %	73,8 %	62,4 %
Moins de 2 000 \$	34,3 %	40,8 %	21,2 %	16,5 %	25,0 %
2 000 à 7000 \$	13,8 %	16,8 %	5,8 %	6,6 %	9,9 %
7 001 \$ ou plus	4,1 %	4,6 %	2,4 %	3,1 %	2,8 %
Prêt bancaire personnel					
0 \$	87,6 %	86,2 %	91,6 %	91,4 %	89,3 %
Moins de 2 000 \$	3,1 %	3,1 %	3,7 %	3,1 %	4,6 %
2 000 à 7000 \$	6,2 %	7,2 %	3,3 %	3,4 %	3,8 %
7 001 \$ ou plus	3,2 %	3,6 %	1,5 %	2,2 %	2,4 %
Contribution des parents					
0 \$	54,9 %	44,6 %	73,2 %	85,3 %	64,2 %
Moins de 2 000 \$	30,0 %	35,9 %	20,1 %	11,0 %	25,1 %
2 000 à 7000 \$	11,0 %	14,2 %	4,5 %	3,3 %	7,1 %
7 001 \$ ou plus	4,1 %	5,3 %	2,2 %	0,4 %	3,6 %
Contribution du conjoint					
0 \$	91,8 %	94,7 %	89,7 %	81,6 %	92,3 %
Moins de 2 000 \$	4,5 %	3,0 %	6,3 %	9,6 %	4,4 %
2 000 à 7000 \$	1,8 %	1,1 %	1,4 %	4,2 %	1,6 %
7 001 \$ ou plus	1,9 %	1,2 %	1,6 %	4,5 %	1,8 %
Contribution d'autres membres de la famille					
0 \$	87,8 %	86,2 %	89,7 %	93,0 %	88,9 %
Moins de 2 000 \$	10,8 %	12,5 %	9,4 %	5,8 %	9,3 %
2 000 à 7000 \$	0,9 %	1,0 %	0,4 %	0,7 %	0,8 %
7 001 \$ ou plus	0,4 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %	1,0 %
Prêt étudiant du gouvernement (banque ou gouvernement)					
0 \$	67,4 %	66,5 %	78,4 %	68,9 %	70,4 %
Moins de 2 000 \$	6,4 %	6,7 %	5,8 %	4,6 %	8,9 %
2 000 à 7000 \$	15,7 %	16,9 %	8,7 %	13,2 %	10,8 %
7 001 \$ ou plus	10,5 %	9,9 %	7,1 %	13,3 %	9,9 %
Subvention ou bourse du gouvernement					
0 \$	82,3 %	85,7 %	72,7 %	73,6 %	77,8 %
Moins de 2 000 \$	10,0 %	9,3 %	10,9 %	11,3 %	12,5 %
2 000 à 7000 \$	5,9 %	4,6 %	8,7 %	9,0 %	6,7 %
7 001 \$ ou plus	1,8 %	0,4 %	7,7 %	6,1 %	3,0 %
Bourse d'excellence					
0 \$	90,5 %	89,6 %	91,0 %	93,4 %	90,7 %
Moins de 2 000 \$	7,6 %	8,6 %	6,3 %	4,7 %	7,5 %
2 000 à 7000 \$	1,6 %	1,7 %	1,5 %	1,5 %	1,2 %
7 001 \$ ou plus	0,2 %	0,1 %	1,2 %	0,4 %	0,6 %

Tableau 49 — Étudiants du niveau collégial (autres sources de revenu pendant l'année)

Source	Tous les étudiants (n=6 223)	Groupe de référence (4 097)	Étudiants autochtones (n=736)	Étudiants avec enfants (n=1 343)	Étudiants handicapés (n=505)
Autres sources de revenu pendant l'année scolaire					
Aide sociale / soutien au revenu					
0 \$	96,1 %	98,5 %	91,4 %	90,0 %	90,7 %
Moins de 2 000 \$	2,1 %	1,1 %	4,6 %	3,9 %	4,8 %
2 000 à 7000 \$	0,9 %	0,2 %	1,6 %	2,7 %	2,2 %
7 001 \$ ou plus	1,0 %	0,2 %	2,3 %	3,4 %	2,4 %
Assurance-emploi					
0 \$	88,4 %	89,4 %	93,1 %	83,2 %	88,1 %
Moins de 2 000 \$	4,0 %	3,8 %	2,7 %	5,0 %	3,4 %
2 000 à 7000 \$	4,2 %	4,0 %	2,0 %	5,7 %	2,6 %
7 001 \$ ou plus	3,4 %	2,8 %	2,2 %	6,1 %	3,0 %
Soutien du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien					
0 \$	96,8 %	99,7 %	75,1 %	92,9 %	95,0 %
Moins de 2 000 \$	1,1 %	0,1 %	8,4 %	2,6 %	1,6 %
2 000 à 7000 \$	1,1 %	0,1 %	8,2 %	1,7 %	2,2 %
7 001 \$ ou plus	1,0 %	0 %	8,3 %	2,8 %	1,2 %
Soutien financier du gouvernement aux personnes handicapées					
0 \$	97,4 %	98,7 %	96,2 %	96,4 %	85,1 %
Moins de 2 000 \$	1,4 %	1,1 %	2,4 %	1,0 %	5,1 %
2 000 à 7000 \$	0,5 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	3,8 %
7 001 \$ ou plus	0,6 %	0,1 %	0,8 %	1,7 %	5,9 %
Autre					
0 \$	91,5 %	93,7 %	83,7 %	84,5 %	86,3 %
Moins de 2 000 \$	3,6 %	2,9 %	6,3 %	6,1 %	3,4 %
2 000 à 7000 \$	2,5 %	1,8 %	4,5 %	4,3 %	3,4 %
7 001 \$ ou plus	2,3 %	1,1 %	5,6 %	5,1 %	6,9 %

Tableau 50 — Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (fonds suffisants pour achever les études?)

Inquiétude	Tous les étudiants	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
Crainte de manquer de fonds pour achever les études					
Très inquiet	27,8 %	27,9 %	31,9 %	29,4 %	39,1 %
Un peu inquiet	43,2 %	44,5 %	41,9 %	35,3 %	36,8 %
Pas inquiet	28 %	27,0 %	25,2 %	33,8 %	23,2 %
Pas de réponse	0,9 %	0,7 %	1,0 %	1,5 %	1,0 %

Tableau 51 — Étudiants de niveau collégial (fonds suffisants pour achever des études?)

Inquiétude	Tous les étudiants (n=6 291)	Groupe de référence (n=4 117)	Étudiants autochtones (n=736)	Étudiants avec enfants (n=1 363)	Étudiants handicapés (n=514)
Crainte de manquer de fonds pour achever les études					
Très inquiet	26,7 %	23,8 %	31,7 %	33,7 %	32,9 %
Modérément inquiet	17,9 %	18,1 %	15,3 %	18,3 %	16,0 %
Un peu inquiet	21,9 %	23,1 %	20,8 %	18,2 %	17,7 %
Aucune inquiétude	32,1 %	34,0 %	28,9 %	27,5 %	30,9 %
Ne sait pas	1,4 %	1,0 %	3,2 %	2,3 %	2,5 %
Inquiétude quant au montant de la dette accumulée à l'obtention du diplôme					
Très inquiet	26,3 %	25,5 %	20,7 %	29,6 %	28,6 %
Modérément inquiet	17,8 %	17,8 %	15,2 %	18,1 %	16,1 %
Un peu inquiet	17,9 %	19,2 %	15,3 %	15,7 %	13,8 %
Aucune inquiétude	34,5 %	35,4 %	40,5 %	29,9 %	35,0 %
Ne sait pas	3,6 %	2,1 %	8,3 %	6,7 %	6,4 %
Inquiétude quant à la capacité de rembourser la dette étudiante dans un délai raisonnable					
Très inquiet	22,3 %	21,0 %	18,5 %	26,2 %	26,3 %
Modérément inquiet	16,6 %	17,1 %	11,3 %	16,3 %	15,8 %
Un peu inquiet	16,4 %	17,9 %	12,8 %	13,7 %	10,7 %
Aucune inquiétude	41,5 %	42,1 %	48,5 %	38,6 %	41,8 %
Ne sait pas	3,1 %	1,9 %	8,9 %	5,2 %	5,4 %

Tableau 52 — Étudiants du niveau collégial (perceptions de la dette relative)

Inquiétude	Tous les étudiants (n=6 262)	Groupe de référence (n=4 117)	Étudiants autochtones (n=736)	Étudiants avec enfants (n=1 356)	Étudiants handicapés (n=508)
Comment percevez-vous votre dette par comparaison avec les autres étudiants de votre programme d'études?					
Aucune dette prévue	33,7 %	33,2 %	42,9 %	33,9 %	36,0 %
À peu près la même	22,5 %	24,2 %	17,6 %	17,3 %	21,5 %
Le niveau de ma dette est supérieur	14,3 %	13,7 %	7,3 %	18,0 %	14,4 %
Le niveau de ma dette est inférieur	13,3 %	15,2 %	8,7 %	9,1 %	10,4 %
Ne sait pas	16,2 %	13,6 %	23,5 %	21,7 %	17,7 %

Tableau 53 — Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (suivez-vous un budget?)

Inquiétude	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
Oui	64,3 %	62,9 %	70,4 %	77,5 %	66,9 %
Non	28,4 %	29,7 %	23,1 %	18,2 %	24,9 %
Pas de réponse	7,3 %	7,3 %	6,4 %	4,3 %	8,5 %

Tableau 54 — Étudiants du niveau collégial (suivez-vous un budget?)

Inquiétude	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence (n=4 114)	Étudiants autochtones (n=389)	Étudiants avec enfants (n=1 364)	Étudiants handicapés (n=513)
Oui	31,9 %	29,5 %	30,1 %	38,8 %	36,5 %
Non	18,1 %	19,3 %	19 %	13,0 %	17,7 %
En quelque sorte	50 %	51,3 %	50,9 %	48,2 %	45,8 %

Tableau 55 — Étudiants du 1^{er} cycle universitaire (cartes de crédit)

Nombre de cartes de crédit	Tous les étudiants (n=12 695)	Groupe de référence	Étudiants autochtones	Étudiants avec enfants	Étudiants handicapés
Aucune	27,1 %	28,8 %	26,7 %	11,6 %	24,3 %
Une	39,7 %	40,7 %	33,7 %	32,7 %	37,0 %
Deux	15,4 %	14,8 %	14,9 %	22,1 %	15,8 %
Trois ou plus	10,0 %	8,5 %	11,6 %	25,1 %	12,4 %
Nombre moyen	1,26	1,18	1,39	1,98	1,39 %
Total du solde impayé sur les cartes de crédit chez les détenteurs					
0 \$	29,9 %	30,7 %	20,9 %	28,3 %	25,9 %
500 \$ ou moins	29,5 %	31,0 %	25,6 %	15,8 %	26,2 %
501 à 1 000 \$	13,5 %	13,9 %	12,4 %	10,3 %	15,7 %
Plus de 1 000 \$	19,8 %	17,7 %	37,6 %	35,4 %	23,3 %
Pas de réponse	7,2 %	6,7 %	3,4 %	10,3 %	8,9 %
Moyenne	1 498 \$	1 229 \$	1 787 \$	2 127 \$	1 446 \$
Acquittez-vous chaque mois la totalité du solde sur votre carte de crédit?					
Oui	74,7 %	77,2 %	57,7 %	61,3 %	66,3 %
Non	22,3 %	19,9 %	37,2 %	36,1 %	30,8 %
Pas de réponse	3,0 %	3,0 %	5,1 %	2,6 %	2,9 %

Tableau 56 — Étudiants du niveau collégial (dépenses relatives aux études [droits de scolarité, manuel, matériel et fournitures])

Montant	Tous les étudiants (n=6 249)	Groupe de référence (n=4 095)	Étudiants autochtones (n=736)	Étudiants avec enfants (n=1 355)	Étudiants handicapés (n=506)
Montant dépensé pour l'année d'études en cours					
0 \$	3,7 %	1,3 %	13 %	9,0 %	9,1 %
1 à 2 500 \$	36,1 %	35,1 %	45 %	36,7 %	38,1 %
2 501 à 5 000 \$	40,2 %	42,5 %	28,5 %	37,8 %	30,8 %
5 001 à 7 500 \$	11,3 %	12,2 %	7,1 %	9,5 %	9,9 %
7 501 à 10 000 \$	4,9 %	5,1 %	3,3 %	4,3 %	6,3 %
10 001 à 15 000 \$	2,5 %	2,6 %	1,9 %	1,3 %	4,3 %
Plus de 15 000 \$	1,2 %	1,1 %	1,2 %	1,5 %	1,4 %

Tableau 57 — Étudiants du niveau collégial (frais de logement par mois)

Montant	Tous les étudiants (n=6 250)	Groupe de référence (n=4 095)	Étudiants autochtones (n=738)	Étudiants avec enfants (n=1 352)	Étudiants handicapés (n=509)
Frais de logement mensuel					
0 \$	19,9 %	25,7 %	7,5 %	5,4 %	13,0 %
1 à 500 \$	36,4 %	40,8 %	33,7 %	21,4 %	32,2 %
501 à 1 000 \$	28,4 %	25,5 %	32,0 %	34,3 %	32,2 %
1 001 à 1 500 \$	7,9 %	4,5 %	14,1 %	18,6 %	10,2 %
1 501 à 2 000 \$	3,2 %	1,6 %	5,7 %	8,9 %	5,3 %
Plus de 2 000 \$	4,2 %	1,9 %	7,0 %	11,3 %	7,1 %

Tableau 58 — Étudiants du niveau collégial (dépenses mensuelles du ménage [services publics, nourriture et frais médicaux])

Montant	Tous les étudiants (n=6 250)	Groupe de référence (n=4 095)	Étudiants autochtones (n=738)	Étudiants avec enfants (n=1 352)	Étudiants handicapés (n=509)
Services publics non inclus dans le loyer (gaz / mazout, chauffage, câble, téléphone, Internet)					
0 \$	31,4 %	37,9 %	20,6 %	12,5 %	24,8 %
1 à 200 \$	42 %	44,2 %	42,5 %	32,2 %	42,8 %
201 à 400 \$	18,1 %	13,1 %	23,7 %	34,6 %	18,3 %
401 à 600 \$	5,9 %	3,4 %	8,0 %	14,4 %	9,2 %
601 à 750 \$	1,5 %	0,7 %	3,2 %	3,2 %	3,3 %
Plus de 750 \$	1,2 %	0,6 %	2,0 %	3,1 %	1,6 %
Nourriture (épicerie et repas à l'extérieur)					
0 \$	11 %	13,8 %	5,3 %	3,1 %	10,0 %
1 à 200 \$	47,4 %	55,6 %	38,3 %	18,3 %	40,7 %
201 à 400 \$	27,4 %	23,0 %	33,8 %	40,6 %	32,4 %
401 à 600 \$	9,4 %	5,5 %	13,6 %	23,1 %	11,6 %
601 à 750 \$	3 %	1,1 %	5,8 %	9,5 %	2,8 %
Plus de 750 \$	1,9 %	1,0 %	3,2 %	5,4 %	2,6 %
Frais médicaux (ordonnances, frais modérateurs, etc.)					
0 \$	49,9 %	53,3 %	60,9 %	37,6 %	41,3 %
1 à 200 \$	45,7 %	43,7 %	34,5 %	56,0 %	45,8 %
201 à 400 \$	3,1 %	2,2 %	2,8 %	4,9 %	8,8 %
401 à 600 \$	0,8 %	0,5 %	0,7 %	1,3 %	2,6 %
601 à 750 \$	0,2 %	0,1 %	0,4 %	0,1 %	1,0 %
Plus de 750 \$	0,3 %	0,2 %	0,7 %	0,2 %	0,6 %

Tableau 59 — Étudiants du niveau collégial (dépenses mensuelles du ménage [loisirs, transport, vêtements et effets personnels])

Montant	Tous les étudiants (n=6 250)	Groupe de référence (n=4 095)	Étudiants autochtones (n=738)	Étudiants avec enfants (n=1 352)	Étudiants handicapés (n=509)
Loisirs (théâtre, cinéma, magazines, etc.)					
0 \$	14,5 %	11,2 %	19,4 %	19,4 %	25,1 %
1 à 200 \$	78,8 %	81,7 %	74,5 %	74,8 %	68,0 %
201 à 400 \$	5,6 %	6,1 %	4,7 %	5,2 %	5,1 %
401 à 600 \$	0,7 %	0,7 %	0,4 %	0,1 %	1,0 %
601 à 750 \$	0,2 %	0,2 %	0,5 %	0,2 %	0,8 %
Plus de 750 \$	0,1 %	0,1 %	0,4 %	0,1 %	0,0 %
Transport (autobus, stationnement, automobile, etc.)					
0 \$	9,6 %	10,1 %	11,6 %	5,8 %	11,2 %
1 à 200 \$	63,2 %	63,9 %	64,2 %	60,1 %	63,1 %
201 à 400 \$	20 %	19,1 %	17,7 %	24,7 %	17,5 %
401 à 600 \$	4,9 %	4,6 %	3,9 %	6,5 %	5,8 %
601 à 750 \$	1,2 %	1,0 %	1,5 %	1,6 %	1,6 %
Plus de 750 \$	1,2 %	1,3 %	1,1 %	1,3 %	0,8 %
Vêtements et effets personnels (dentifrice, shampoing, etc.)					
0 \$	7,3 %	7,8 %	5,5 %	4,1 %	10,4 %
1 à 200 \$	81,3 %	82,7 %	77,4 %	78,5 %	78,0 %
201 à 400 \$	9,1 %	7,6 %	13,1 %	14,4 %	7,7 %
401 à 600 \$	1,4 %	1,1 %	2,0 %	1,9 %	2,4 %
601 à 750 \$	0,4 %	0,4 %	0,7 %	0,4 %	0,8 %
Plus de 750 \$	0,5 %	0,3 %	1,3 %	0,7 %	0,8 %

Tableau 60 — Étudiants du niveau collégial (dépenses mensuelles du ménage [remboursement de la dette, contributions à l'épargne])

Montant	Tous les étudiants (n=6 250)	Groupe de référence (n=4 095)	Étudiants autochtones (n=738)	Étudiants avec enfants (n=1 352)	Étudiants handicapés (n=509)
Remboursement de la dette (marges de crédit, prêt hypothécaire, cartes de crédit, prêts de la famille, prêts étudiants, prêts personnels)					
0 \$	44,4 %	48,7 %	42,5 %	28,9 %	43,5 %
1 à 200 \$	28,1 %	29,7 %	28,4 %	23,8 %	22,0 %
201 à 400 \$	13,7 %	12,6 %	15 %	17,4 %	14,5 %
401 à 600 \$	5,8 %	4,4 %	4,6 %	10,6 %	7,1 %
601 à 750 \$	2,2 %	1,4 %	2,2 %	5,1 %	3,1 %
Plus de 750 \$	5,9 %	3,2 %	7,4 %	14,2 %	5,8 %
Contributions à l'épargne (REER, obligations d'épargne, comptes d'épargne, etc.)					
0 \$	72,1 %	71,1 %	78,6 %	72,3 %	75,0 %
1 à 200 \$	21,2 %	22,2 %	16,8 %	20,2 %	18,3 %
201 à 400 \$	4,1 %	4,2 %	3,0 %	4,5 %	3,5 %
401 à 600 \$	1,2 %	1,3 %	0,4 %	1,1 %	1,0 %
601 à 750 \$	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %	0,8 %
Plus de 750 \$	1,0 %	0,9 %	0,9 %	1,4 %	1,4 %

Tableau 61 — Étudiants du niveau collégial (dépenses mensuelles du ménage [Services de garde])

Montant	Tous les étudiants (n=6 250)	Groupe de référence (n=4 095)	Étudiants autochtones (n=738)	Étudiants avec enfants (n=1 352)	Étudiants handicapés (n=509)
Services de garde					
0 \$	64,2 %	99,3 %	58 %	56,8 %	69,5 %
1 à 200 \$	12,9 %	0,5 %	13,6 %	15,6 %	11,3 %
201 à 400 \$	12,8 %	0,1 %	12,8 %	15,4 %	7,9 %
401 à 600 \$	6,7 %	0 %	9,8 %	8,1 %	6,2 %
601 à 750 \$	2,2 %	0 %	2,9 %	2,7 %	3,4 %
Plus de 750 \$	1,3 %	0 %	2,9 %	1,5 %	1,7 %

Tableau 62 — Étudiants du niveau collégial (dépenses mensuelles du ménage [Pension alimentaire pour enfants])

Montant	Tous les étudiants (n=6 250)	Groupe de référence (n=4 095)	Étudiants autochtones (n=738)	Étudiants avec enfants (n=1 352)	Étudiants handicapés (n=509)
Pension alimentaire pour enfant					
0 \$	85,5 %	96,8 %	89,2 %	85,5 %	88,1 %
1 à 200 \$	9,1 %	1,8 %	5,8 %	9,1 %	4,9 %
201 à 400 \$	3,5 %	0,8 %	2,3 %	3,5 %	2,8 %
401 à 600 \$	1,3 %	0,3 %	1,5 %	1,3 %	1,4 %
601 à 750 \$	0,2 %	0,1 %	0,6 %	0,2 %	0 %
Plus de 750 \$	0,4 %	0,2 %	0,6 %	0,4 %	2,8 %

Tableau 63 — Étudiants du niveau collégial (montant mensuel moyen des dépenses [estimation])

Logement	564 \$
Services publics	146 \$
Nourriture	212 \$
Frais médicaux	63 \$
Loisirs	101 \$
Transport	165 \$
Vêtements	122 \$
Remboursement de la dette	160 \$
Épargne	50 \$
Études	301 \$
Services de garde	110 \$
Pension alimentaire pour enfants	31 \$
Total	2 024 \$